

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE

ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire Causses et Cévennes – Piémont



Décembre 2021

ENTRE

D'une part

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes

Représenté par sa Présidente, Sylvie PAVLISTA, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 06/12/2021;

Ci-après désigné par le PETR,

La Communauté de communes du Piémont Cévenol,

Représentée par son Président, Fabien CRUVEILLER, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 24/11/2021,

Ci-après désignée par la CCPC,

Et d'autre part

L'ETAT,

Représenté par Madame Marie-Françoise LECAILLON, Préfète du Gard,

Ci-après désigné par « l'État » ;

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME),

Représentée par son Président Arnaud LEROY et par délégation son directeur régional Délégué Camille FABRE

Ci-après désignée par « l'ADEME »

En présence de

Le Département du Gard, représenté par sa Présidente Madame Françoise LAURENT-PERRIGOT, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération de l'assemblée départementale du 27 mai 2021;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Préambule	3
Article 1 Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours	3
Article 1.1 Objet du contrat.....	3
Article 1.2 Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours	4
Article 1.3 Evolution du CTE signé sur le territoire du PETR vers le CRTE	12
Article 2 Principes et orientations stratégiques	13
Article 2.1 Grands principes d'élaboration du CRTE	13
Article 2.2 Orientations stratégiques	14
Article 3 Le Plan d'actions	18
Article 3.1 Validation des actions	18
Article 3.2 Projets et actions en maturation.....	19
Article 4 Modalités d'accompagnement en ingénierie	19
Article 5 Engagements des partenaires	20
Article 5.1 Dispositions générales concernant les financements	20
Article 5.2 Le territoire signataire	20
Article 5.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics	21
Article 5.4 Engagements des opérateurs publics	21
Article 5.5 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	22
Article 6 Gouvernance du CRTE	22
Article 6.1 Le comité de pilotage	23
Article 6.2 Le comité technique.....	23
Article 6.3 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets	23
Article 7 Suivi, évaluation et résultat du CRTE	24
Article 8 Entrée en vigueur et durée du CRTE	24
Article 9 Evolution et mise à jour du CRTE	24
Article 10 Résiliation du CRTE	25
Article 11 Traitement des litiges	25
Sommaire des annexes	28

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Le présent contrat s'inscrit dans la continuité du Protocole d'engagement / Convention d'initialisation du contrat de relance et de transition écologique, signé entre les Parties, en date du 07 juillet 2021. Un vaste recensement de projet a été réalisé auprès des communes des deux territoires, une liste non exhaustive comprenant des projets de niveaux de maturité différents a été effectuée. Suite à la signature de la convention d'initialisation, un travail de synthèse des documents cadres et des deux projets de territoire a été engagé (liste détaillée en article 1.2.2). Un diagnostic synthétique du territoire, disponible en annexe 1, a été produit. L'ambition de cette synthèse s'est focalisée sur la mise en exergue des principaux enjeux des deux territoires, matérialisés sous la forme d'analyses AFOM (Avantages/Forces/Opportunités/Menaces) présentées ci-dessous dans l'article 1. La déclinaison de ces enjeux a permis d'aboutir à l'élaboration d'une carte mentale préfigurant les grandes orientations stratégiques poursuivis par le CRTE Causses et Cévennes - Piémont.

Article 1 Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Article 1.1 Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Causses et Cévennes – Piémont autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ce contrat mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Article 1.2 Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Article 1.2.1 Présentation du territoire

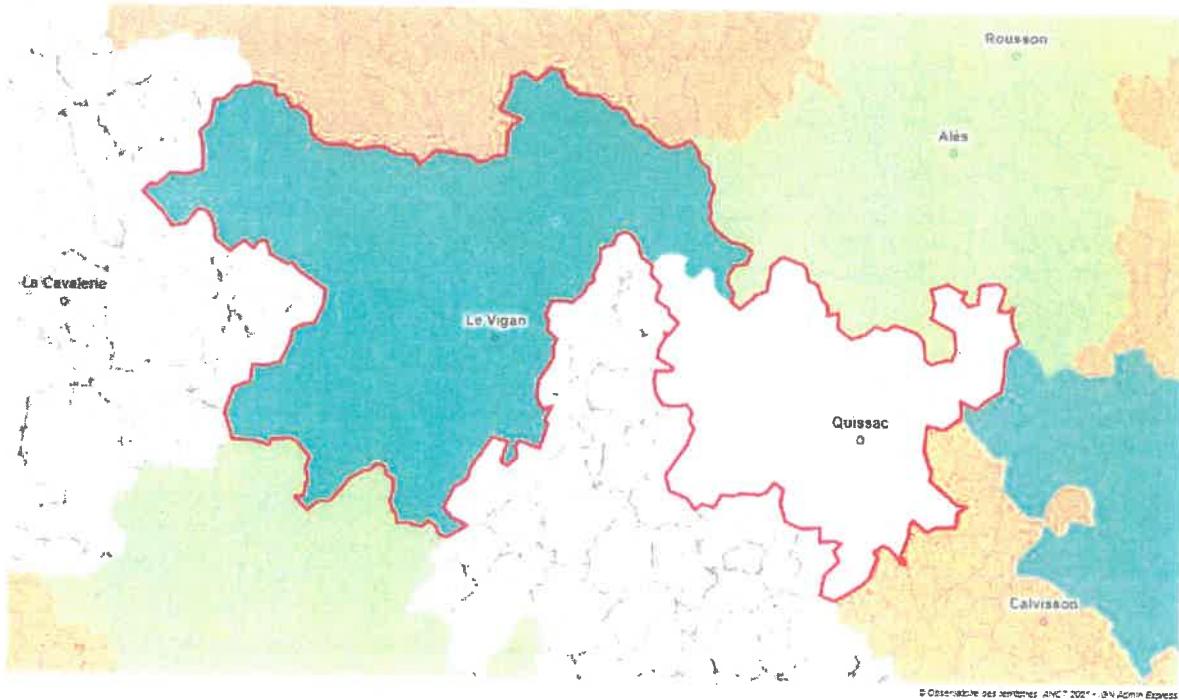
• Le territoire

Le territoire du CRTE regroupe le PETR Causses et Cévennes et la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, sur un territoire de plus de 1 300 km².

Créé en 2017, le PETR Causses et Cévennes regroupe les Communautés de Communes du Pays Viganaïs et Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires » soit 34 communes sur une superficie de 858 km². La Communauté de Communes du Piémont Cévenol regroupe 22 267 habitants sur 34 communes.

Le périmètre du contrat représente donc un large territoire composé de 68 communes comprenant 37 967 habitants (INSEE 2018-2020) et une densité de population faible.

Situé au Nord-Ouest du Gard, ce territoire de moyenne montagne est essentiellement rural et forestier. Partant de la plaine viticole, il rejoint le Piémont des Cévennes pour atteindre le plus haut sommet gardois dans le Massif de l'Aigoual. Il dispose d'un cadre de vie attractif et d'une localisation avantageuse, à proximité des grandes agglomérations et au carrefour des axes Nîmes – Alès – Montpellier - Millau.



Périmètre du CRTE

L'évolution démographique est positive sur l'ensemble du territoire. En effet, on observe une légère croissance démographique +0,23 entre 2013 et 2018 (Observatoire des territoires) marquée par une forte disparité communale. Le territoire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol affiche une importante croissance démographique liée à un solde migratoire positif et un solde naturel égal à zéro. Le territoire du PETR Causses et Cévennes connaît toutefois un léger déclin démographique de 2012 à 2017, le territoire enregistre un solde migratoire positif compensant le solde naturel négatif. Sur la période récente, une partie des communes du territoire connaît une légère croissance démographie. Néanmoins, cette tendance ne permet pas pour l'instant de compenser le déclin démographique à l'échelle du PETR.

Les pyramides des âges rapportent une faible part de la population jeune, notamment de la tranche d'âge 20 – 25 ans et un élargissement important des tranches d'âges 45-70 ans. Le vieillissement de la population constitue une dynamique à l'œuvre sur les deux territoires, bien qu'elle soit davantage significative sur le territoire du PETR. La faible part des jeunes adultes est à mettre en lien avec le manque d'établissements d'enseignements supérieurs et la part importante des personnes âgées de 55 à 65 ans.

- [Les enjeux du territoire](#)

Favoriser la cohésion sociale -

Les deux territoires de ce contrat souhaitent continuer et amplifier leurs actions en faveur de la cohésion sociale.

L'habitat constitue une problématique essentielle du territoire. Le parc de logement est dominé par des logements individuels anciens affichant un fort taux de vacance et de précarité énergétique. Par ailleurs, l'offre de logement paraît peu adaptée à la demande de certains publics (jeune couple/famille, retraité...). Face à ce constat, le territoire Causses et Cévennes - Piémont est engagé dans le renforcement et la diversification de l'offre de logements. Il souhaite d'une part requalifier l'existant (rénovation énergétique du parc de logements), développer l'offre de logements sociaux et diversifier les produits immobiliers.

Par ailleurs, l'offre de services se trouve centralisée dans les bourgs-centres et révèle un enjeu d'accessibilité sur le reste du territoire. Les communes les plus rurales du territoire font face à des problématiques de maintien des services publics et des commerces de proximité. Face à cette polarité, l'enjeu est au maintien des services sur les communes rurales du territoire afin d'éviter leur isolement.

Le territoire Causses et Cévennes - Piémont souhaite faire de l'espace public un lieu de cohésion notamment grâce au tissu associatif dynamique du territoire. En effet, le tissu associatif est dense et les communes, notamment les principaux bourgs, disposent d'un bon niveau d'équipements publics et sportifs. La vie culturelle y est riche et variée. Toutefois, l'offre à destination de la jeunesse apparaît plus limitée, d'où la volonté de créer de nouveaux espaces d'accueil et de loisirs. Le territoire souhaite également soutenir les dynamiques associatives, culturelles et sportives, en développant l'offre, en se dotant de pôles culturels structurés et en encourageant le décloisonnement des projets et la mixité des publics.

L'accès aux soins constitue un enjeu majeur sur ce territoire rural marqué par une dynamique de vieillissement de la population. L'offre de soins reste très inégale sur l'ensemble du territoire, certaines communes manquent de services de santé de proximité et de professionnels de santé. De plus, une partie de la population se trouve toujours éloignée des centres d'urgences. Le territoire souhaite donc développer l'offre de soins notamment auprès des personnes âgées afin d'adapter les services de santé et d'éviter la désertification médicale.

Le territoire souhaite également permettre l'accès aux compétences et aux qualifications en développant le numérique et en favorisant l'émergence de projets d'établissements scolaires ambitieux (campus connecté, enseignement supérieur) et plus adapté aux jeunes du territoire. L'accès internet reste inégal et certaines communes font face à de réelles difficultés d'accès. Le Département porte pour projet l'extension de la couverture numérique sur l'ensemble du territoire à horizon 2022 (Wi Gard). Le développement du très haut débit devrait permettre l'essor de nouvelles dynamiques économiques et sociales.

Tableau synthétique des enjeux du territoire en matière de cohésion sociale -

Atouts	Faiblesses
Un cadre de vie qualitatif et une offre de services publics dense	Une population vieillissante (population âgée majoritaire, solde naturel négatif, départ de la population jeune)
Une attractivité résidentielle certaine, dans un territoire bénéficiant de la proximité de métropoles (Montpellier, Nîmes, Alès, Millau)	Une forte polarisation des services et des activités dans les centres-bourgs
Un foncier attractif	Une précarité énergétique importante
Un tissu associatif dynamique et une offre culturelle riche	Un fort taux de vacance des logements
Un secteur sanitaire et social développé et en cours de renforcement	Un taux de logements potentiellement indignes parmi les plus élevé sur certains espaces
Un secteur petite enfance plutôt développé bien qu'inégalement réparti	Un manque de logements locatifs
Une offre scolaire satisfaisante jusqu'au lycée	Une offre de soins inégale voire insuffisante
Une importante capacité d'accueil de personnes âgées en EPHAD	Un manque d'équipements pour l'enseignement supérieur
Une action de revitalisation des centres-bourgs en cours (Quissac, Saint Hippolyte du Fort et Le Vigan : Petites Villes de Demain)	Le manque de structures d'accueil pour adolescents

Menaces	Opportunités
<p>Le risque de déclin démographique</p> <p>Le non-retour des populations jeunes</p> <p>Le risque d'isolement social</p> <p>La dévitalisation des centres-bourgs et l'étalement urbain</p> <p>La rétention foncière et l'augmentation de la vacance ou l'aggravation de l'état du parc de logements anciens</p>	<p>L'adaptation de l'offre de logements aux nouveaux modes de vie et publics cibles</p> <p>L'engagement des collectivités en faveur du maintien de la qualité de vie et de services publics</p> <p>Le renforcement de l'offre de services et d'activités à destination des publics cibles (jeunes, jeunes familles, jeunes retraités, etc.)</p> <p>L'engagement en faveur de la revitalisation des centres-bourgs</p> <p>Le projet de couverture très haut débit permettant le développement de nouvelles dynamiques économiques et sociales</p> <p>La recherche d'une meilleure qualité de vie et d'une proximité à la nature de la part des nouveaux arrivants</p>

Contribuer à la relance économique -

Le territoire Causses et Cévennes - Piémont entend renforcer son dynamisme et son attractivité économique, afin d'attirer de nouveaux porteurs de projets, de nouvelles entreprises et de renforcer son économie productive. La valorisation des commerces et de l'artisanat local s'inscrit également comme un objectif majeur dans le cadre des projets de réhabilitation des centres-bourgs. Le territoire souhaite s'affirmer en tant que pôle rural attractif et relais marchand.

En 2018, le territoire du PETR comptait 4 875 emplois et la Communauté de communes du Piémont Cévenol (CCPC) en dénombrait 5 358 (Insee, 2018). Le tissu économique est en grande majorité composé de petites structures, à 96% pour la CCPC et 93% pour le PETR. Ses dix zones d'activités ne concentrent que 9% de l'emploi salarié.

Les deux-tiers des emplois du PETR Causses et Cévennes sont concentrés sur le pays Viganais. Le territoire présente une faible mobilité professionnelle et une relative autonomie économique (flux importants avec Ganges mais modérés avec Montpellier). Au-delà du pôle d'emplois du Vigan et du bassin gangeois (extérieur au PETR), le reste du territoire est sous l'influence de l'aire métropolitaine. Le Piémont Cévenol connaît une dynamique quelque peu différente, puisqu'une part importante des actifs se déplace vers Montpellier, Nîmes ou Alès.

Sur le territoire Causses et Cévennes - Piémont, la répartition de l'emploi par secteur montre :

- La présence encore forte du secteur agricole avec de nombreuses AOP à forte valeur ajoutée notamment sur la zone de montagne et la viticulture en piémont,
- Le maintien d'un tissu industriel lié à la spécialisation industrielle textile même s'il a fortement régressé au cours des vingt dernières années
- Un secteur tertiaire situé en deçà de la moyenne régionale
- Un secteur public et parapublic important lié à la présence de nombreux établissements sanitaires et sociaux.

Les emplois industriels se localisent principalement dans les anciens bourgs-centres industriels textiles autour de l'entreprise Well au Vigan, l'entreprise de chaussures Jallate à Saint Hippolyte-du-Fort et l'entreprise de sous-vêtement Eminence à Sauve regroupant environ 500 emplois. Les emplois du secteur sanitaire et social constituent un autre pilier économique local avec la présence de nombreuses associations, Etablissements et Services d'Aides par le Travail (ESAT) et établissements de santé répartis dans les principaux bourgs-centres du territoire.

L'agriculture constitue un secteur à forte valeur ajoutée et présente plusieurs systèmes agricoles spécifiques :

- Une viticulture en plaine et sur le piémont,
- Une culture de l'oignon doux, de la pomme, de la châtaigne sur des parcelles en terrasses de petites surfaces mais aussi de l'élevage caprin lait et de l'apiculture dans les vallées cévenoles
- De l'élevage ovin-lait pour la production de Roquefort et autres fromages de brebis sur le Causse Noir
- De l'élevage ovin-viande sur les Causses Blandas, Campestre ainsi que dans la vallée Borgne
- Des plantes aromatiques.

Les démarches de qualité (AOP, IGP) sont nombreuses et permettent une valorisation des productions emblématiques du territoire. Cette agriculture structurée autour de filière à haute valeur ajoutée et des circuits-courts constitue un fort potentiel de développement et attire des candidats à l'installation. Le territoire souhaite donc accompagner cette filière et encourager l'installation de nouveaux agriculteurs.

Par ailleurs, le tourisme constitue un des principaux secteurs économiques du territoire. La capacité d'accueil en hébergements marchands est d'environ 10 000 lits, auxquels s'ajoutent environ 7 900 résidences secondaires. La concentration des lits touristiques se situe dans les communes très rurales du Massif de l'Aigoual et dans la vallée Borgne. La part de résidences secondaires est également très importante sur ce territoire où elle représente près de la moitié du parc de logement sur la communauté de communes de Causses Aigoual Cévennes - Terres solidaires. On constate cependant un déficit d'offre, notamment sur le territoire du PETR dont la capacité d'accueil s'est fortement réduite au cours des vingt dernières années.

Le territoire souhaite structurer sa filière touristique en affirmant sa vocation Pleine Nature et en valorisant ses grands sites (Mont Aigoual, Cirque de Navacelles...). Il s'agit à la fois de renforcer l'offre touristique à travers un tourisme sportif et de terroir déployés sur les quatre saisons et de contribuer à l'émergence d'une identité territoriale commune. Le territoire souhaite s'engager dans le développement d'un tourisme durable et créateur de richesses.

Tableau synthétique des enjeux du territoire en matière de relance économique -

Atouts	Faiblesses
Un foncier attractif, dans un territoire bénéficiant de la proximité de métropoles (Montpellier, Nîmes, Alès, Millau)	Une forte disparité en matière de répartition des emplois et de croissance démographique
Une croissance démographique alimentée par l'arrivée de nouvelles populations	Un revenu moyen des ménages faible
Un taux d'activité dans la moyenne départementale	Un vieillissement renforcé par le départ des populations jeunes et actives et l'installation de populations majoritairement âgées et inactives
Une économie majoritairement résidentielle	Un tissu économique composé de petites structures
La prédominance des secteurs du service, commercial, public, sanitaire et social	Un secteur marchand (industrie et construction) en perte de vitesse
Un secteur touristique qualitatif au potentiel de développement important	Un déficit d'hébergements touristiques et de structures d'accueils de qualité
Une agriculture durable et de qualité, un territoire agricole attractif	

Menaces	Opportunités
Le vieillissement des chefs d'entreprises et exploitants agricoles et un risque de déclin économique par manque de reprise	Le développement d'une économie productive locale fondée sur la valorisation des ressources du territoire
La concurrence des grandes métropoles, attractives de par la qualité de leur offre de formations et d'emplois, renforçant le départ des jeunes et jeunes actifs	Le développement de circuits-courts et la valorisation des filières locales
La conciliation parfois délicate entre préservation environnementale et développement des activités	Le déploiement de la fibre favorisant l'installation d'activités non délocalisables et permettant de mieux répondre aux besoins des entreprises
La difficulté à construire une identité commune et rassembleuse	Une politique d'accompagnement des porteurs de projets favorable à l'accueil de nouveaux actifs
	La volonté de renforcer l'offre de formations professionnelles
	La structuration de l'offre touristique et sa diversification pour étendre la haute saison et affirmer la vocation Pleine Nature du territoire
	La revitalisation des centres-bourgs
	La co-construction d'une identité locale forte et le développement d'une stratégie de promotion territoriale efficace

Encourager et soutenir la transition environnementale -

Le territoire Causses et Cévennes - Piémont souhaite poursuivre son engagement en matière de transition écologique. La rénovation énergétique du parc de logement et la diversification des types d'énergies constituent deux enjeux majeurs pour le territoire.

Le secteur résidentiel et le secteur du transport routier constituent une part importante de la consommation énergétique du territoire :

- Sur le PETR Causses et Cévennes, le secteur résidentiel représente 47% de la consommation énergétique suivis par le secteur du transport routier (32%)¹.
- Sur le territoire du Piémont Cévenol, le secteur du transport routier est prépondérant avec 56% des consommations, suivis par le secteur résidentiel (32%).

La part importante du secteur résidentiel s'explique en partie par l'ancienneté du parc de logement. En effet, sur le PETR Causses et Cévennes plus de la moitié des logements appartient à une classe énergétique D ou E et 51% des logements du Piémont Cévenol ont été construits après 1970 date de la première réglementation thermique.

Les deux territoires souhaitent s'engager dans la réduction des consommations du secteur résidentiel à travers la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, la maîtrise des consommations mais aussi grâce au développement de la production des énergies renouvelables. Le territoire Causses et Cévennes - Piémont est encore largement dépendant des énergies fossiles (carburants, fioul, gaz naturel). Ces dernières représentent :

- Plus de 70% de l'énergie consommée sur le territoire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol
- Plus de 50 % de l'énergie consommée sur le territoire du PETR Causses et Cévennes

¹ Données provenant de l'Etat Initial de l'Environnement du SCoT PETR Causses et Cévennes et du PCAET de la CCPC

Les énergies renouvelables représentent 19% du mix énergétique du PETR et 8,8% de la CCPC. L'ensemble du territoire dispose d'un fort potentiel de développement de la production d'énergie renouvelable. La ressource forestière y est importante (environ 40 000 ha sur l'ensemble du territoire) et la filière bois-énergie est actuellement la principale source d'énergie renouvelable mobilisée : 15 chaufferies sont présentes sur le territoire Causses et Cévennes - Piémont. Face à ce constat, le territoire souhaite structurer la filière forêt - bois, moderniser les entreprises locales et favoriser la diffusion de micro-filières (bois-énergie/bois construction notamment). Par ailleurs, le territoire dispose d'une grande qualité d'ensoleillement et d'une variété de surfaces exploitables, propice au développement du photovoltaïque (actuellement 8% des énergies renouvelables produites sur le territoire de la CCPC). Le développement de cette production se heurte cependant à l'importance des zones de protection. L'agriculture offre également un potentiel intéressant pour le développement de la biomasse, avec la récupération des pailles et poussières de céréales, des bois de taille et d'arrachage récupérés dans les vignes. Enfin, le territoire offre un potentiel certain en matière de géothermie.

Le territoire Causses Cévennes - Piémont entend s'engager dans une stratégie visant l'optimisation des réseaux de déplacements et le renforcement d'alternatives adaptées aux usages et à l'engagement écologique du territoire. Le développement de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle constitue un axe essentiel de cette stratégie. La prépondérance du secteur routier en termes de consommation et d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) s'explique par la ruralité du territoire qui entraîne la nécessité de réaliser des distances importantes entre le domicile et les zones d'activités et de services. En effet, sur le territoire du PETR, 77% des actifs vont travailler en voiture contre 83% sur le territoire du Piémont Cévenol. En 2017, sur les deux territoires, plus de 85% des ménages disposent d'au moins un véhicule. Ainsi, même si le réseau de bus Lio maille le territoire, les occurrences de passages sont très faibles et l'offre de transport en commun reste limitée face aux pratiques de la population. Le territoire Causses Cévennes - Piémont souhaite entreprendre le développement d'alternatives à travers la structuration des réseaux cyclables, le renforcement de l'offre de transport en commun, l'aménagement d'aires de covoitages et de pôle d'échange multimodal.

Tableau synthétique des enjeux du territoire en matière de transition écologique

Atouts	Faiblesses
Une qualité environnementale reconnue, un ensemble d'espaces et d'espèces classés et protégés	Un taux de précarité énergétique important
Une sensibilisation efficace et un ensemble d'acteurs proactifs	Une offre de mobilité inégale
Un espace forestier important et une filière forêt - bois en pleine structuration	Un manque de transports en commun, l'absence d'équipement ferroviaire
Une agriculture labellisée de qualité, attractive et en développement	Une forte dépendance du territoire aux effets du changement climatique
De nombreuses initiatives favorisant l'alimentation locale	Un territoire soumis à de forts risques naturels
Un potentiel important pour le développement de la production d'énergies renouvelables	La tension de la ressource en eau
De nombreuses initiatives en matière de lutte contre le gaspillage, de tri et de réemploi, et une politique de gestion et traitement des déchets en pleine structuration	Une forte pression réglementaire liée aux zones de protections limitant le développement des productions d'énergies renouvelables
	Une filière déchet à optimiser

Menaces	Opportunités
Un risque de déficit hydrique important	L'engagement des collectivités et des entreprises en faveur de la rénovation énergétique
L'intensification des périodes d'inondations, des incendies et des mouvements de terrain, en lien avec le changement climatique	La lutte contre la précarité énergétique et la conduite d'une politique de sobriété énergétique
Le vieillissement des exploitants agricoles et le manque de repreneurs	L'élaboration de stratégie de mobilités sur les deux territoires et le renforcement de l'offre de mobilité (douce, partagée, décarbonnée)
Une réglementation contrignant le développement de la production d'énergies renouvelables	Le développement du haut débit
L'opposition des habitants au développement de parcs éoliens ou photovoltaïques	La maîtrise de la ressource en eau et la mise en œuvre d'une politique d'économie et de préservation
	L'adaptation du territoire et de ses activités au changement climatique
	Une gestion responsable de la ressource forestière et la structuration de la filière forêt - bois
	Le soutien à l'agriculture durable, avec l'accompagnement des installations, la valorisation et promotion des filières locales et le développement des circuits-courts
	Le développement de l'économie circulaire autour de la valorisation des déchets
	L'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
	La lutte contre les pollutions et l'élaboration d'un PIAPPH

Le territoire Causses et Cévennes - Piémont apparaît comme un espace de transition entre la plaine languedocienne et les contreforts sud du Massif Central. Même si des dynamiques démographiques différentes s'observent sur ces deux espaces, les enjeux en matière de cohésion sociale, de relance économique et de transition écologique sont partagés. Le but de cette approche conjointe réside dans la recherche de solidarités et de complémentarités entre territoires de plaine et de montagne et entre bourgs-centres et villages ruraux.

Article 1.2.2 Dispositifs en cours

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours sur les deux territoires. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissement publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Ont été recensés par les signataires :

- Sur le périmètre identique au CRTE ou plus large :
 - Contrat Territorial Occitanie CTO,
 - Le Pacte pour le Gard et les contrats territoriaux du département
 - Contrats Grand Site Occitanie / Pyrénées Méditerranée : Cévennes,
 - LEADER GAL Cévennes,
 - Guichet Rénov'Occitanie,

- Sur le territoire du PETR Causses et Cévennes uniquement :

- Contrat de Transition Ecologique CTE,
 - Appel à projets du Massif Central "Défi Démographique",
 - Contrat Bourg-Centre Occitanie : Le Vigan,
 - Contrat Petites Villes de Demain : Le Vigan,
 - Contrats Grand Site Occitanie / Pyrénées Méditerranée : Cirque de Navacelles – Lodève – Pays Viganais,
 - Appel à projets du Massif Central Pôle Nature 4 saisons,
 - Plan Avenir Montagne Ingénierie
- Sur le territoire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol uniquement :
 - Contrats ou démarches portés par la Communauté de communes du Piémont Cévenol :
 - PST (en cours),
 - PCAET 2018 - 2023
 - Dématérialisation ADS (lancement avant fin 2021),
 - PAT (dossier déposé),
 - ORT en lien avec PVD (à venir),
 - Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDM)
 - Contrats ou démarches portés par la Communauté de communes du Piémont Cévenol et des communes membres :
 - Contrat Bourg-centre Quissac (en cours),
 - Contrat Bourg-centre Saint-Hippolyte du Fort (en cours),
 - Contrats Petites Villes de Demain Quissac et Saint-Hippolyte du Fort (contractualisation en cours),
 - Contrat Grand Site Occitanie Sauve

Le CTE, la convention Plan Avenir Montagne Ingénierie et Petite Ville de Demain du Vigan, Quissac et St-Hippolyte-du-Fort sont annexés à la présente convention (cf. **Annexe 5, Annexe 6 et Annexe 7**).

Article 1.3 Évolution du CTE signé sur le territoire du PETR vers le CRTE

Les contrats de transition écologique (CTE) ont vocation à contribuer à la traduction, au niveau des territoires, de l'ambition écologique que la France s'est fixée aux niveaux national et international. L'objectif est d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique de nos territoires et de constituer un réseau de collectivités en transition qui font la preuve de leur engagement écologique et jouent le rôle de démonstrateurs. Annoncés par le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, dans le cadre de la présentation du Plan Climat en juillet 2017, les principes directeurs des contrats de transition écologique (CTE) ont été présentés devant la Conférence nationale des territoires par le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat.

Sur un même territoire, les CTE rassemblent des projets de transition écologique, dans une démarche d'ensemble intégrant les trois volets du développement durable : environnemental, économique et social. Ils associent l'ensemble des acteurs, et en particulier les acteurs économiques et associatifs, dans l'objectif de créer une dynamique de long terme. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires retenus.

Le PETR Causses et Cévennes et ses deux EPCI membres ont souhaité s'engager dans cette démarche et ont signé en février 2020 un Contrat de Transition Ecologique dont le contenu et l'ensemble de ses annexes sont disponibles en [Annexe 5](#).

A travers le CTE, le PETR et ses deux EPCI membres ont souhaité faire le lien entre les actions environnementales emblématiques déjà engagées, s'appuyant sur les ressources naturelles, et les nouvelles actions répondant à des enjeux plus contemporains, tels que la mobilité, la lutte contre la précarité énergétique, l'accès à l'autonomie énergétique et le développement de l'économie circulaire. L'élaboration du contrat a fait l'objet de nombreux échanges entre l'Etat, la/les collectivités concernées et a associé de nombreuses parties prenantes. En effet, cette candidature a émergé suite à un travail conjoint entre le PETR Causses et Cévennes et les membres de la commission transition énergétique du Conseil de développement du PETR, représentant la société civile.

L'objectif principal de ce CTE a été la définition et la mise en œuvre d'un partenariat poussé afin de réussir collectivement la transition écologique du territoire du PETR Causses et Cévennes à travers, notamment, l'émergence de projets concrets. La ligne directrice de ce contrat se traduit à travers son slogan "*Des ressources naturelles au profit d'une croissance douce*". Les quatre orientations stratégiques retenues dans le CTE sont les suivantes :

- **Orientation 1 : Une croissance douce, construite en synergie**
- **Orientation 2 : Repenser notre empreinte énergétique en réduisant nos consommations et en produisant des énergies renouvelables locales**
- **Orientation 3 : Faciliter les mobilités douces et partagées, vectrices d'économies**
- **Orientation 4 : Encourager l'économie circulaire et l'engagement sociétal des entreprises**

Etant donnée l'ambition et la similarité des orientations stratégiques de ces deux contrats : CTE et CRTE, se pose la question d'une éventuelle intégration du CTE au présent contrat malgré des échelles différentes. Cette intégration pourra être discutée à l'occasion du prochain comité de pilotage du CTE. Les signataires du CTE se positionneront lors de cette instance sur leur éventuelle volonté de contrat unique.

Article 2 Principes et orientations stratégiques

Article 2.1 Grands principes d'élaboration du CTE

Sur la base des enjeux présentés et d'une synthèse des deux projets de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Ce contrat a été réalisé avec l'ambition de développer les quatre grandes transitions : écologique, démographique, économique et numérique. Toujours à travers une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique. La transition écologique étant constamment envisagée sous le prisme de la cohésion sociale et de la relance économique. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres des ressources et de la biodiversité.

Les grands principes ayant guidé l'élaboration du CRTE sont les suivants :

- Le CRTE doit favoriser les projets communaux de relance et de transition écologique. Les signataires partagent une forte volonté d'associer les maires des communes de leur territoire.
- Les signataires s'engagent à respecter une équité de traitement des territoires. Par le suivi du retour de l'instruction des projets bénéficiaires, le comité de pilotage en sera le garant.
- Les signataires partagent une forte volonté d'associer la société civile à la construction puis à la mise en œuvre du CRTE. Chaque territoire associera ses propres instances de participation au projet.
- Les signataires s'engagent à faire connaître le dispositif sur leur territoire afin que tous les porteurs de projet aient la même chance d'en bénéficier.

Le CRTE doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat et le cas échéant d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Le CRTE reste un outil souple, intégrateur et évolutif. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, à minima annuellement.

Article 2.2 Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques de ce contrat prennent en compte les objectifs des deux projets de territoires approuvés le 12 avril 2019 pour le PETR Causses et Cévennes et le 26 juillet 2017 pour la Communauté de Communes du Piémont Cévenol ainsi que les orientations des documents de planification et de programmation suivants :

- Le SCoT du PETR Causses et Cévennes en cours d'élaboration
- Le SCoT de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol en cours d'élaboration
- Le PCAET de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol élaboré sur la période 2018-2023

Par ailleurs, l'ensemble des documents et dispositifs présentés dans l'article 1.2.2 ont été pris en compte dans l'élaboration du présent contrat, dont certains sont disponibles en annexes.

Enfin, les orientations déclinées dans le CRTE Causses et Cévennes - Piémont s'inscrivent dans la lignée des travaux menés jusqu'alors par les contrats de ruralité 2017-2020 centrés sur 6 volets :

- L'accès aux services et aux soins
- La revitalisation des bourgs-centres
- L'attractivité du territoire
- Les mobilités
- La transition écologique
- La cohésion sociale

Ainsi que sur le Plan d'action du gouvernement en faveur des territoires ruraux dit "Agenda rural" présenté par le Premier Ministre lors du congrès de l'Association des maires ruraux de France, le 20 septembre 2020.

Les orientations stratégiques retenues pour le CRTE sont les suivantes :

1 - Cohésion sociale : une politique d'accueil fondée sur l'adaptation de l'offre de logements et le renforcement des services publics

2 - Relance économique : un territoire ouvert, engagé dans un développement économique, touristique et agricole durable et attractif

3 - Transition écologique : un territoire engagé dans le renforcement de son autonomie énergétique, la réduction de ses consommations et son adaptation aux changements climatiques

Article 2.2.1 Cohésion sociale : une politique d'accueil fondée sur l'adaptation de l'offre de logements et le renforcement des services publics

• Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitants

Le territoire Causses et Cévennes - Piémont s'investit de façon prioritaire en faveur de l'amélioration du cadre de vie et du renforcement de l'attractivité résidentielle. Cela se traduit notamment par la redynamisation des principales polarités et l'adaptation de l'offre de logements.

- Requalifier et redynamiser les centres-bourgs et centres villes
- Améliorer la gestion des espaces
- Améliorer, diversifier et adapter l'offre de logements aux publics cibles

• Consolider et développer l'offre de services à la population

Le territoire dispose d'une offre de services, de soins et d'activités polarisée et inégalement répartie sur le territoire. Les collectivités entendent développer la création d'équipements publics et renforcer les services de proximité. En lien avec la politique démographique des deux territoires, les collectivités souhaitent en particulier renforcer l'offre de soins pour les personnes âgées ainsi que l'offre dédiée aux publics jeunes en proposant de nouveaux équipements de loisirs, culturels et sportifs structurants.

- Développer les équipements publics, notamment culturels et sportifs
- Accompagner le tissu associatif
- Développer et renforcer l'accès aux services publics
- Renforcer l'offre pour la jeunesse
- Permettre l'accès aux soins pour tous

• Valoriser et promouvoir l'identité territoriale

La promotion d'une identité territoriale partagée, fondée sur des spécificités culturelles et des initiatives valorisantes est considérée comme un élément essentiel pour le renforcement de l'attractivité du territoire.

- Encourager la mise en réseaux et valoriser les initiatives locales
- Renforcer la promotion territoriale, appuyée sur une stratégie de marketing territorial coconstruite et partagée
-

Article 2.2.2 Relance économique : un territoire ouvert, engagé dans un développement économique, touristique et agricole durable et attractif

- **Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'extérieur**

Avantageusement situé à proximité de grandes métropoles, le territoire souhaite s'affirmer en tant que pôle rural attractif et relais marchand, en favorisant l'accueil et le développement durable des entreprises.

- Renforcer et développer les outils d'accueil d'entreprises
- Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets et favoriser leur installation
- Accompagner le tissu d'entreprises locales et favoriser le développement de synergies
- Accroître la couverture numérique en priorisant les besoins des entreprises

- **Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité**

Figurant parmi les premiers secteurs économiques du territoire, le tourisme est appelé à se structurer autour d'une vocation Pleine Nature portée par les grands sites naturels et protégés du territoire et à se diversifier à la faveur d'une meilleure valorisation des richesses et potentiels locaux.

- Affirmer la vocation Pleine Nature autour des grands sites structurants du territoire
- Développer les formes de tourisme pour mieux valoriser et exploiter les potentiels du territoire
- Conforter la montée en gamme et la diversification de l'hébergement et de l'accueil touristique
- Développer la mise en réseaux des acteurs locaux et structurer le tourisme de terroir

- **Soutenir l'agriculture durable**

Le territoire accompagne le développement de l'agriculture durable en soutenant l'installation et les reprises d'exploitations, la structuration de circuits courts et de micro-filière. Le territoire s'engage dans la valorisation de l'agropastoralisme, l'agroforesterie et de la filière bois permettant ainsi le maintien de la qualité paysagère locale et la préservation de la biodiversité.

- Favoriser l'installation et la transmission des exploitations
- Renforcer le développement et la structuration de circuits courts
- Inciter les pratiques permettant la préservation de la biodiversité et de la qualité paysagère locale

Article 2.2.3 Transition écologique : un territoire engagé dans le renforcement de son autonomie énergétique, la réduction de ses consommations et son adaptation aux changements climatiques

- **Accompagner la transition énergétique**

Le territoire porte pour ambition d'être reconnu en tant que haut lieu de la transition écologique et énergétique. Pour ce faire, notre territoire s'engage dans une politique de réduction des consommations énergétiques et de renforcement des productions d'énergies renouvelables.

- Lutter contre la précarité énergétique
- Améliorer les performances énergétiques du patrimoine public et réduire les consommations
- Soutenir et intensifier la production locale d'énergies renouvelables en vue de renforcer l'autonomie énergétique du territoire
- Valoriser l'exemplarité locale en matière de transition énergétique

- **Améliorer la mobilité sur le territoire**

L'offre de mobilité étant inégale et incomplète, le territoire mène une réflexion visant à optimiser les réseaux et renforcer l'offre d'alternatives adaptées aux usages et à l'engagement écologique du territoire.

- Repenser le réseau de déplacements et l'optimiser en fonction des usages
- Renforcer l'offre de mobilités alternatives et décarbonées

- **Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique et risques naturels accrus**

Dans ce territoire à la biodiversité exceptionnelle et fortement impactée par les effets du changement climatique, les collectivités travaillent activement au renforcement des dispositifs de préservation des ressources naturelles, espèces et espaces, et à l'adaptation des activités économiques. Le territoire s'engage dans des actions de valorisation et de sensibilisation de ce patrimoine et de ces paysages.

- Accompagner l'adaptation des activités économiques locales au changement climatique en ciblant les opportunités de développement
- Améliorer la prise en compte et l'adaptation du territoire aux risques naturels
- Valoriser et préserver la biodiversité et les ressources naturelles

- **Structurer la politique de prévention des déchets et favoriser l'économie circulaire**

Particulièrement investi en matière de gestion des déchets et de lutte contre le gaspillage, le territoire entend structurer les initiatives au sein d'une stratégie plus globale réfléchie sur les principes de l'économie circulaire.

- Renforcer la politique de prévention et de réduction des déchets : "zéro déchet, zéro gaspillage"
- Favoriser le développement de l'économie circulaire
- Structuration et renforcement des dispositifs de traitement des déchets

Article 3 Le Plan d'actions

Les actions du contrat sont la traduction des deux projets de territoire et des orientations stratégiques retenues dans l'élaboration de ce contrat. Elles sont décrites en annexe du présent contrat sous la forme de fiches mesures et d'un tableau de bord.

Le Tableau global des actions recensées par les territoires est détaillé en **Annexe 2**.

Article 3.1 Validation des actions

Lors de la signature de la Convention d'initialisation, les collectivités ont recensé, outre les mesures de relance en amont de la signature du CRTE, des projets susceptibles d'intégrer le CRTE (cf. **Annexe n°1** de la Convention d'initialisation).

Ce panel d'actions a été mis à jour et fléché par orientation stratégique. Un tableau de bord de suivi a été établi par le territoire, il est régulièrement renseigné et décrit l'avancement des actions (cohérence des actions avec les orientations stratégiques, état d'avancement, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il figure en **Annexe 2**.

Ces actions sont indiquées dans des fiches mesures, répertoriées en **Annexe 3**. Ces dernières feront l'objet d'une priorisation au premier trimestre 2022 et sont annexées au CRTE, dans le cadre de :

- **Fiches mesures**

- La fiche mesure correspond à la déclinaison d'un ensemble d'actions cohérentes.

Ces fiches mesures décrivent notamment, l'orientation stratégique dans laquelle s'intègre l'action, la transversalité de l'action, le maître d'ouvrage, le calendrier envisagé, les partenaires, les indicateurs de suivis lorsqu'ils sont disponibles.

Suite à la phase de priorisation des actions prévue en 2022, les fiches mesures du CRTE pourront être approfondies et enrichies via la déclinaison de :

- **Fiches actions classiques ou simplifiées**

- La fiche action correspond aux actions parvenues à maturité. Elle comprend un volet estimatif sur les prochains exercices ainsi qu'un dispositif de suivi.
- La fiche action simplifiée correspond aux actions identifiées mais dont le niveau de détail est encore insuffisant sur le plan financier et calendaire.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque année, la liste de ces actions/projets est susceptible d'être actualisée et devra être validé lors d'un comité de pilotage. Les actions prêtes seront inscrites dans un programme opérationnel annuel qui détaillera la participation des différents partenaires.

Article 3.2 Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'**Article 6**.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les fiches mesures et/ou fiches actions seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 Modalités d'accompagnement en ingénierie

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Le PETR Causses et Cévennes et la Communauté de communes du Piémont Cévenol ont bénéficié d'un accompagnement renforcé en ingénierie de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires pour la réalisation du présent CRTE et la phase de priorisation des actions envisagée courant 2022.

Enfin, l'animation du CRTE, assurée par le PETR Causses & Cévennes sur le périmètre du CRTE a été soutenu par un accompagnement de l'ADEME.

En effet, l'ADEME, agence de la transition écologique est résolument engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Ainsi, elle met ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. Dans ce cadre, elle a été fortement impliquée aux côtés des services de l'Etat dans la définition et la mise en œuvre des Contrats de Transition Ecologique (CTE) et maintenant dans le cadre des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Afin d'aboutir à une vision claire du projet de transition écologique à l'échelle du territoire ainsi qu'à sa mise en œuvre, l'ADEME s'est engagée dans le soutien de la démarche selon les modalités suivantes :

- 30 000 euros d'aides annuelle sur 3 ans pour le financement d'un poste de chargée de mission CRTE,
- 2000 euros pour le financement des frais de poste,
- 20 000 euros sur 3 ans pour le financement des frais de communication et autres prestations externes.

Article 5 Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat dans le cadre de leurs compétences respectives et leurs dispositifs d'aide.

Article 5.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires.

Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

Article 5.2 Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Causses et Cévennes – Piémont assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Précisément, le PETR anime et coordonne (y compris l'évaluation) les politiques contractuelles sur le périmètre du CRTE. Un ou une Chef(ffe) de projet est désignée à cet effet. Il exerce ses missions en associant la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

Article 5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Article 5.4 Engagements des opérateurs publics

Les opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Article 5.4.1 ADEME

Dans le cadre de son projet de territoire, le PETR a affirmé sa volonté de faire de la transition écologique et de la valorisation des ressources locales un véritable axe de développement. C'est dans cette optique qu'il a été lauréat puis signataire, en février 2020, d'un CTE. Ainsi un accompagnement financier dans le cadre du recrutement d'une chargée de mission avait été sollicité auprès de l'ADEME. Ce contrat est désormais amené à converger vers le CRTE qui

couvre le territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes et de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.

Au regard de ces nouveaux enjeux, l'accompagnement financier de l'ADEME se poursuit, à l'échelle du CRTE, avec le financement d'une chargée de mission Contrat de Relance et de Transition écologique sur 3 ans, sur les thèmes de la transition écologique.

Article 5.4.2 Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Article 5.5 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part. Il est rappelé que les signataires du CRTE partagent une forte volonté d'associer la société civile à la mise en œuvre du contrat. Les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des institutions suivantes :

- Le Conseil de développement du PETR Causses et Cévennes
- Un représentant de la société civile de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 6 Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un pacte territorial Occitanie (PTO) regroupera les CRTE et CTOPM. La signature de ce PTO entre le Préfet de Département, la Région et le Département, s'il est partie prenante, permettra de faciliter les échanges et de développer les synergies notamment sur les plans de financements des projets communs. Le PTO pourra devenir un instrument de gouvernance et d'orientation.

Article 6.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services des territoires du PETR Causses et Cévennes et de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, des services de l'Etat, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Identifier, sélectionner, prioriser les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans le cadre de chaque programme opérationnel annuel
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Article 6.2 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat, du département, de l'ADEME, du PETR Causses et Cévennes et de la Communauté de communes du Piémont Cévenol. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues dans le programme opérationnel annuel, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches mesures ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations.

Article 6.3 L'implication avec les autres instances locales dans le suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;

- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 7 Suivi, évaluation et résultat du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement mis à jour par le PETR. Il décrit l'avancement des orientations et actions (cohérence des actions avec les orientations stratégiques, état d'avancement, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les indicateurs de suivis et d'évaluation seront déclinés et approfondis lors de la priorisation des actions courant 2022. Ainsi, les indicateurs affectés aux différentes actions seront validés par le comité de pilotage.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 8 Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 9 Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre. Les modifications du programme

opérationnel annuel, des fiches mesures et/ou fiches actions seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Le principe d'un premier avenant 2022 est acté. Il est convenu entre les Parties une clause de rendez-vous au plus tard à la fin du premier trimestre 2022 afin :

- D'acter la priorisation des actions et la mise à jour des fiches mesures et actions, conformément aux dispositions de l'**Article 3**
- De préciser les actions intégrées au CRTE, et leurs indicateurs, conformément aux dispositions de l'**Article 3**
- D'annexer le programme opérationnel annuel qui résulte de la priorisation, conformément aux dispositions de l'**Article 3**
- De se prononcer sur l'intégration du CTE dans le présent contrat, conformément aux dispositions de l'**Article 1**

Article 10 Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 11 Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nîmes.

Signé à Nîmes le 17 décembre 2021

Pour le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes
La Présidente du PETR, Sylvie PAVLISTA



Pour la Communauté de communes du Piémont Cévenol,
Le Président de la Communauté de communes, Fabien CRUVEILLER



Pour l'Etat,

La Préfète du Gard, Madame Marie-Françoise LECAILLON

Jeh

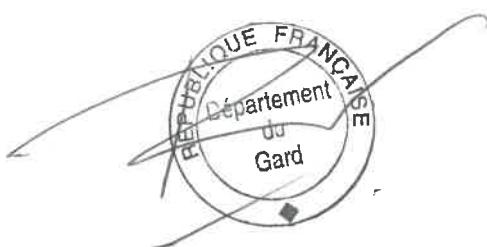
Pour l'ADEME,

Monsieur Arnaud LEROY, Président de l'ADEME et par délégation le directeur régional Délégué



Pour le Département du Gard,

Madame Françoise LAURENT-PERRIGOT, Présidente du Département du Gard



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic du territoire et enjeux

Annexe 2 – Tableau global/suivi des actions provisoires recensées par les territoires

Annexe 3 – Fiches mesures

Annexe 4 - Contributions du Département du Gard

Annexe 5 - Contrat de Transition Ecologique PETR Causses et Cévennes

Annexe 6 - Petites Villes de Demain Le Vigan, Quissac et Saint-Hippolyte-du-Fort

Annexe 7 - Convention Plan Avenir Montagne Ingénierie PETR Causses et Cévennes

Annexe 8 - Convention d'initialisation CRTE PETR Causses et Cévennes et CCPC

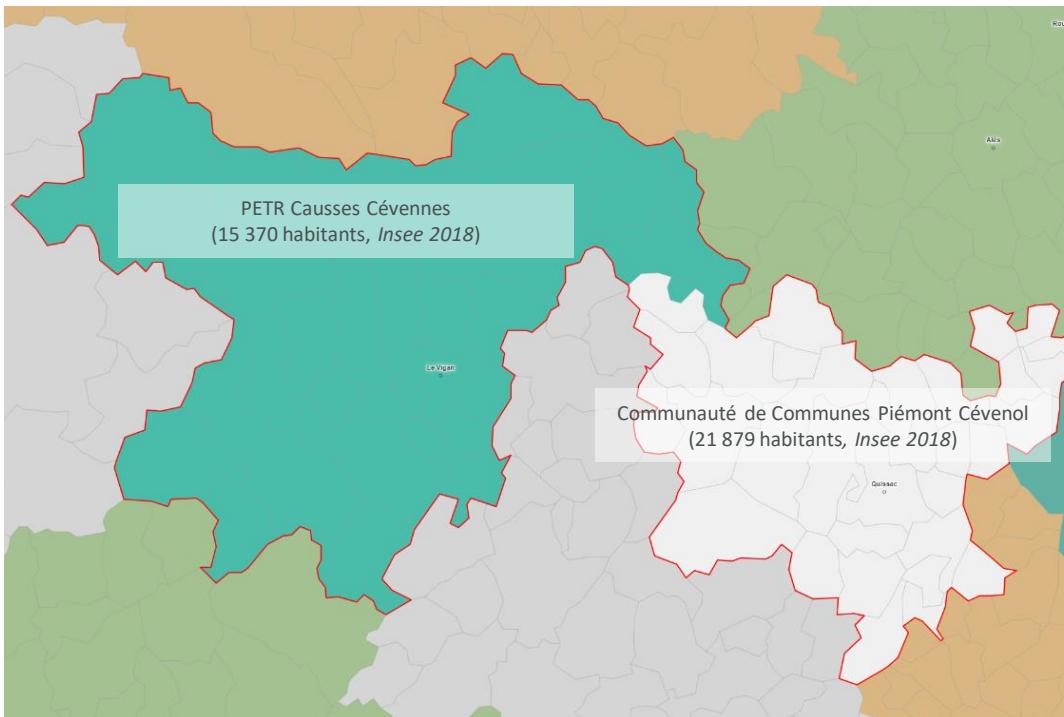


AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Annexe 1 Diagnostic du territoire et enjeux

TERRITOIRE DU CRTE



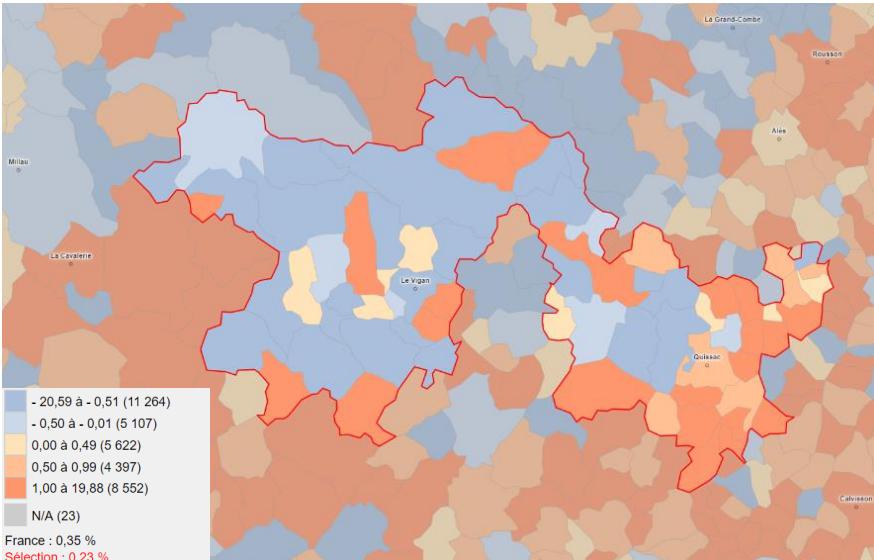
Fond de carte : Observatoire des territoires, périmètre CRTE

- Le territoire du CRTE regroupe le PETR Causses Cévennes et la Communauté de Communes Piémont Cévenol, sur un territoire de plus de 1 300km².
- Créé en 2017, le PETR Causses Cévennes regroupe les Communautés de Communes du Pays Viganais et Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires » (soit 34 communes et 858m²).
- La Communauté de Communes Piémont Cévenol regroupe 34 communes.
- Ce territoire de moyenne montagne est essentiellement rural et forestier. Il dispose d'un cadre de vie attractif et d'une localisation avantageuse, à proximité des grandes agglomérations et au carrefour des axes Nîmes – Alès – Montpellier - Millau.
- On observe une légère croissance démographique (+0,23 entre 2013 et 2018, *Observatoire des territoires*), marquée par une forte disparité au niveau communal, et exclusivement portée par l'installation de nouveaux arrivants.

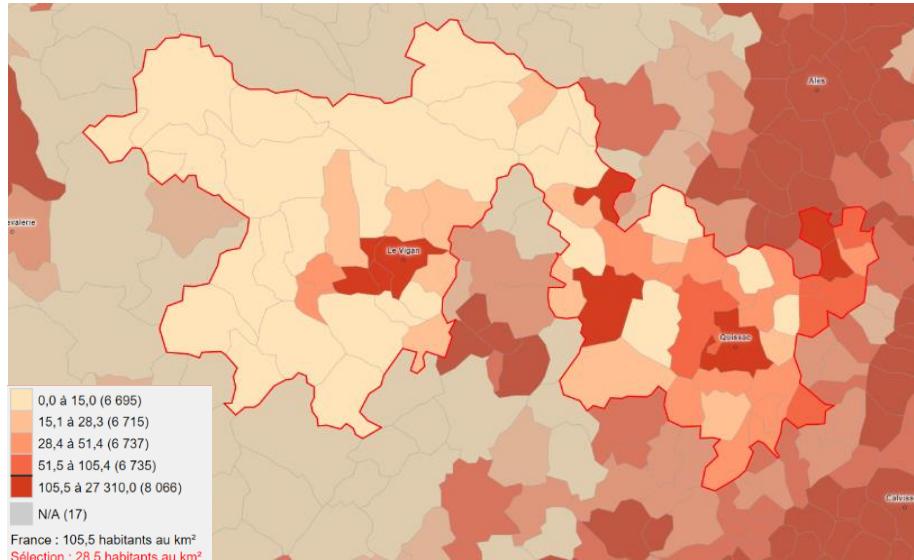


TERRITOIRE DU CRTE

Taux d'évolution annuel de la population (%) – 2013-2018
Observatoire des territoires



Densité de population (habitants au km²) – 2018
Observatoire des territoires

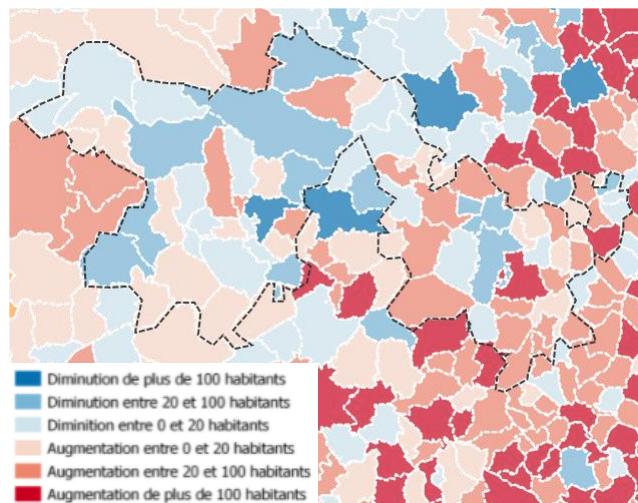




TERRITOIRE DU CRTE

- Le territoire du PETR compte 40% de ménages imposés, soit 18% de moins que la moyenne nationale et 13% de moins que la moyenne régionale. Les revenus médians sont compris entre 16 300€ et 16 700€ (contre 19 500€ pour la région et 20 400€ à l'échelle nationale). Par ailleurs, en 2017 43% des ménages ne comptaient qu'une seule personne.
- 92% des communes du PETR ont un taux de personnes âgées de plus de 65 ans supérieur à 100%. 10,4% de la population du territoire de la CC PC a plus de 75 ans, et le nombre de personnes âgées de moins de 20 ans se stabilise.

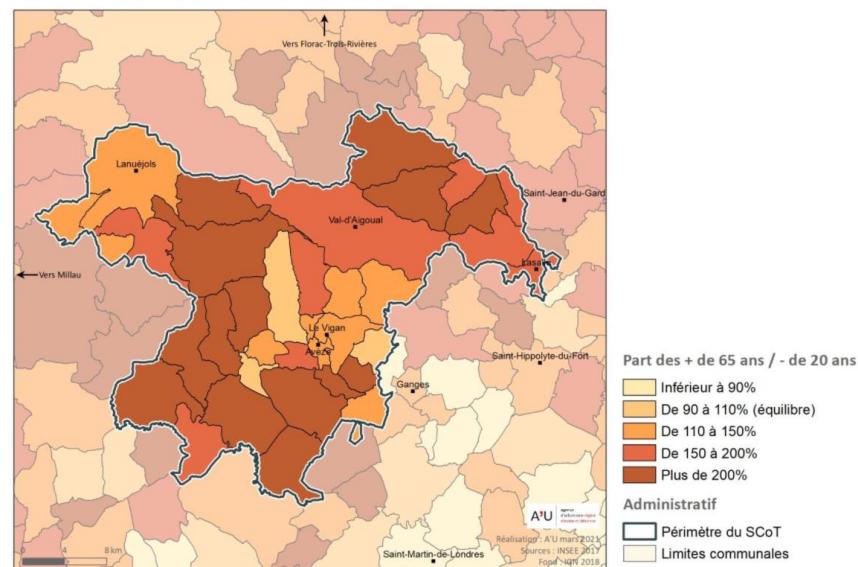
Variation de la population 2012-2017
Observatoire de l'artificialisation



TERRE D'AVANCE

- Le vieillissement de la population est également alimenté par le départ des jeunes, attirés par l'offre de formations et d'emplois des métropoles voisines, pour certains dès le lycée (manquant sur le territoire). Les candidats à l'installation sont par ailleurs majoritairement âgés de plus de 55 ans (*Diagnostic du Scot PETR*).

Indice de vieillesse en 2017



PAGE 16

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

FAVORISER LA
COHÉSION SOCIALE



- A/Consolider les territoires & les quartiers fragiles
- B/Apporter du bien vivre, de la solidarité
- C/Permettre l'accès aux compétences et qualifications

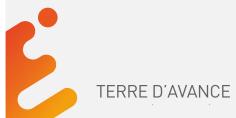


Image - Porte ouverte du « Jardin pour tous » Saint-Loup-sur-Thouet (79) – source : Nouvelle République



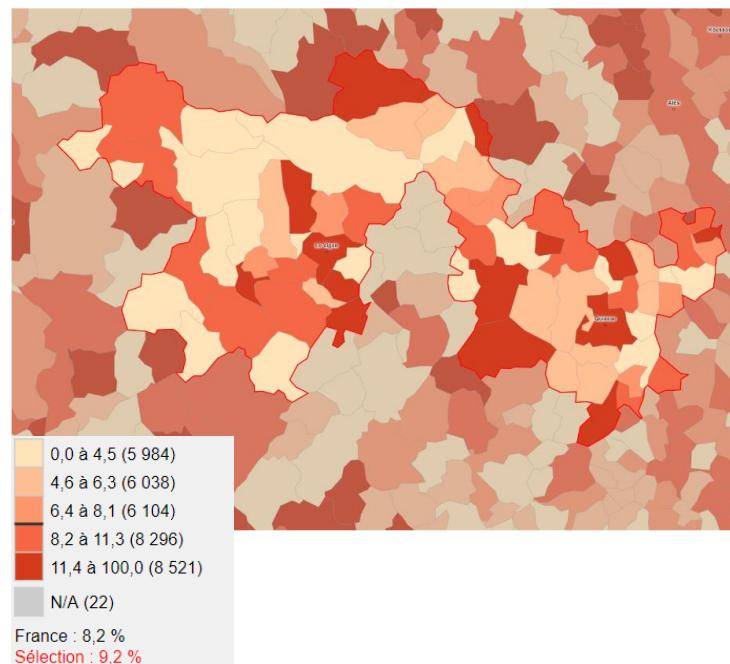
FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

A/Consolider les territoires & les quartiers fragiles

Habitat/logement social : un parc de logements dominé par des logements individuels anciens, affichant un fort taux de vacance et de précarité énergétique

- Les maisons individuelles représentent 75% du parc de logements de la CC PC, comprenant également un grand nombre de résidences secondaires (40% pour le territoire du PETR).
- Le territoire du PETR connaît également un fort taux de vacance, principalement marqué sur le territoire du Viganais (16,10% et 19% de résidences potentiellement indignes).
- L'offre de logements apparaît peu adaptée à la demande des publics cibles (jeunes couples, jeunes actifs, jeunes retraités) : déficit de l'offre locative, parc de logements vieillissant.
- Face à ce constat, les collectivités sont engagées dans le renforcement et la diversification de l'offre de logements. Elle souhaitent d'une part requalifier l'existant (rénovation énergétique du parc de logements), développer l'offre de logements sociaux (Quissac), diversifier les produits immobiliers (développement de l'offre locative et des différents types d'accès).

Part de logements vacants (%) – 2013-2018
Observatoire des territoires



FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

A/Consolider les territoires & les quartiers fragiles

Accès aux services publics : une offre concentrée dans les centres-bourgs situés le long de la D999, polarité impliquant une vigilance en matière d'équilibre territorial

Services publics et commerces de proximité

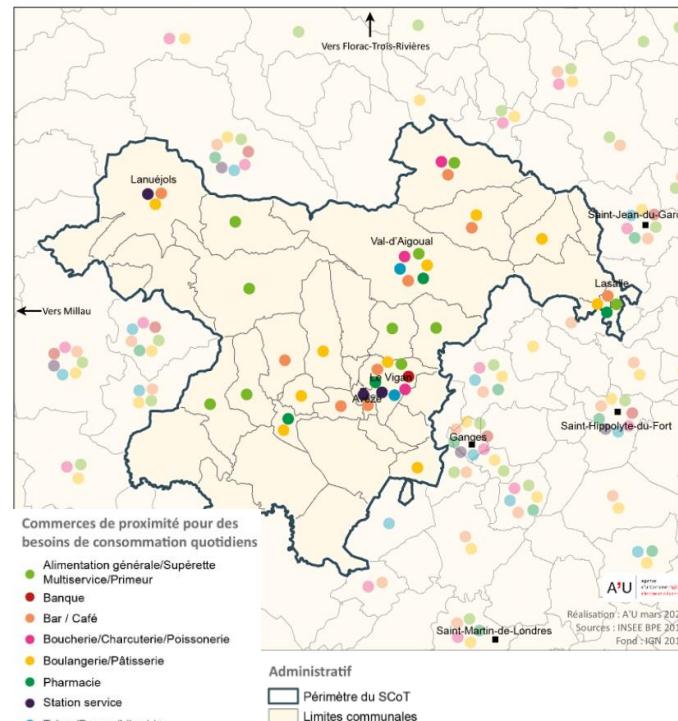
- Sur le territoire de la CC CP, l'offre de services publics est dense, qualitative et en développement au sein des bourgs principalement situés le long de la départementale D999 : Quissac, Saint Hippolyte du Fort, Sauve et Lédignan.
- Le PETR CC compte 13 pôles de proximité et 1 pôle supérieur, Le Vigan. Celui-ci s'impose également comme seule polarité commerciale dans un territoire où 44% des communes n'ont pas de commerce de proximité (donnant lieu à un temps moyen de 20 minutes pour accéder aux commerces de proximité sur le territoire du PETR selon le *diagnostic du Scot*).
- Face à cette polarité, l'enjeu est au maintien des dynamiques sur les communes rurales du territoire afin d'éviter leur isolement et de veiller au rééquilibrage (points multiservices, commerces ambulants) (*Diagnostic projet de territoire CC PC*).

Accueil petite enfance

- L'offre de structures d'accueil de la petite enfance est plutôt développée bien qu'inégale. La CC CP compte 4 crèches et 2 micro-crèches, le PETR dispose de 4 structures d'accueil (*diagnostic du Scot*).

TERRE D'AVANCE

Commerces de proximité - PETR CC



PAGE 19



FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

A/Consolider les territoires & les quartiers fragiles

Faire de l'espace public un lieu de cohésion : un territoire au tissu associatif dynamique

- Le tissu associatif est dense et les communes (notamment les principaux bourgs) disposent d'un bon niveau d'équipements publics et sportifs. La vie culturelle y est riche et variée (nombreux évènements, musées, patrimoine historique).
- L'offre à destination de la jeunesse apparaît cependant plus limitée, d'où la volonté de créer de nouveaux espaces d'accueil et de loisirs, en particulier à destination les adolescents. Actuellement, la CC PC porte notamment pour projet la création de stages sportifs destinés aux 13-17ans.
- Le PETR souhaite également soutenir les dynamiques associatives, culturelles et sportives, en développant l'offre, en se dotant de pôles culturels structurés et en encourageant le décloisonnement des projets et la mixité des publics. Il soutient en particulier le développement des associations à caractère social et médico-social.

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

A/Consolider les territoires & les quartiers fragiles

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire – PETR CC	Projet de territoire – CC PC	Contrat bourg centre – Saint Hippolyte du Fort	Contrat bourg centre - Quissac
Habitat/logement social	Axe 1, 2. Requalifier l'urbanisme pour permettre l'accueil de nouveaux habitants - S'engager en faveur de l'habitat durable		Axe II, Un centre-bourg où le patrimoine est habité : - amélioration des conditions d'habitat : lutte contre le mal logement - adaptation de l'offre aux publics cibles : jeunes actifs, jeunes retraités, familles enfants, etc. - diversification des produits logements	Axe II, Une ville accueillante et durable : - S'engager pour un urbanisme durable : réhabilitation du quartier historique Vièle, création de logements sociaux en centre-ville
Accès aux services publics	Axe I, 3. Encourager une vie locale plurielle et dynamique : - Soutenir le réseau éducatif de la maternelle au lycée - Soutenir les dynamiques associatives, culturelles et sportives - Renforcer la présence et l'accessibilité des services	Axe I, Consolider un socle commun de services à la population sur le territoire : - Enfance/jeunesse : création d'accueils de loisirs autour de Lédignan et St Hippolyte du Fort, renforcement de l'offre d'accueil pour les adolescents ; mutualisation restauration scolaire - Services à la population/équipements : réhabilitation de la piscine de Quissac, accessibilité PMR, mise aux normes déchetteries, etc.	Axe III, Un centre-bourg apaisé, avec des lieux de vie qui participent de son attractivité - Reconquête et mise en réseaux de lieux emblématiques Axe IV, Un cœur de village porteur de singularité - « La ville à portée de pieds »	Axe II, Une ville accueillante et durable : - Créer des équipements publics structurants : groupe scolaire à énergie positive, réhabilitation de la piscine intercommunale, création d'une maison des associations - Soutenir le commerce de proximité



FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

A/Consolider les territoires & les quartiers fragiles

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire – PETR CC	Projet de territoire – CC PC	Contrat bourg centre – Saint Hippolyte du Fort	Contrat bourg centre - Quissac
Faire de l'espace public un lieu de cohésion	Axe III, 1. Sensibiliser les acteurs locaux et encourager la mise en réseau : - Mettre en valeur les initiatives locales - Favoriser et ouvrir les réseaux - Mise en place discours positif commun coconstruit avec société civile	Axe I, Consolider un socle commun de services à la population sur le territoire : - Enfance/jeunesse : création d'accueils de loisirs autour de Lédignan et St Hippolyte du Fort, renforcement de l'offre d'accueil pour les adolescents ; mutualisation restauration scolaire		

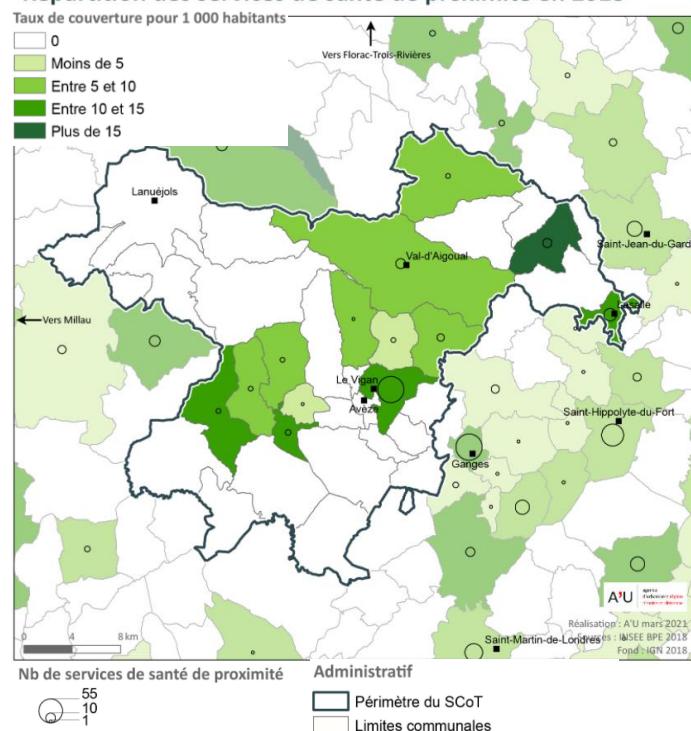
FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

B/Apporter du bien vivre, de la solidarité

Accès aux soins

- Le secteur sanitaire et social est plutôt développé.
- On observe une dynamique de développement de l'offre de services médicaux et de santé sur les communes de Quissac, Saint Hippolyte du Fort, Sauve et Lédignan (projet de construction d'une maison pluridisciplinaire, d'une maison de retraite/Ephad, d'établissements de santé/pôles médicaux notamment à Saint Hippolyte, et de pharmacies). (*Projet de territoire, contrats bourgs centres*)
- Avec 103 places en EPHAD pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans, le PETR présente un meilleur ratio que la moyenne nationale. On compte également 2 maisons en partage.
- L'accès aux services de santé est cependant inégal : 86% des communes du territoire du PETR n'ont pas de médecins généraliste et 64% sont situées à plus de 30 minutes d'une service d'urgence (*Scot, diagnostic*).

Répartition des services de santé de proximité en 2018 - PETR CC





FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

B/Apporter du bien vivre, de la solidarité

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire – PETR CC				
Santé - accès aux soins	Axe I, 3. Encourager une vie locale plurielle et dynamique : - Renforcer la présence et l'accessibilité des services (soutenir les associations à caractère social et médico-social)				



FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

C/Permettre l'accès aux compétences et qualifications

Inclusion numérique

- L'accès internet est inégal et certaines communes font face à de réelles difficultés d'accès (Sardan, Canules Bragassargues, etc.) (*Diagnostic projet territoire CC PC*).
- Le Département porte cependant pour projet l'extension de la couverture numérique sur l'ensemble du territoire à horizon 2022 (Wi Gard).
- Le développement du très haut débit devrait permettre l'essor de nouvelles dynamiques économiques et sociales (développement du télétravail, meilleure prise en compte des besoins des entreprises, installation de nouveaux arrivants).

Accès à l'éducation

- Le territoire dispose de pôles d'enseignement mais l'offre est limitée à partir du lycée, conduisant les jeunes à partir pour poursuivre leurs études. On compte deux lycées, le premier au Vigan, le second hors territoire, à Sommières.
- Les collectivités sont engagées dans le développement de l'offre et des équipements dédiés à la jeunesse (projet de création d'un groupe scolaire à énergie positive à Quissac, développement de l'offre pour la jeunesse et en particulier pour les adolescents, diversification des formations et soutien au réseau éducatif de la maternelle au lycée au sein du PETR).



FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

C/Permettre l'accès aux compétences et qualifications

Revitalisation des territoires fragiles (quartiers, centres-villes, villages) :

- Deux contrats bourgs centres sont actuellement en cours sur les communes de Quissac et Saint Hippolyte du Fort.
 - A Quissac, l'objectif est de favoriser le développement de l'économie productive, de services et d'activités lui permettant de s'affirmer en tant que relais marchand (*Objectif stratégique n°1 : une ville active*). Il s'agit également d'en renforcer l'attractivité par la création d'équipements publics structurants et l'engagement en faveur d'un urbanisme durable (*Objectif stratégique n°2 : une ville accueillante et durable*).
 - Pour St Hippolyte du Fort, le contrat bourg centre doit permettre de renforcer la qualité des aménagements urbains et favoriser les mobilités douces (Axe 1), de renforcer l'attractivité du cœur de ville par la revitalisation du centre historique, la valorisation du patrimoine bâti et le développement de l'offre de logements (Axe 2), et d'améliorer la qualité de l'offre de services aux entreprises, à la population et aux touristes (Axe 3).
- Le Vigan va également bénéficier du programme Petites ville de demain, permettant la mise en œuvre d'actions ciblées afin de redynamiser son centre-ville.
- Le territoire s'investit aussi pour l'amélioration du cadre de vie dans le but d'alimenter une nouvelle croissance démographique. Il souhaite se constituer en tant que pôle rural attractif, avantageusement relié aux dynamiques de la région montpelliéraine. L'objectif est ici d'attirer en particulier les jeunes couples, familles avec enfants, porteurs de projets, retraités et personnes en télétravail, désireuse de s'installer durablement.

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

C/Permettre l'accès aux compétences et qualifications

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire – PETR CC	Projet de territoire – CC PC
Inclusion numérique	Axe I, 1. Favoriser ouverture du territoire et mobilité de ses habitants - Accroître la couverture numérique	Axe I, Consolider un socle commun de services à la population sur le territoire : développement de la visioconférence au sein des relais emplois
Accès à l'éducation	Axe I, 3. Encourager une vie locale plurielle et dynamique : - soutenir le réseau éducatif de la maternelle au lycée	Axe I, Consolider un socle commun de services à la population sur le territoire : - Enfance/jeunesse : création d'accueils de loisirs autour de Lédignan et St Hippolyte du Fort, renforcement de l'offre d'accueil pour les adolescents ; mutualisation restauration scolaire

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

C/Permettre l'accès aux compétences et qualifications

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire – PETR CC	Contrat bourg centre – Saint Hippolyte du Fort	Contrat bourg centre – Quissac
Revitalisation des territoires fragiles	<p>Axe I, 2. Requalifier l'urbanisme pour permettre l'accueil de nouveaux habitants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Animer une réflexion collective autour de l'urbanisme et de la gestion des espaces- Penser des espaces publics rénovés et attractif	<p>Axe I, Un cœur de village qui conserve et renouvelle ses fonctions économique</p> <ul style="list-style-type: none">- Maintien de l'existant- Parcours marchands resserrés et lieux d'animation- Accompagnement des commerçants <p>Axe II, Un centre-bourg où le patrimoine est habité</p> <ul style="list-style-type: none">- Amélioration des condition d'habiter- Adaptation de l'offer aux publics cibles (jeunes actifs, jeunes retraitésn famille avec enfants, familles monoparentales et recomposées- Diversification des produits logements <p>Axe III, Un centre bourg apaisé</p> <ul style="list-style-type: none">- Amélioration jalonnement/signalétique- Mise en réseau de lieux emblématiques- Articulation voie-verte/centre-bourg <p>Axe IV, Un cœur de village porteur de singularité</p> <ul style="list-style-type: none">- « La ville à portée de pieds » qui joue sur les atouts de la proximité- Invitation à la déambulation	<p>Axe I, Une ville active :</p> <ul style="list-style-type: none">- Crée de l'emploi productif : réinvestissement des friches, création d'une ZAE- S'affirmer comme relais marchand,- Développer des services intermédiaires <p>Axe II, Une ville accueillante et durable :</p> <ul style="list-style-type: none">- Crée des équipements publics structurants- S'engager pour un urbanisme durable- Soutenir le commerce de proximité- Encourager l'implantation d'équipements touristiques



FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

Ce que la concertation nous apprends



POINT 01

Lorem ipsum dolor sit amet,
consectetuer adipiscing elit.
Maecenas porttitor congue massa.



POINT 02

Lorem ipsum dolor sit amet,
consectetuer adipiscing elit.
Maecenas porttitor congue massa.



POINT 03

Lorem ipsum dolor sit amet,
consectetuer adipiscing elit.
Maecenas porttitor congue massa.



POINT 04

Lorem ipsum dolor sit amet,
consectetuer adipiscing elit.
Maecenas porttitor congue massa.



POINT 05

Lorem ipsum dolor sit amet,
consectetuer adipiscing elit.
Maecenas porttitor congue massa.



POINT 06

Lorem ipsum dolor sit amet,
consectetuer adipiscing elit.
Maecenas porttitor congue massa.



POINT 07

Lorem ipsum dolor sit amet,
consectetuer adipiscing elit.
Maecenas porttitor congue massa.



POINT 08

Lorem ipsum dolor sit amet,
consectetuer adipiscing elit.
Maecenas porttitor congue massa.



POINT 09

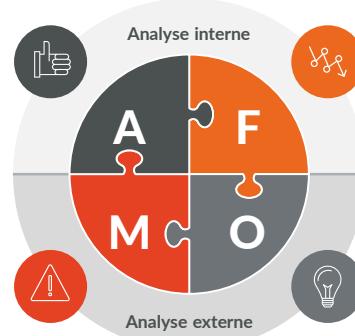
Lorem ipsum dolor sit amet,
consectetuer adipiscing elit.
Maecenas porttitor congue massa.

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

En synthèse

PRINCIPAUX ATOUTS

- Un cadre de vie qualitatif et une offre de services publics dense
- Une attractivité résidentielle certaine, dans un territoire bénéficiant de la proximité de métropoles (Montpellier, Nîmes, Alès, Millau)
- Un foncier attractif
- Un tissu associatif dynamique et une offre culturelle riche
- Un secteur sanitaire et social développé et en cours de renforcement
- Un secteur petite enfance plutôt développé bien qu'inégalement réparti
- Une offre scolaire satisfaisante jusqu'au lycée
- Une importante capacité d'accueil de personnes âgées en EPHAD
- Une action de revitalisation des centres-bourgs en cours (Quissac, Saint Hippolyte du Fort ; Le Vigan, Petites Villes de Demain)



PRINCIPALES FAIBLESSES

- Une population vieillissante (population âgée majoritaire, solde naturel négatif, départ de la population jeune)
- Une forte polarisation des services et des activités dans les centres bourgs
- Une précarité énergétique importante
- Un fort taux de vacance des logements
- Un taux de logements potentiellement indignes parmi les plus élevé sur certains espaces (20% pour Saint Hippolyte du Fort)
- Un manque de logements locatifs
- Une offre de soins inégale voire insuffisante (PETR)
- Le manque de structures d'accueil pour adolescents
- L'absence de lycée



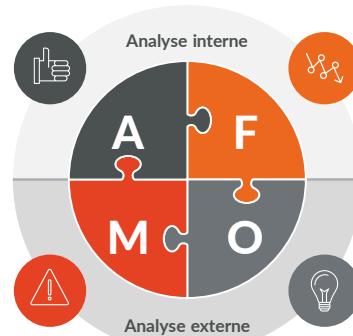
FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

En synthèse



PRINCIPALES MENACES

- Le risque de déclin démographique
- Le non retour des populations jeunes
- Le risque d'isolement social des populations isolées
- La dévitalisation des centres-bourgs et l'étalement urbain
- La rétention foncière et l'augmentation de la vacance ou l'aggravation de l'état du parc de logements anciens



PRINCIPALES OPPORTUNITÉS

- L'adaptation de l'offre de logements aux nouveaux modes de vie et publics cibles
- L'engagement des collectivités en faveur du maintien de la qualité de vie et de services publics
- Le renforcement de l'offre de services et d'activités à destination des publics cibles (jeunes, jeunes familles, jeunes retraités, etc.)
- L'engagement en faveur de la revitalisation des centres-bourgs
- Le projet de couverture très haut débit permettant le développement de nouvelles dynamiques économiques et sociales

Au-delà des politiques en cours :

- La recherche d'une meilleure qualité de vie et d'une proximité à la nature de la part des nouveaux arrivants (en particulier les familles)

LA RELANCE ECONOMIQUE

La Relance Economique

CONTRIBUER À LA
RELANCE
ÉCONOMIQUE



- Soutenir les entreprises et porteurs de projets
- Mener des actions collectives structurantes pour l'économie du territoire
- Développer les bases sur lesquelles s'appuie le tissu économique

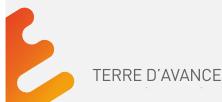


Image : SCOP Loy and Cie – source : AFP

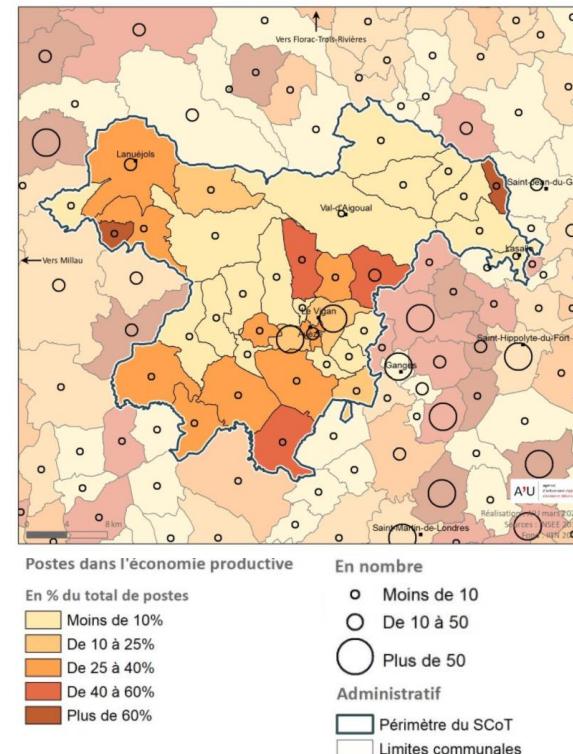
CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

Tissu économique local

- Le taux d'activité local est de 70%, soit équivalent à la moyenne départementale (71% pour le Gard en 2018, *Insee*). L'essentiel des emplois appartient à la sphère présentielle (71% pour la CC PC, *PCAET*). Sur le territoire du PETR, seule 15% de l'économie est productive.
- Le taux de chômage avoisine 15% pour la CC PC et 19% pour le PETR, contre 16,8% pour le département (*Insee*, 2018).
- En 2018, le territoire du PETR comptait 4 875 emplois, contre 5 358 pour la CC PC (*Insee*, 2018). Le PETR connaît une perte d'emplois depuis 2012, contrastant avec la stabilité de la CC PC. Le tissu économique est en grande majorité composé de petites structures (à 96% pour la CC PC, *Diagnostic PLPDMA*), et ses 10 zones d'activités ne concentrent que 9% de l'emploi salarié.
- Au sein du PETR on note une forte disparité, avec des emplois principalement concentrés sur le pays Viganais (2/3). Le territoire présente une faible mobilité professionnelle et une relative autonomie économique (flux importants avec Ganges mais modérés avec Montpellier). Au-delà du pôle d'emplois du Vigan et du bassin gangeois (extérieur au PETR), le reste du territoire est sous l'influence de l'aire métropolitaine.
- Le PETR connaît une progression des emplois agricoles, de l'administration publique, de l'enseignement et de la santé. On note une prépondérance du secteur des services, du commerce, et le maintien de l'industrie (dont le nombre d'emplois baisse cependant depuis 2008). Les emplois publics et parapublics correspondent à 55% des emplois salariés en 2018 (contre 30% à l'échelle nationale). Le territoire est en particulier spécialisé dans l'accueil de jeunes en difficultés (*Projet de territoire PETR CC*).
- Au sein de la CC PC, les activités de service sont majoritaires (41% des établissements en 2010, 47% en 2018, *Insee*), suivie par l'administration publique affichant une certaine stabilité (18%), le commerce (12%), la construction (11%) et l'industrie (7%) en perte de vitesse depuis 2010 (*Données Insee 2018*).

TERRE D'AVANCE

L'économie productive en 2015 - PETR CC



PAGE 34



CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

A/Soutenir les entreprises et les porteurs de projets

Renforcement de l'attractivité économique : le souhait de s'affirmer en tant que pôle rural attractif et relais marchand

- Le territoire souhaite renforcer son dynamisme et son attractivité économique, afin d'attirer de nouveaux porteurs de projets / entreprises et de renforcer son économie productive.
- Pour la CC PC, il s'agit d'abord de réinvestir les friches et de développer ses zones d'activités pour créer de l'emploi productif (Quissac, Saint Hippolyte du Fort, Lédignan/Aigremont, Sauve).
- Le PETR souhaite dynamiser le tissu local des entreprises en favorisant leur mise en réseaux (mutualisation de moyens, soutien aux réseaux d'entreprises locaux) et leur intégration au sein de dynamiques dépassant le local (développement de partenariats avec les métropoles régionales).
- La valorisation des commerces et de l'artisanat local s'inscrit également comme un objectif majeur dans le cadre des projets de réhabilitation des centres bourgs. Le territoire souhaite s'affirmer en tant que pôle rural attractif et relais marchand.



CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

A/Soutenir les entreprises et les porteurs de projets

Soutien à l'entrepreneuriat : renforcer l'attractivité du territoire et l'offre de services pour mieux accueillir de nouveaux porteurs de projets

- Les collectivités souhaitent renforcer l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets : une maison des entreprises est en projet à Quissac et la CC PC comme le PETR affichent une volonté marquée de favoriser les installations (création de mission d'accueil et d'accompagnement dédiée, soutien financier, *Projet de Territoire PETR*).
- Le PETR cible en particulier les porteurs de projets des secteurs du tourisme, de la filière bois, des filières artistique et environnementale. Il souhaite ainsi favoriser le développement de l'économie circulaire et de la production d'énergies renouvelables.
- Le territoire souhaite également renforcer son attractivité par le développement de services adaptés aux besoins des entreprises et porteurs de projets (développement de la couverture numérique, espaces innovants de formation professionnelle, etc.).



CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

A/Soutenir les entreprises et les porteurs de projets

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire – PETR CC	Projet de territoire – CC PC	Contrat bourg centre – Saint Hippolyte du Fort	Contrat bourg centre – Quissac
Renforcement de l'attractivité économique	<p>Axe II, 1. Dynamiser le tissu local des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none">- Favoriser le travail en réseau et les synergies- Renforcer l'accueil des porteurs de projets- Accompagner les entreprises et encourager formation professionnelle <p>Axe III, 1. Sensibiliser les acteurs locaux et encourager la mise en réseau</p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre en valeur les initiatives locales- Favoriser et ouvrir les réseaux- Mise en place d'un discours positif commun coconstruit avec la société civile <p>2. Communiquer et promouvoir le territoire vers l'extérieur</p> <ul style="list-style-type: none">- Concevoir une stratégie de marketing territorial- Promouvoir le territoire envers les nouveaux habitants et les touristes	<p>Axe II, Assurer le développement économique du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none">- Evaluation zones d'activité- Création d'une maison des entreprises- Valorisation du commerce et de l'artisanat	<p>Axe I, Un cœur de village qui conserve et renouvelle ses fonctions économique</p> <ul style="list-style-type: none">- Maintien de l'existant- Parcours marchands resserrés et lieux d'animation- Accompagnement des commerçants	<p>Axe I, Une ville active :</p> <ul style="list-style-type: none">- Créer de l'emploi productif : réinvestissement des friches, création d'une ZAE- S'affirmer comme relais marchand,- Développer des services intermédiaires
Soutien à l'entrepreneuriat	<p>Axe II, 1. Dynamiser le tissu local des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none">- Renforcer l'accueil de porteurs de projets			



CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

B/Mener des actions collectives structurantes pour l'économie du territoire

Politiques locales de l'emploi (GPECT, formation, insertion) : un engagement visant principalement l'accompagnement des demandeurs d'emploi et le développement de la formation professionnelle

- La CC PC dispose d'un relai emploi comprenant 3 antennes situées à Sauve, Quissac et Saint Hippolyte du Fort. Ces structures seront bientôt équipées de systèmes de visioconférence, facilitant l'accès aux services déconcentrés de l'Etat.
- Les collectivités souhaitent encourager la formation professionnelle en développant l'offre de qualifications et en proposant des lieux innovants de formation au sein des communes (*Axe 2, projet de territoire PETR*).

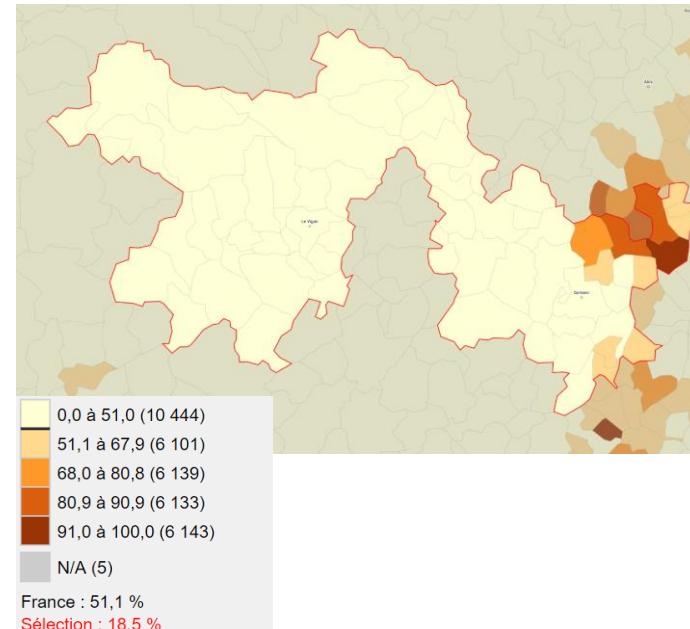
CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

B/Mener des actions collectives structurantes pour l'économie du territoire

Soutien à l'agriculture durable : un secteur important et qualitatif, que le territoire souhaite soutenir et développer

- Au sein de la CC CP, la surface agricole couvre 1/3 du territoire (32,64%, contre 2,56% de surface urbanisée) et 5% pour le territoire du PETR. La CC CP comptait 360 exploitations en 2013, à 67% viticoles (PAT). En 2010, le PETR comptait 258 exploitations agricoles et a connu entre 2000 et 2010 une diminution de 40% de sa surface agricole utile.
- Les productions sont principalement de types céréalier, viticole, arboricole. Les garrigues, pâturages et prairies sont également des marqueurs territoriaux (CC CP).
- Le nombre d'appellations protégées témoignent de la qualité des productions agricoles locales (labels AOC, AOP, IGP). L'agriculture biologique est également en plein essor : le PETR comptait 78 exploitations biologiques en 2019, soit une augmentation de 150% par rapport à 2010 (*Diagnostic Scot*).
- Le territoire s'investit en faveur de l'agriculture durable à travers le soutien aux circuits courts, notamment en matière d'alimentation (PAT en cours pour la CC CP), dans le cadre des circuits de transformation/distribution, et du tourisme (notamment l'agrotourisme en développement).
- Les collectivités s'engagent également à favoriser l'accès au foncier agricole ainsi que les reprises d'exploitations (réserves foncières, communication). La valorisation de l'agroforesterie, de la filière bois et de l'agropastoralisme vise par ailleurs au maintien de la qualité paysagère locale.

Part de la surface agricole (%) – 2018
Observatoire des territoires





CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

B/Mener des actions collectives structurantes pour l'économie du territoire

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire – PETR CC	Projet de territoire – CC PC
Politiques locales de l'emploi (GPECT, formation, insertion)	Axe II, 1. Dynamiser le tissu local des entreprises : - Accompagner les entreprises et encourager formation professionnelle	Axe I : Consolider un socle commun de services à la population sur le territoire - Développement de la visioconférence au sein des relais emplois
Soutien à l'agriculture durable	Axe II, 3. Soutenir une agriculture locale et durable : - Encourager les installations et transmission - Favoriser la distribution en circuits courts	Axe II : Assurer le développement économique du territoire : - Valorisation des démarches d'agrotourisme - Soutien de l'agriculture en circuits courts - Favoriser l'accessibilité foncier - Soutien à l'aménagement du paysage (agroforesterie, filière bois, agropastoralisme) - Irrigation pour l'agriculture



CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

C/Développer les bases sur lesquelles s'appuie le tissu économique

Culture et patrimoine : un territoire riche à mieux valoriser

- Le territoire dispose d'un patrimoine historique, naturel, et d'une vie culturelle particulièrement riche (une soixantaine d'évènements sur le territoire de la CC PC, valorisation de pratiques ancestrales comme la transhumance, fabrique de la soie, etc.).
- Afin de mieux valoriser et promouvoir l'identité et le patrimoine local, la CC CP souhaite se doter d'un Plan patrimoine, renforcer son offre touristique (circuit médiéval, itinéraire de la soie, découverte du Vidourle, etc.), et valoriser les filières locales.

CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

C/Développer les bases sur lesquelles s'appuie le tissu économique

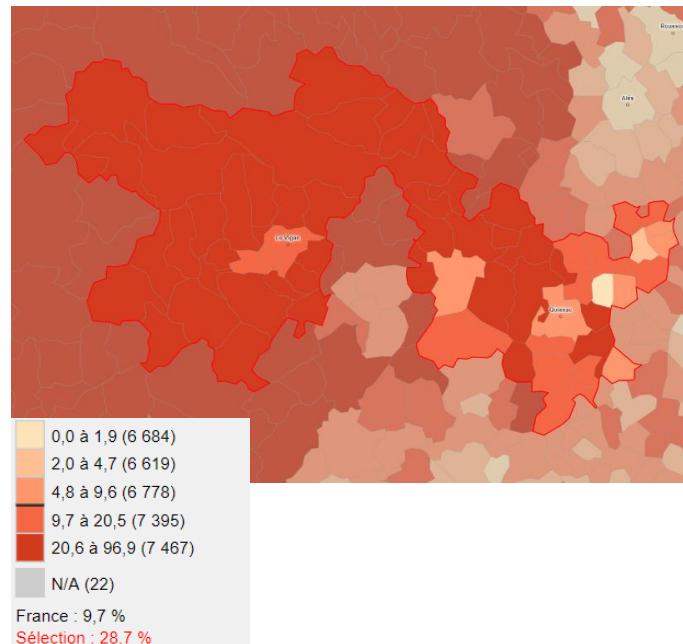
Tourismes, tourisme durable : un territoire affirmant sa vocation Pleine Nature avec un tourisme durable, créateur de richesses, valorisant les filières et l'ensemble du patrimoine local

- Le tourisme est un des principaux secteurs économiques du territoire. La capacité d'accueil en hébergements marchands est d'environ 10 000 lits, auxquels s'ajoutent environ 7 900 résidences secondaires (soit la moitié du parc de logements de la CC Causse Aigoual Cévennes et 28% de la CC Pays Viganais). On constate cependant un déficit d'offre, notamment sur le territoire du PETR dont la capacité d'accueil s'est fortement réduite au cours des 20 dernières années.
- L'hébergement marchand du PETR est majoritairement de plein air et hôtelier. La CC CP propose principalement des gîtes, meublés, chambres d'hôtes mais compte très peu de campings. 72% des structures de la CC PC sont labelisées, signe de la qualité de l'offre.
- Les touristes sont principalement attirés par la nature, le calme, les paysages, l'authenticité du territoire, la qualité du patrimoine historique et naturel. Le tourisme de nature domine, suivi du tourisme culturel, et d'une tendance au développement d'activités de bien-être et liées à la déconnexion (*Diag tourisme CC CP*).
- Le territoire souhaite structurer sa filière touristique en affirmant sa vocation Pleine Nature et en valorisant ses grands sites (Mont Aigoual, Cirque de Navacelles, Gange, Le Vigan). Il s'agit à la fois de renforcer l'offre touristique (tourisme sportif, de terroir, tourisme 4 saisons, etc.), de favoriser l'émergence d'une identité territoriale commune comme base d'une promotion territoriale plus efficace (CC CP), et de favoriser ainsi le développement d'un tourisme durable et créateur de richesses (*Projet de territoire PETR*).

TERRE D'AVANCE

PAGE 42

Part des résidences secondaires (%) – 2018
Observatoire des territoires





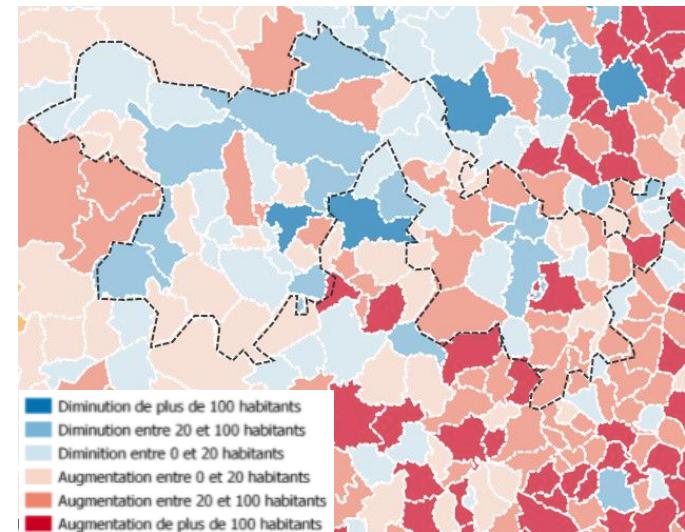
CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

C/Développer les bases sur lesquelles s'appuie le tissu économique

Attractivité territoriale (personnes, acteurs économiques) : un enjeu majeur pour un territoire souhaitant impulser de nouvelles dynamiques sociales et économiques

- Le territoire dispose d'un cadre de vie attractif et d'une localisation avantageuse, à proximité des grandes agglomérations. On observe une légère croissance démographique, marquée par une forte disparité au niveau communal, et exclusivement portée par l'installation de nouveaux arrivants. La CC PC enregistre un taux de croissance démographique de 1,3% entre 2009 et 2014, soit 1 000 nouveaux ménages en 5 ans (contre 1% pour le département et 0.9% à l'échelle régionale, *données issues du PCAET*). Le solde naturel est négatif (*PETR*) ou quasi nul (CC PC) sur le territoire.
- Les nouveaux arrivants ont principalement entre 55 et 64 ans, sont majoritairement propriétaires et chômeurs. Les partants sont essentiellement des couples avec enfants, locataires, âgés de moins de 25 ans ou de 40 à 54 ans (*Projet de territoire PETR*). Cette dynamique migratoire alimente ainsi le vieillissement de la population.
- Face à ce constat, le territoire souhaite se constituer en tant que pôle rural attractif en proposant un cadre de vie et d'une offre de services favorable à l'installation de jeunes couples, familles avec enfants, de porteurs de projets (en particulier dans les secteurs environnemental, touristique, filière-bois, artistique), et de jeunes retraités. (*Projet de territoire PETR, Contrat bourg centre St Hippolyte*)
- L'attractivité est investie sous l'angle économique, par le renforcement de l'offre de services proposés aux entreprises et porteurs de projets (facilitation de l'installation, réserve foncière, accompagnement). Elle est également visée dans le cadre des programmes de rénovation des centres bourgs et la diversification de l'offre de logements. Par ailleurs, les collectivités souhaitent renforcer la promotion territoriale en s'appuyant sur une identité locale coconstruite, sur la valorisation des initiatives et réseaux locaux, et la définition d'une stratégie de marketing territorial efficace.

Variation de la population 2012-2017
Observatoire de l'artificialisation





CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

C/Développer les bases sur lesquelles s'appuie le tissu économique

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire – PETR CC	Projet de territoire – CC PC	Diagnostic Stratégie Tourisme CC CP	Contrat bourg centre – Quissac
Culture et patrimoine		Axe 2 et 3 : Assurer le développement économique du territoire et promouvoir son identité - Développer un Plan patrimoine - Développer l'offre touristique - Valorisation de filières - Développement événementiel		
Tourismes, tourisme durable	Axe II, 2. Renforcer un tourisme durable de qualité et créateur de richesse : - Affirmer le rôle structurant des grands sites du territoire - Affirmer la vocation pleine nature de la destination - Structurer un tourisme de terroir	Axe 2 et 3 : Assurer le développement économique du territoire et promouvoir son identité - Développer un Plan patrimoine - Développer l'offre touristique - Valorisation de filières - Développement événementiel	- Structurer l'offre touristique et faciliter son accès - Développer l'attractivité du territoire - Développer l'économie touristique - Partager la culture touristique Piémont Cévenol	

CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

C/Développer les bases sur lesquelles s'appuie le tissu économique

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire – PETR CC	Projet de territoire – CC PC
Attractivité territoriale (personnes, acteurs économiques)	<p>AXE I, 1. Favoriser l'ouverture du territoire et la mobilité de ses habitants; 2. Requalifier l'urbanisme pour permettre l'accueil de nouveaux habitants; 3. Encourager une vie locale plurielle et dynamique</p> <p>Axe III, 1. Sensibiliser les acteurs locaux et encourager la mise en réseau :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre en valeur les initiatives locales- Favoriser et ouvrir les réseaux- Mise en place discours positif commun coconstruit avec société civile <p>2. Communiquer et promouvoir le territoire vers l'extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none">- Concevoir stratégie de marketing territorial- Promouvoir territoire envers nouveaux habitants et touristes	<p>Axe 3 : Promouvoir le territoire et son identité</p>

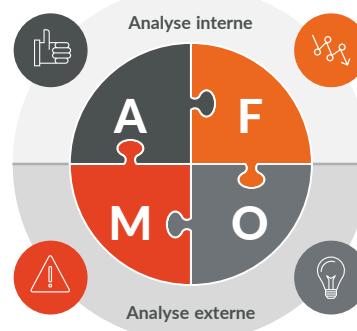
CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

En synthèse



PRINCIPAUX ATOUTS

- Un foncier attractif, dans un territoire bénéficiant de la proximité de métropoles (Montpellier, Nîmes, Alès, Millau)
- Une croissance démographique alimentée par l'arrivée de nouvelles populations
- Un taux d'activité dans la moyenne départementale
- Une économie majoritairement résidentielle
- La prédominance des secteurs du service, commercial, public, sanitaire et social
- Un secteur touristique qualitatif au potentiel de développement important
- Une agriculture durable et de qualité, un territoire agricole attractif



PRINCIPALES FAIBLESSES

- Une forte disparité en matière de répartition des emplois et de croissance démographique
- Un vieillissement renforcé par le départ des populations jeunes et actives et l'installation de populations majoritairement âgées et inactives
- Un tissu économique composé de petites structures (96% pour le territoire de la CC CP)
- Un secteur marchand (industrie et construction) en perte de vitesse
- Un déficit d'hébergements touristiques
- Un territoire agricole attirant surtout de petites structures ne pouvant prétendre aux aides à l'installation et qui échouent en nombre en raison de leur manque de viabilité économique
- La diminution de la surface agricole (PETR surtout)

CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

En synthèse



PRINCIPALES MENACES

- Le vieillissement des chefs d'entreprises et exploitants agricoles et un risque de déclin économique par manque de reprise
- La diminution du nombre d'exploitations agricoles faute de reprise
- La concurrence des grandes métropoles, attractives de part la qualité de leur offre de formations et d'emplois, renforçant le départ des jeunes et jeunes actifs
- Une réglementation stricte en matière de préservation environnementale et patrimoniale pouvant limiter le développement d'activités (touristiques, économiques)
- La difficulté à construire une identité commune et rassembleuse

PRINCIPALES OPPORTUNITÉS

- Le développement d'une économie productive locale fondée sur la valorisation des ressources du territoire (développement des ZA, etc)
- Le développement de circuits-courts et la valorisation des filières locales
- Le déploiement de la fibre favorisant l'installation d'activités non délocalisables et permettant de mieux répondre aux besoins des entreprises
- Une politique d'accompagnement des porteurs de projets favorable à l'accueil de nouveaux actifs
- La volonté de renforcer l'offre de formations professionnelles
- La structuration de l'offre touristique et sa diversification pour étendre la haute saison et affirmer la vocation Pleine Nature du territoire
- La revitalisation des centres-bourgs
- La co-construction d'une identité locale forte et le développement d'une stratégie de promotion territoriale efficace

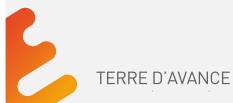
Au-delà des politiques :

- L'intérêt grandissant pour le tourisme vert, la consommation de produits locaux/artisanaux
- L'émergence de nouveaux modes de travail avec un retour au vert des actifs (télétravail, nouvelles formes d'emplois)

LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

ENCOURAGER ET SOUTENIR LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

- Offrir des solutions de mobilité durables ou des alternatives aux déplacements
- Veiller à la qualité environnementale, lutter contre les dégradations
- Changement climatique et risques naturels
- Valoriser durablement les ressources naturelles, limiter les consommations
- Agir via un urbanisme durable et responsable

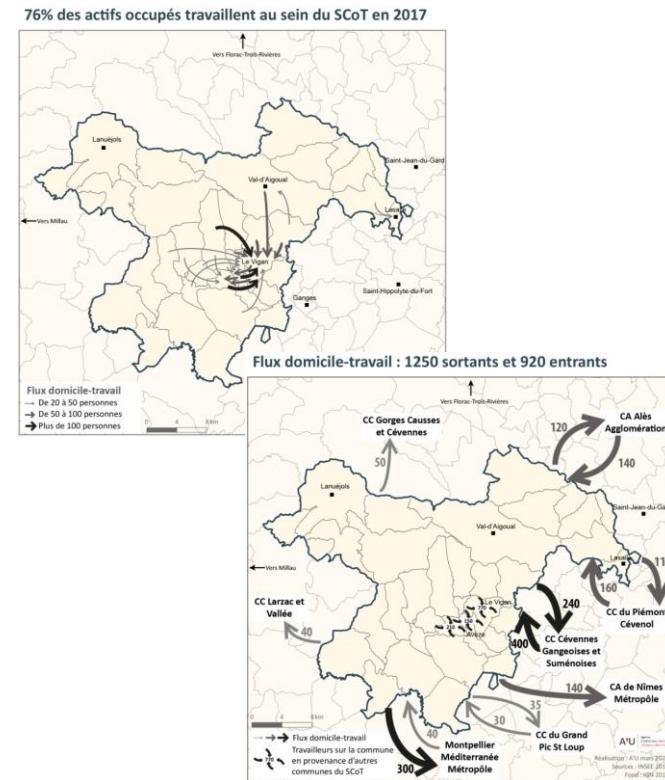


ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

A/Offrir des solutions de mobilité durables ou des alternatives aux déplacements

Mobilités : une offre en pleine structuration au profit des mobilités douces, propres et mutualisées

- Le territoire est traversé par 2 axes routiers structurants : la route départementale RD 999 reliant Nîmes au Vigan et la route départementale RD 6110 reliant Montpellier à Alès. La mobilité professionnelles est relativement faible dans le bassin du Vigan, où 82% des actifs résident à 30 minutes maximum de leur lieu de travail (*Projet de territoire PETR*).
- L'offre de transports en commun est très limitée (*Diagnostic Climat CC PC*). On recense des lignes départementales, une ligne à la demande, des lignes scolaires, mais pas de transport régional. Le territoire ne dispose pas non plus d'équipements pour le transport fluvial et ferroviaire.
- Les collectivités sont engagées dans le développement d'alternatives à commencer par la mobilité douce. Les réseaux cyclables de la CC PC sont en cours d'extension dans le cadre du Schéma Départemental des Aménagements Cyclables adopté en 2006. Le PADD, élaboré pour la commune de Quissac, prévoit aussi l'extension de la voie verte, le développement d'un pédibus et d'une offre de vélo-bus.
- Les collectivités soutiennent également le développement de la mobilité partagée, à travers l'aménagement d'aires de covoiturage et le renforcement de l'offre de transports en commun (projet de territoire CC CP).
- Enfin, elles s'engagent en faveur d'une mobilité décarbonée grâce au déploiement de bornes de recharges (149 d'ici 2020 sur le territoire de la CC PC, projet départemental), et par le recours à l'électromobilité dans le parc automobile public avant son passage à l'hydrogène (*PCAET CC PC*).
- Le renforcement d'une mobilité plus propre s'accompagne par ailleurs du déploiement de solutions numériques permettant d'éviter les déplacements peu utiles (points de visioconférence).



TERRE D'AVANCE

PAGE 49

ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

A/Offrir des solutions de mobilité durables ou des alternatives aux déplacements

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire – PETR CC	CTE	Projet de territoire – CC PC	PCAET – CC PC
Mobilités	Axe I, 1. Favoriser l'ouverture du territoire et mobilité de ses habitants - Accroître la couverture numérique - Requalifier le réseau routier - Développer les modes de déplacements alternatifs	Axe III, Faciliter les mobilités douces et partagées, vectrices d'économies - Aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal routier au Vigan - Réalisation d'un Plan global de déplacement	Axe I, Consolider un socle commune de services à la population sur le territoire : - Favoriser le développement du covoiturage - Favoriser le développement de points Visio sur le territoire	La mobilité durable : - Elaborer et animer un Plan Global de Déplacement - Déployer la mobilité partagée sur territoire - Proposer des alternatives aux déplacements motorisés en s'appuyant sur infrastructures existantes, éviter certains déplacements - Faciliter le passage vers des véhicules moins émetteurs



ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

B/Veiller à la qualité environnementale, lutter contre les dégradations

Qualité des eaux : une ressource sous tension, dont la préservation et l'économie sont prioritaires

- Le réchauffement climatique fait peser un risque important de conflits d'usages et de dégradation de la ressource en eau. Selon les travaux réalisés par l'Agence de l'eau, le bassin du Vidourle verrait en effet sa disponibilité en eau fortement impactée tandis que dans le même temps, les besoins augmenteraient de près de 44% d'ici 2030 (*Evaluation PCAET, contrat de rivière*).
- Un Plan de Gestion Concertée de la Ressource en Eau (PGRE) est en cours d'élaboration sur les bassins versants des Gardons et du Vidourle. Pour le bassin du Vidourle, classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) depuis 2004, il s'agit de poursuivre la préservation de la ressource par une politique de retrait du captage du Vidourle et de sa nappe, l'amélioration de la qualité des eaux et la diminution des sources de pollution, la réalisation d'aménagements pour l'amélioration du fonctionnement du cours d'eau et la prise en charge des risques d'inondations (*Evaluation PCAET*).
- La CC PC et les collectivités la composant ont également engagé un Plan Intercommunal d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PIAPPH).



ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

B/Veiller à la qualité environnementale, lutter contre les dégradations

Qualité de l'air :

- La majorité des seuils réglementaires sont respectés sur le territoire de la CC PC.
- Les principaux postes d'émissions (tous types confondus) sont le secteur résidentiel (chauffage), le transport (l'utilisation de la voiture individuelle surtout), la construction (pour le SO₂ notamment) et l'agriculture (culture et élevage).
- Dans le cadre du SRCAE défini par la Région, la collectivité est engagée à réduire ses émissions de 24% à 44% en fonction de types de polluants.



ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

B/Veiller à la qualité environnementale, lutter contre les dégradations

Changement climatique et risques naturels : des collectivités investies dans l'adaptation d'un territoire vulnérable

- Le territoire est soumis à plusieurs risques naturels parmi lesquels : le risque d'inondations (les Vidourlades notamment), le risque d'incendies, et le risque de mouvements de terrains liés au changement d'humidité des sols argileux.
- Pour mieux prendre en charge la vulnérabilité du territoire au changement climatique, la CC PC s'engage à travers son PCAET à renforcer l'adaptation des pratiques et espaces. Il s'agit notamment d'améliorer la gestion de la ressource en eau, la prise en compte des risques naturels, de préserver la biodiversité et d'accompagner l'adaptation des activités économiques en ciblant les opportunités de développement (évolution des conditions de cultures, avancement des récoltes, apparition de nouvelles essences, allongement de la saison estivale, etc.)

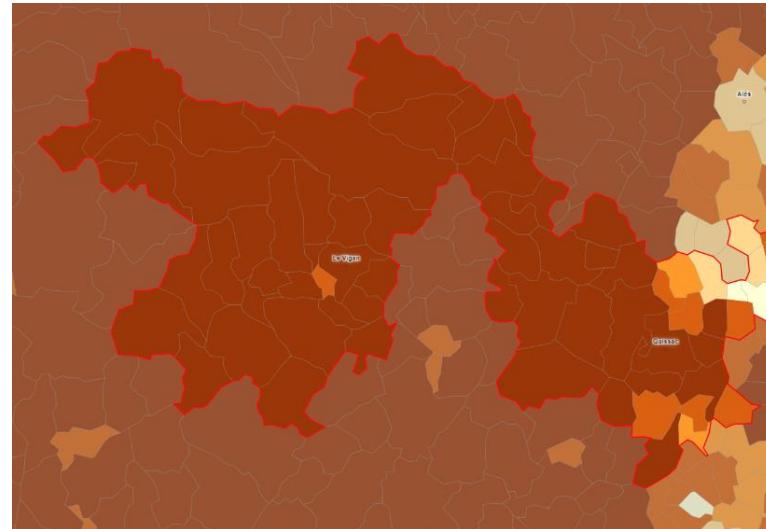
ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

B/Veiller à la qualité environnementale, lutter contre les dégradations

Biodiversité et protection des espèces : un territoire marqué par une politique de protection faune/flore importante, engagé en faveur de l'aménagement durable

- Les zones de protection de la biodiversité sont nombreuses : ZNIEFF 1 et 2, Natura 2000, zones de protection des oiseaux, label « Forêt d'exception » de l'ONF pour le Massif de l'Aigoual, Réserve internationale de ciel étoilé, zone protégée au patrimoine mondial de l'UNESCO notamment pour l'agropastoralisme, Parc National des Cévennes (coeur et aire d'adhésion), et la totalité du PETR CC est couverte par les dispositions de la loi Montagne.
- La ressource forestière est importante : 22 900ha côté CC CP (soit 51% de la surface du territoire), près de 17 000 ha côté PETR . Le territoire porte pour projet l'élaboration d'une charte forestière (*Scot PETR, Projet de territoire*).
- Conscientes de la richesse de leur patrimoine naturel, les collectivités entendent poursuivre la préservation de la biodiversité (Plan Climat à l'étude pour la CC PC, PIAPPH, préservation de la ressource en eau, etc.) et favoriser un aménagement durable.

Part de la ressource forestière (%) – 2018
Observatoire des territoires





ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

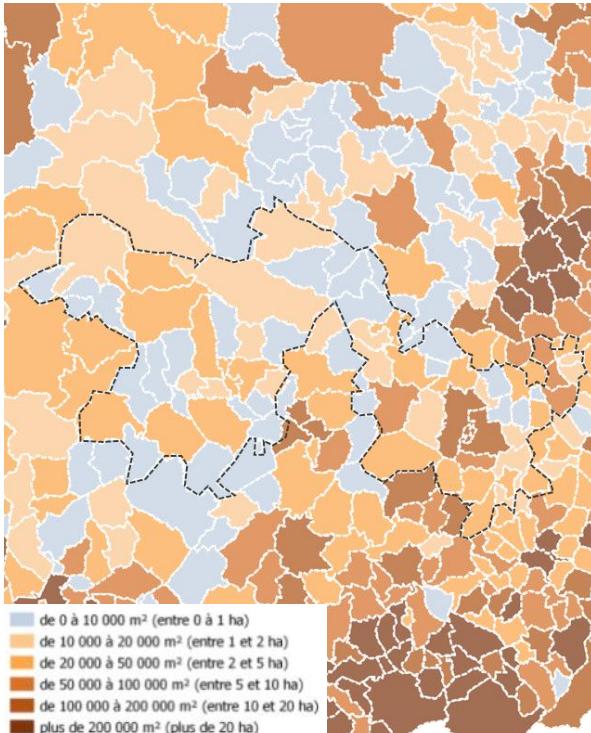
B/Veiller à la qualité environnementale, lutter contre les dégradations

Lutte contre l'artificialisation des sols : pour une planification urbaine plus globale

- Dominé par les espaces naturels, le territoire présente un faible taux d'artificialisation (de l'ordre de 5,63% pour la CC PC en 2017, contre 6% pour le département du Gard). Entre 2009 et 2019, l'artificialisation s'est principalement concentrée sur les communes de Quissac, Sauve et Liouc (cf. cartes de l'Observatoire de l'artificialisation, slide suivante).
- Le territoire souhaite développer une réflexion urbaine à une échelle communautaire, permettant une meilleure gestion des espaces. Cette volonté s'articule également avec la politique de requalification de l'existant (centres bourgs, espaces naturels à l'abandon, zones d'activités).

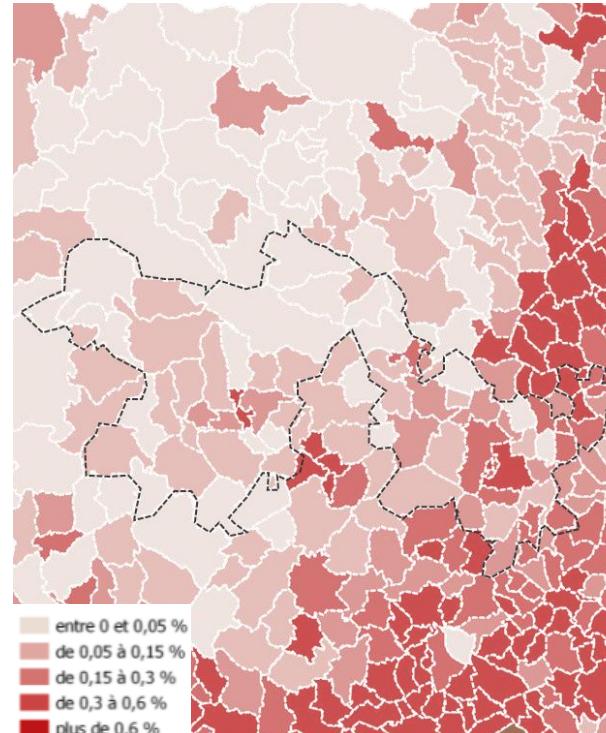
ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Flux d'artificialisation pour la période 2009-2019 (m²),
Observatoire de l'artificialisation



TERRE D'AVANCE

Taux d'artificialisation 2009-2019 par rapport à la surface communale, Observatoire de l'artificialisation



PAGE 56

ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

B/Veiller à la qualité environnementale, lutter contre les dégradations

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire – PETR CC	Projet de territoire – CC PC	PCAET – CC PC
Qualité des eaux			Adaptation changement climatique : - Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
Changement climatique et risques naturels			Adaptation changement climatique : - Améliorer la prise en compte des risques inondation et feu de forêt - Valoriser et préserver biodiversité - Accompagner les activités économiques pour anticiper les effets du changement climatique en ciblant les opportunités de développement
Biodiversité et protection des espèces		Axe IV, Préserver le cadre de vie du territoire à travers un aménagement durable - Transition énergétique (Plan Climat) - PIAPPB - Actions de préservation/valorisation	Animation de la dynamique de territoire - Animer un réseau et sensibiliser le grand public - Valoriser des initiatives existantes sur le territoire
Lutte contre l'artificialisation des sols	Axe 1, 2. Requalifier l'urbanisme pour permettre l'accueil de nouveaux habitants : - Animer une réflexion collective autour de l'urbanisme et gestion des espaces - Penser des espaces publics rénovés et attractifs		

TERR

PAGE 57



ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

C/Valoriser durablement les ressources naturelles, limiter les consommations

Agriculture et alimentation locale & responsable : une filière en pleine structuration

- Le territoire présente un grand nombre d'initiatives (magasins de producteurs, coopératives bio, marchés, vente en ligne, paniers solidaires, guides touristiques des produits locaux, etc.) et des projets en cours (cantine centrale, jardins collectifs, etc.).
- Des Plans Alimentaires Territoriaux sont actuellement en réflexion (Pays Viganais) ou en cours de finalisation (CC PC, pour une mise en œuvre à partir de 2023). Ils visent à structurer la filière alimentaire de proximité, fédérer et mettre en réseaux les acteurs.
- Dans le cadre de l'élaboration de son PAT, la CC PC souhaite soutenir le développement des productions adaptées (stratégie foncière cohérente, animation foncière et agricole, etc.), renforcer l'éducation et la sensibilisation à la consommation responsable, favoriser l'accessibilité au plus grand nombre (ventes de proximité, réseaux, ateliers vecteurs de lien social, épiceries solidaires), et valoriser le patrimoine alimentaire ainsi que les savoir-faire locaux.



ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

C/Valoriser durablement les ressources naturelles, limiter les consommations

Energie : un territoire engagé pour une plus grande maîtrise énergétique et le renforcement des productions d'énergies renouvelables

- Engagées pour la mise en œuvre d'une croissance verte, les collectivités s'investissent fortement en faveur de la transition énergétique du territoire. Elles accompagnent notamment le renforcement de la maîtrise énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, des réseaux d'éclairages, maîtrise des consommations), la réduction des consommations (sensibilisation), et le développement de la production d'énergies renouvelables.
- Actuellement, le taux de production d'énergie consommée est encore faible (8,8% pour la CC CP) mais le territoire dispose d'un fort potentiel pour renforcer son autonomie énergétique :
 - La ressource forestière y est importante (environ 40 000 ha sur l'ensemble du territoire) et la filière bois-énergie est actuellement la principale source d'énergie renouvelable mobilisée sur le territoire (91% de bois résidentiel pour la CC CP selon l'étude de potentiel), 11 chaufferies sont présentes sur le territoire du PETR. Les collectivités souhaitent structurer la filière bois, moderniser les entreprises locales et favoriser la diffusion de micro-filières bois énergies (CTE PETR).
 - Le territoire dispose d'une grande qualité d'ensoleillement et d'une variété de surfaces exploitables, propice au développement du photovoltaïque (actuellement 8% des ENR produites sur le territoire de la CC CP). Le développement de cette production se heurte cependant à l'importance des zones de protection.
 - 12 communes de la CC CP présentent un potentiel pour le développement de parcs éoliens, mais ce type de production divise en raison des nuances induites (paysagères notamment) et est fortement limitée par l'importance des zones de protection.
 - L'agriculture offre également un potentiel intéressant pour le développement de la biomasse, avec la récupération des pailles et poussières de céréales, des bois de taille et d'arrachage récupérés dans les vignes.
 - Enfin, le territoire offre un potentiel certain en matière de géothermie.
- Portant pour ambition d'être reconnu comme haut lieu de la transition énergétique (CC CP lauréate de la démarche territoire à énergie positive pour la croissance verte en 2016, CTE PETR CC Axe 1), le territoire souhaite également renforcer la promotion des actions menées.



ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

C/Valoriser durablement les ressources naturelles, limiter les consommations

Déchets et économie circulaire : une filière dynamique en pleine structuration, engagée dans une politique « zéro déchet, zéro gaspillage »

- On compte 3 déchèteries et 2 ressourceries côté CC PC, 5 déchèteries et des ressourceries mobiles sur le territoire du PETR. Les initiatives en matière de tri, compostage, réemploi sont nombreuses et une nouvelle ressourcerie est en projet au Vigan. Le compostage individuel est bien développé et une quinzaine de sites de compostage partagé ont été aménagés sur le territoire de la CC PC.
- La production actuelle moyenne de déchets par habitant et par an est de 778kg (*donnée de 2019, atelier PLPDMA*) sur le territoire de la CC PC, soit bien supérieure à la moyenne régionale (620kg en 2017) et française (580kg en 2017), en particulier concernant les déchets verts, gravats, et encombrants.
- La CC PC est actuellement engagée dans l'élaboration d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilé. Ce programme vise la réduction de 58 kg de déchets par habitant et par an de 2019 à 2027. La collectivité souhaite par ailleurs développer une culture commune de la prévention et développer une stratégie plus globale de la gestion des déchets. Le PLPDMA vise à soutenir :
 - la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets alimentaires : installation de poulailleurs pour les ménages volontaires, ateliers de sensibilisation dans les cantines, ateliers cuisine, etc.
 - l'amélioration de la gestion des biodéchets : développement du compostage collectif, des aires et campagnes de broyage,
 - Le renforcement du réemploi et de la réparation : développement des ressourceries, des aires de réemplois au sein des déchèteries, matériauthèque, annuaire des dispositifs, etc.,
 - L'amélioration du traitement des déchets de déchèteries : développement d'une déchèterie pour professionnels, encadrement de l'accès et mise aux normes des autres, etc.
 - La sensibilisation des usagers
- Le territoire souhaite également renforcer la dimension écologique au sein de ses marchés publics, encourager le développement de l'économie circulaire et l'engagement sociétal des entreprises (*CTE PETR*).



ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

C/Valoriser durablement les ressources naturelles, limiter les consommations

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire PETR CC	CTE PETR CC	Projet de territoire CC PC	PCAET CC PC	CC PC
Agriculture et alimentation locale & responsable	Axe II, 3. Soutenir une agriculture locale et durable : <ul style="list-style-type: none">- Encourager les installations et transmissions- Favoriser la distribution en circuits courts				PAT en cours d'élaboration
Energie	Axe II, 4. Accompagner la transition énergétique du territoire : <ul style="list-style-type: none">- S'engager pour la maîtrise de l'énergie- Production d'énergies renouvelables	Axe I, Une croissance douce, construite en synergie <ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'une politique territoriale d'animation de la transition écologique- Information et conseils aux habitants pour diminuer leurs consommations énergétiques- Appui aux acteurs du territoire sur la maîtrise de la demande d'énergie	Axe IV, Préserver le cadre de vie du territoire, à travers un aménagement durable : <ul style="list-style-type: none">- Transition énergétique : Plan Climat à l'étude	La sobriété énergétique du bâti : <ul style="list-style-type: none">- Améliorer les performances énergétiques du patrimoine public et réduire les consommations- Inciter les propriétaires et bailleurs pour la rénovation énergétique de leur patrimoine- Accompagner les acteurs socioéconomiques sur leur bâti et leur outil de production- Animer une dynamique de réseau pour identifier et prévenir la précarité énergétique du territoire	

ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

C/Valoriser durablement les ressources naturelles, limiter les consommations

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire PETR CC	CTE PETR CC	Projet de territoire CC PC	PCAET CC PC	CC PC
Energie		<p>Axe II, Repenser notre empreinte énergétique en réduisant nos consommations et en produisant des énergies renouvelables locales</p> <ul style="list-style-type: none">- Inventaire territorial des installations de productions de chaleur des collectivités locales- Etude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur au bois- Construction d'un hangar de stockage de plaquettes de bois- Installation d'un parc photovoltaïque- Requalification des bâtiments de la station de ski Prat-Peyrot		<p>Production d'énergie renouvelable locale :</p> <ul style="list-style-type: none">- Montrer l'exemplarité de la CC PC- Valoriser/essaimer les projets participatifs et citoyens- Accompagner les communes membres dans projets de développement ENR- Favoriser l'émergence de la demande en bois énergie pour permettre une structuration offre locale	
Déchets et économie circulaire		<p>Axe IV : Encourager l'économie circulaire et l'engagement sociétal des entreprises</p>	<p>Axe IV : Préserver le cadre de vie du territoire, à travers un aménagement durable :</p> <p>Mise aux normes des déchèteries</p>	<p>Zéro déchet, zéro gaspillage</p> <ul style="list-style-type: none">- Structurer un PLPDMA- Mettre en place une tarification incitative- Investir le champ de l'alimentation et du gaspillage alimentaire <p>Animation de la dynamique de territoire</p> <ul style="list-style-type: none">- Animer un réseau et sensibiliser le grand public- Valoriser des initiatives existantes sur le territoire	

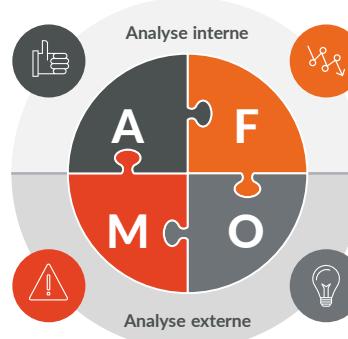
ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En synthèse



PRINCIPAUX ATOUTS

- Une qualité environnementale reconnue, un ensemble d'espaces et d'espèces classés et protégés
- Une sensibilisation efficace et un ensemble d'acteurs proactifs
- Un espace forestier important et une filière bois en pleine structuration
- Un secteur agricole bien développé, durable, reconnu (labels, agriculture biologique) et attractif
- De nombreuses initiatives favorisant l'alimentation locale
- Un potentiel important pour le développement de la production d'énergies renouvelables
- Une filière bois-énergie en pleine structuration
- De nombreuses initiatives en matière de lutte contre le gaspillage, de tri et de réemploi, et une politique de gestion et traitement des déchets en pleine structuration



PRINCIPALES FAIBLESSES

- Une offre de mobilité inégale
- Un manque de transports en commun, l'absence d'équipement ferroviaire
- Une forte dépendance du territoire aux effets du changement climatique
- Un territoire soumis à de forts risques naturels
- La tension de la ressource en eau
- La diminution de la surface agricole sur le territoire du PETR
- Un taux de précarité énergétique important
- Une forte pression réglementaire liée aux zones de protections limitant le développement des productions d'énergies renouvelables (notamment le photovoltaïque et l'éolien)
- Un taux de déchets par habitants et par an très important

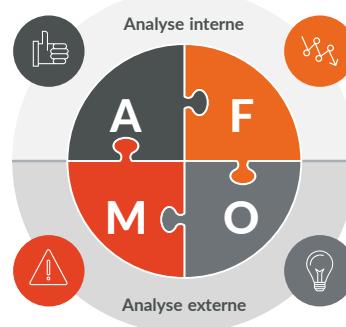
ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En synthèse



PRINCIPALES MENACES

- Un risque de déficit hydrique important
- L'intensification des périodes d'inondations, des incendies et des mouvements de terrain, en lien avec le changement climatique
- Le vieillissement des exploitants agricoles et le manque de repreneurs
- Une réglementation contraignant le développement de la production d'énergies renouvelables
- L'opposition des habitants au développement de parcs éoliens ou photovoltaïques

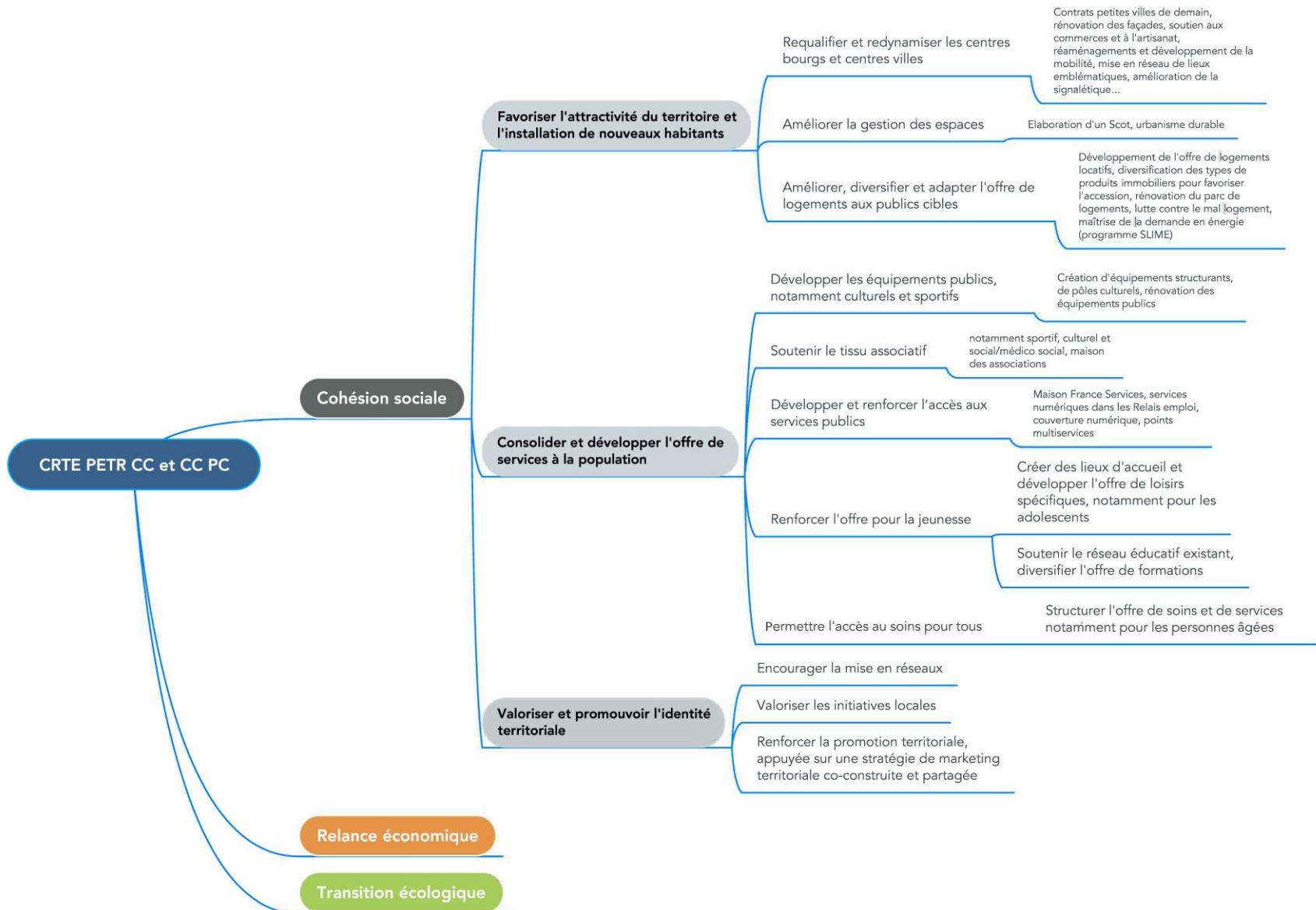


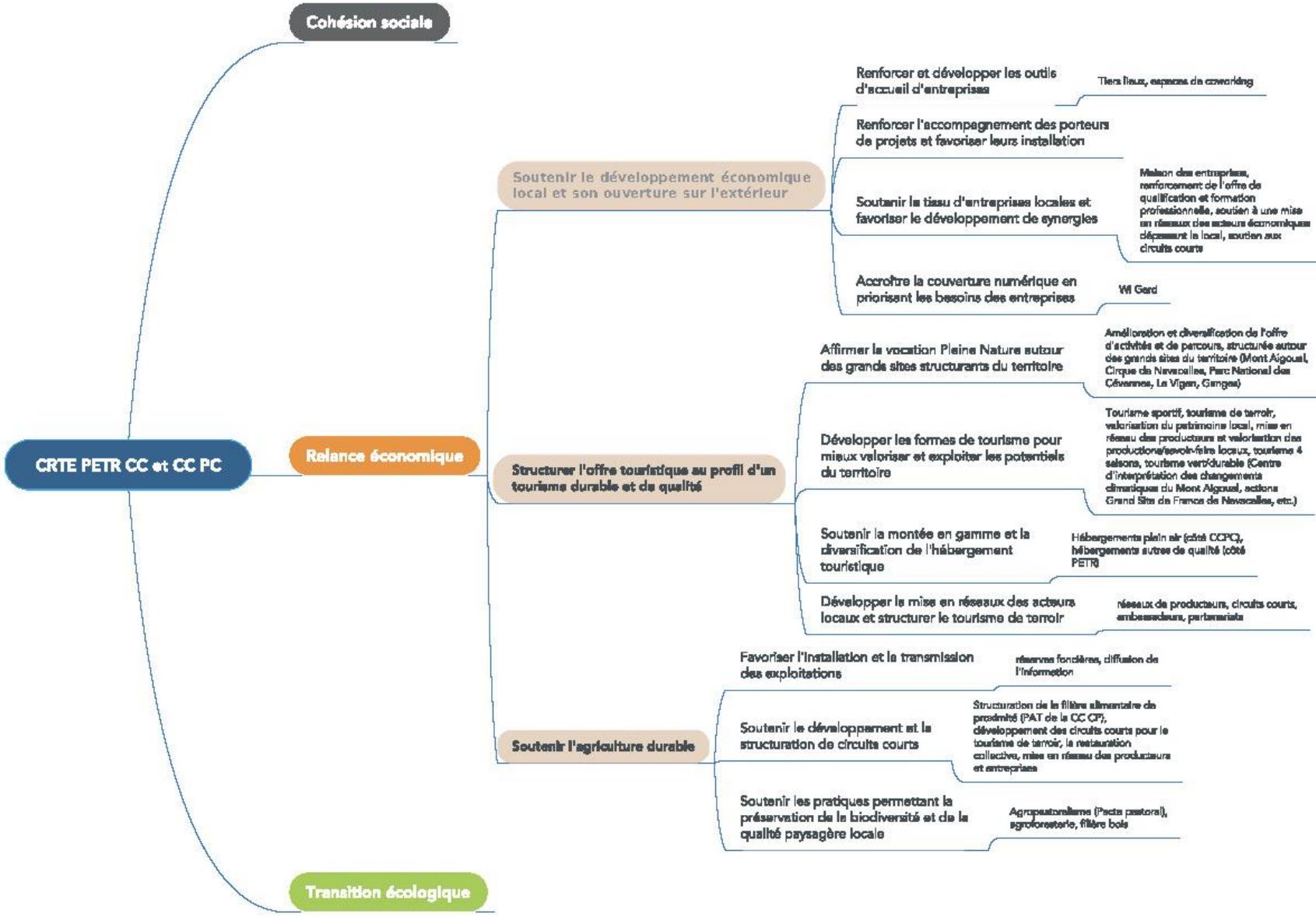
PRINCIPALES OPPORTUNITÉS

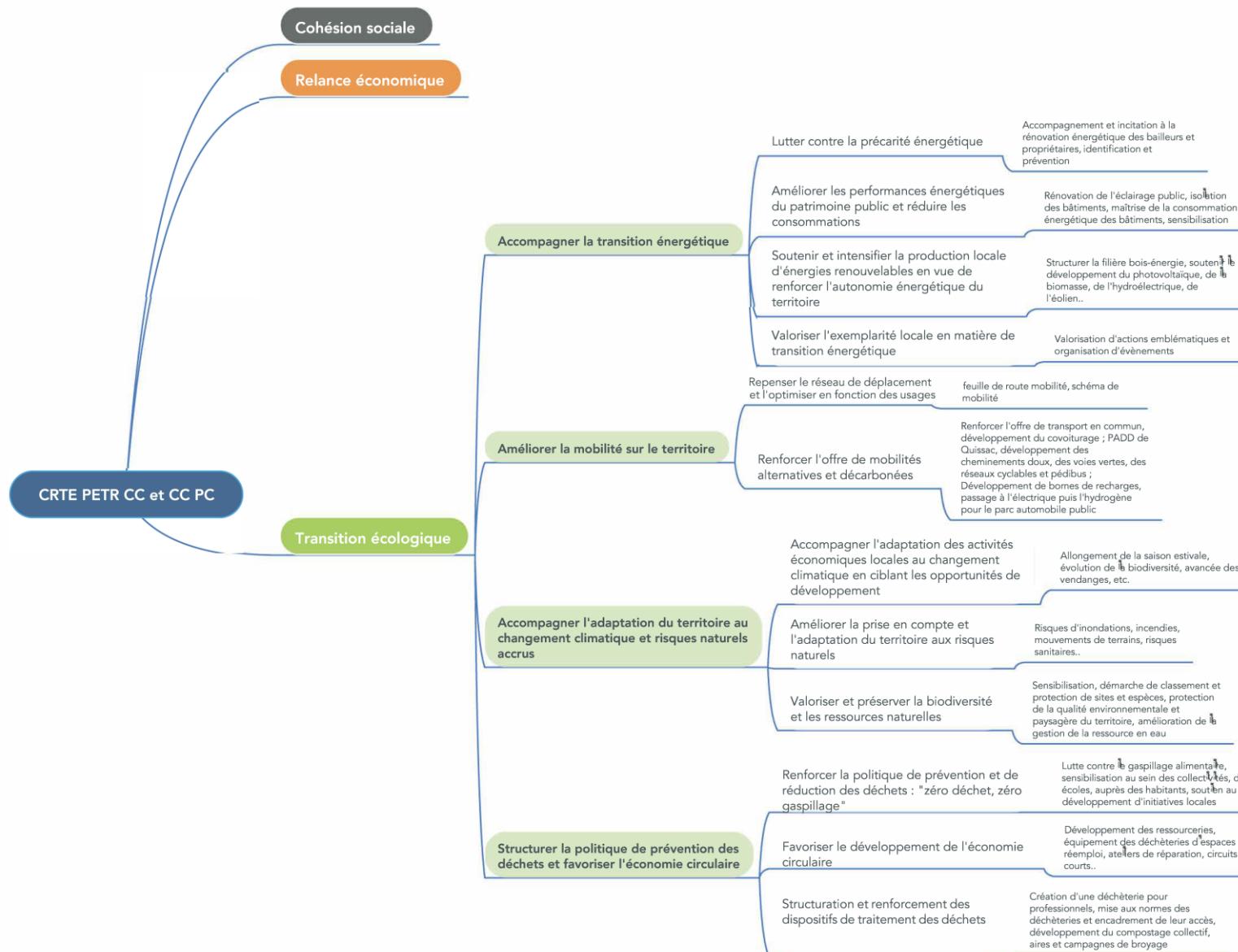
- L'élaboration d'un Plan de mobilité simplifié (CC PC), d'une feuille de route mobilité (PETR), et le renforcement de l'offre de mobilité (douce, partagée, décarbonée)
- Le développement du haut débit (Wi Gard)
- La maîtrise de la ressource en eau et la mise en œuvre d'une politique d'économie et de préservation
- L'adaptation du territoire et de ses activités au changement climatique
- Une gestion responsable de la ressource forestière (élaboration d'une charte forestière)
- La structuration de la filière bois-énergie
- Le soutien à l'agriculture durable, avec l'accompagnement des installations, la valorisation et promotion des filières locales et le développement des circuits-courts (notamment en matière de distribution et tourisme)
- L'élaboration de Programmes Alimentaires Territoriaux permettant de structurer la filière de l'alimentation de proximité
- Le développement de l'économie circulaire autour de la valorisation des déchets (pôle recyclerie)
- L'engagement des collectivités et des entreprises en faveur de la rénovation énergétique
- La lutte contre la précarité énergétique et la conduite d'une politique de sobriété énergétique
- L'élaboration d'un Plan Climat
- La lutte contre les pollutions et l'élaboration d'un PIAPPB

Au-delà des politiques

- L'intérêt grandissant des consommateurs pour l'agriculture biologique et la possibilité pour le territoire de renforcer son positionnement sur ce secteur
- Le développement de liens entre activités agricoles et touristiques grâce à l'émergence de nouvelles formes de tourisme (vacances à la ferme, chambres d'hôtes, tourisme vert)







Annexe 2 Tableau global des actions recensées par les territoires

Territoire	Contrat / programme en cours	Nom du projet	Thématique	Lieu	Maire ou Gérant / Pécific	Pério action	1. COHESION SOCIALE										2. RELANCE ECONOMIQUE										3. TRANSITION ECOLOGIQUE																	
							1.1. Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitants	1.2. Conditionner le développement local des services à la population	1.3. Valoriser l'identité territoriale	2.1. Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'extérieur					2.2. Structurer l'offre touristique adaptée à un tourisme durable et de qualité					2.3. Soutenir l'agriculture durable					2.4. Accompagner la transition énergétique					3.1. Améliorer la mobilité sur le territoire					3.2. Accompagner l'adaptation du territoire aux risques naturels actuels					3.3. Accompagner la politique de prévention des déchets et favoriser l'économie circulaire				
PETR CAC		Etude de définition d'une stratégie touristique à l'échelle de la CC CAC-TS	Tourisme	CC CAC-TS	CC CAC-TS	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 dépôt pour 2023	1.1.1	1.1.2	1.1.3	1.2.1	1.2.2	1.2.3	1.2.4	1.2.5	1.2.6	1.2.7	1.2.8	2.1.1	2.1.2	2.1.3	2.1.4	2.1.5	2.2.1	2.2.2	2.2.3	2.2.4	2.2.5	2.3.1	2.3.2	2.3.3	2.3.4	2.3.5	2.4.1	2.4.2	2.4.3	2.4.4	2.4.5							
PETR CAC		Construction d'une école à Prat Payot	Jeunesse et Sports	Val d'Aigoual	CC CAC-TS	CC CAC-TS	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 dépôt pour 2023																																					
PETR CAC		Prise 3 du bouclage des sentiers de randonnée (secteur Est de la CC CAC-TS)	Tourisme	CC CAC-TS	CC CAC-TS	Réalisé																																						
PETR CAC	CTE	Construction d'un hangar de stockage de plaquettes de bois à Saumane	Transition écologique / Renovation énergétique / Energie	Saumane	CC CAC-TS	CC CAC-TS	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 dépôt pour 2023																																					
PETR CAC		Création d'une maison France Services	Santé / Cohésion sociale / Logement	CC CAC-TS	CC CAC-TS	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 dépôt pour 2023																																						
PETR CAC	CTE	Requalification des bâtiments de la station de ski de Prat-Peyrot dans le cadre du Pôle nature 4 saisons	Développement économique	Val d'Aigoual	CC CAC-TS	CC CAC-TS	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																																					
PETR CAC		Conception et réalisation d'une conception écologique innovante, intégrée et fonctionnelle d'un bâtiment de production (boissons, en relai de l'actuelle bûcherie de Molènes - Cavaliac)	Transition écologique / Renovation énergétique / Energie	PETR CAC	CC du Pays Viganais	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																																						
PETR CAC		Privilégier l'itinéraire cyclable V85 sur le territoire communautaire	Mobilité	CC du Pays Viganais	CC du Pays Viganais	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 dépôt pour 2023																																						
PETR CAC		Création d'un pôle d'enseignement supérieur au Vigan	Jeunesse et Sports	Le Vigan	CC du Pays Viganais	CC du Pays Viganais	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																																					
PETR CAC	CTEBCO	Etude pré-opérationnelle pour l'aménagement d'un Pôle d'Echange Automodile routier au Vigan	Mobilité	Le Vigan	CC du Pays Viganais	CC du Pays Viganais	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 dépôt pour 2023																																					
PETR CAC		Développement des activités de pleine nature sur la CC Pays Viganais	Tourisme	CC Pays Viganais	CC Pays Viganais	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 dépôt pour 2023																																						
PETR CAC		Réhabilitation et rénovation énergétique groupe scolaire Jean Carrère et restauration collective	Jeunesse et Sports	Le Vigan	CC du Pays Viganais	CC du Pays Viganais	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																																					
PETR CAC	BOC	Rénovation des équipements sportifs communautaires	Jeunesse et Sports	Le Vigan	CC du Pays Viganais	CC du Pays Viganais	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 dépôt pour 2023																																					
PETR CAC		Requalification des bâtières de Bloudes	Tourisme	Bloudes	CC du Pays Viganais	CC du Pays Viganais	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 dépôt pour 2023																																					
PETR CAC	CTE	Inventaire territorial des installations de production de chaleur des collectivités locales	Transition écologique / Renovation énergétique / Energie	PETR CAC	CC du Gard	CC du Gard	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 dépôt pour 2023																																					
PETR CAC		Requalification de la route Basse	Aménagements urbains et paysagers	Arié	Commune Arié	Commune Arié	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																																					
PETR CAC		Oby Stade	Jeunesse et Sports	Arié	Commune Arié	Commune Arié	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 dépôt pour 2023																																					
PETR CAC		Rénovation énergétique ancienne Rétaine	Transition écologique / Renovation énergétique / Energie	Aubrac	Commune Arié	Commune Arié	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																																					

Territoire	Contrat / programme en cours	Nom du projet	Thématique	Lieu	Nature d'ouvrage / Preuveur	Présentation	1. COHESION SOCIALE						2. RELANCE ECONOMIQUE						3. TRANSITION ECOLOGIQUE					
							1.1. Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitants	1.2. Conseiller et développer l'offre de services à la population	1.3. Valoriser et promouvoir l'identité territoriale	2.1. Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'extérieur	2.2. Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité	2.3. Soutenir l'agriculture durable	3.1. Accompagner la transition énergétique	3.2. Améliorer la mobilité sur le territoire	3.3. Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique et renouvellement des sols	3.4. Structurer la politique de prévention des déchets et favoriser l'économie circulaire								
PETR CAC		Rénovation énergétique salle Polyvalente Réduction des coûts de chauffage électrique, Aulas	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Aulas	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																			
PETR CAC		Rénovation énergétique Marie / Eco Réduction des coûts financiers de chauffage au fioul et électrique par l'isolation de la toiture	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Aulas	Commune d'Aulas	réalisé																		
PETR CAC		Rénovation énergétique Mission Valat Réduction encoût financier en chauffage électrique, diminution des dépenses par isolation extérieure, remplacement des installations de production et des chaudières électriques plus performantes Logement en centre ville, chemin de la Marade, Aulas	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Aulas	Commune d'Aulas	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																		
PETR CAC		Rénovation de la toiture de la salle polyvalente avec installation de panneaux photovoltaïque	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Bléau-Mars	Commune de Bléau-Mars	Projet prêt à démarer ou en cours / réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																		
PETR CAC	CTE	Diagnostic thermique des bâtiments communaux	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Lassale	Commune de Lassale	Projet prêt à démarer ou en cours / réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																		
PETR CAC	CTE	Isolation de 24 villes municipales	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Lassale	Commune de Lassale	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																		
PETR CAC		Transformation du bâtiment communal des Glycines	Santé / Cohésion sociale / Logement	Lassale	Commune de Lassale	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																		
PETR CAC		Création d'espaces culturels au Temple	Culture	Lassale	Commune de Lassale	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																		
PETR CAC		Création d'une zone de baignade sécurisée sur le village	Tourisme	Lassale	Commune de Lassale	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																		
PETR CAC		Création d'une maison en partage en lien avec la maison de retraite	Santé / Cohésion sociale / Logement	Lassale	Commune de Lassale	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																		
PETR CAC		Installation d'un pylône de téléphonie mobile et aménagement du chemin d'accès en DFCI	Numérique	Payrolles	Commune de Payrolles	Projet prêt à démarer ou en cours / réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																		
PETR CAC		Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Sauveterre	Commune de Sauveterre	Non défini																		
PETR CAC		Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Soudorgues	Commune de Soudorgues	Non défini																		
PETR CAC	CTE	Installation d'un parc photovoltaïque avec une coopérative citoyenne	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Soudorgues	Commune de Soudorgues	Non défini																		
PETR CAC		Chévererie de Trèves	Agriculture	Trèves	Commune de Trèves	Projet prêt à démarer ou en cours / réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																		

Territoire	Contrat / programme en cours	Nom du projet	Thématique	Lieu	Mâche et Portage / Périmètre	Présentation	1. COHESION SOCIALE						2. RELANCE ECONOMIQUE						3. TRANSITION ECOLOGIQUE					
							1.1. Renforcer l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitants	1.2. Considérer et développer l'utilité de services à la population	1.3. Valoriser et promouvoir l'identité territoriale	2.1. Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'intérieur	2.2. Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité	2.3. Accroître l'agriculture durable	3.1. Accompagner la transition énergétique	3.2. Améliorer la mobilité sur le territoire	3.3. Accompagner l'adaptation du climatique et risques naturels actuels	3.4. Structurer la politique de prévention des déchets et favoriser l'économie circulaire								
PETR CAC	Oisillerie plaquettes	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Tréves	Commune de Tréves	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																			
PETR CAC	Réhabilitation de l'école	Jeunesse et Sports	Tréves	Commune de Tréves	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																			
PETR CAC	Réfection du réseau d'assainissement de la Reyne	Aménagements urbains et paysagers	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Projet prêt à démarre ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																			
PETR CAC	Remplacement de la station dépollution	Aménagements urbains et paysagers	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																			
PETR CAC	Traitement des eaux parasites	Aménagements urbains et paysagers	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Projet prêt à démarre ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																			
PETR CAC	Rénovation du toit de la mairie et isolations	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Projet prêt à démarre ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																			
PETR CAC	Création de toilettes publiques à ND de la Rouvière	Aménagements urbains et paysagers	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Projet prêt à démarre ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																			
PETR CAC	Buée du ruissellement pluvial au Mas du Ronc	Aménagements urbains et paysagers	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																			
PETR CAC	Déplacement / reconstruction de la pharmacie hors zone inondable en lien avec la requalification du centre ville	Santé / Cohésion sociale / Logement	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Projet prêt à démarre ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																			
PETR CAC	Requalification des hébergements du Mouvement « je t'aime » (anciens lieux d'accueil et d'hébergement touristique durable (bois local, station pêche...))	Tourisme	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Projet prêt à démarre ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																			
PETR CAC	Création d'un cabinet de télémedecine à l'EHPA	Santé / Cohésion sociale / Logement	Les Planières	Commune des Planières	Projet prêt à démarre ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																			
PETR CAC	Création d'un espace de co-working	Développement économique	Les Planières	Commune des Planières	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																			
PETR CAC	Création d'une production et d'un réseau de chaleur pour alimenter le château d'Assas, le Bozouls, la place et le groupe scolaire Jean Cézanne (même unité de bio)	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Le Vigan	Commune du Vigan	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																			
PETR CAC	BCI : Requalification et aménagement des bords de l'Ariège	Aménagements urbains et paysagers	Le Vigan	Commune du Vigan	Projet prêt à démarre ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																			
PETR CAC	Requalification boulevard des Cévennes pour l'accèsabilité de la nouvelle gendarmerie et parking visiteur	Aménagements urbains et paysagers	Le Vigan	Commune du Vigan	Projet prêt à démarre ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																			

Territoire	Contrat / programme en cours	Nom du projet	Thématique	Lieu	Maitre d'ouvrage / Pôleur	Polarisation	1. COHESION SOCIALE						2. RELANCE ECONOMIQUE						3. TRANSITION ECOLOGIQUE					
							1.1 Faire émerger l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitants	1.2 Consolider et développer l'offre de services à la population	1.3 Valoriser et promouvoir l'identité territoriale	2.1 Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'estérieur	2.2 Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité	2.3 Soutenir l'agriculture durable	3.1 Accompagner la transition énergétique	3.2 Améliorer la mobilité sur le territoire	3.3 Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique et préserver les accès	3.4 Structurer la politique de prévention des risques et favoriser l'économie circulaire								
PETR C&C	B2C	Requalification du Boulevard des Châtaigniers, de l'avenue Jean Jaurès et réaménagement du Parc des Châtaigniers	Aménagements urbains et paysagers	Le Vigan	Commune du Vigan	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2023	1.1.1	1.1.2	1.1.3	2.1.1	2.1.2	2.1.3	3.1.1	3.1.2	3.1.3	3.1.4	3.1.5	3.1.6	3.2.1	3.2.2	3.2.3	3.2.4	3.2.5	3.2.6
PETR C&C		Création d'un parc de jeux dans le quartier des Châtaigniers	Aménagements urbains et paysagers	Le Vigan	Commune du Vigan	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																		
PETR C&C	B2C	Réhabilitation d'immeubles vacants et insalubres en centre ancien	Santé / Cohésion sociale / Logement	Le Vigan	Commerce du Vigan	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																		
PETR C&C		Rénovation énergétique des bâtiments communaux : réfection de la toiture de la mairie et installation de photovoltaïque en toiture, remplacement des menuiseries en bois des bâtiments communaux.	Transition écologique / Rénovation énergétique / Énergie	Saint André de Valborgne	Commerce Saint André de Valborgne	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2023																		
PETR C&C	C2E	Appui aux acteurs du territoire sur la Maîtrise de la Demande d'énergie	Transition écologique / Rénovation énergétique / Énergie	PETR C&C	EDF	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2023																		
PETR C&C	C2E	Information et conseils aux habitants pour diminuer leurs consommations énergétiques	Transition écologique / Rénovation énergétique / Énergie	PETR C&C	EDDF	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2023																		
PETR C&C	C2E	Réalisation d'un schéma de mobilité sur le territoire du PETR C&C	Mobilité	PETR C&C	PETR C&C	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2023																		
PETR C&C	C2E	Recrutement d'un chargé de mission pour l'animation de la filière bois et la réalisation d'une charte forestière	Transition écologique / Rénovation énergétique / Énergie	PETR C&C	PETR C&C	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2023																		
PETR C&C		Réalisation de parcours VTT avec boussole, lien avec les hébergements, mise à disposition de services	Tourisme	PETR C&C	PETR C&C	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																		
PETR C&C		Tiers lieu de la ressource	Santé / Cohésion sociale / Logement	Le Vigan	Ressource ou Port/ Résiliation	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2023																		
PETR C&C		Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées à l'Esperou	Aménagements urbains et paysagers	Val d'Argoult	S.A.L.E. Esperou	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2023																		
PETR C&C		Requalification de la halle de l'Esperou en salle polyvalente, salle de conférence...	Transition écologique / Rénovation énergétique / Énergie	Val d'Argoult	S.A.L.E. Esperou	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																		
PETR C&C	C2E	Réduction d'embouteillages sur le parking du Super U du Vigan	Transition écologique / Rénovation énergétique / Énergie	Le Vigan	Super U Le Vigan	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2023																		
PETR C&C	C2E	Modernisation du site de production et diversification des activités	Développement économique	Le Vigan	Autre Fonctionnalité	Non défini																		
PETR C&C	C2E	Rénovation thermique et énergétique du magasin	Transition écologique / Rénovation énergétique / Énergie	Le Vigan	Véolia Le Vigan	Non défini																		

Territoire	Contrat / programme en cours	Nom du projet	Thématique	Lieu	Maitre d'ouvrage / Partenaires	Prise en charge	1. COHESION SOCIALE						2. RELANCE ECONOMIQUE						3. TRANSITION ECOLOGIQUE					
							1.1. Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation de nouvelles habitants	1.2. Consolider et développer l'offre de services à la population	1.3. Valoriser et promouvoir l'attractivité territoriale	2.1. Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'extérieur	2.2. Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité	2.3. Soutenir l'agriculture durable	2.4. Accroître l'attractivité énergétique	2.5. Améliorer la mobilité sur le territoire	2.6. Accompagner l'adaptation du climatique et des pratiques agricoles	2.7. Structurer la politique de prévention des dérives et favoriser l'économie circulaire								
PETR CMC	Rénovation de la toiture de la salle communale avec installation de panneaux photovoltaïques	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie		Madagout		Non défini																		
CCPC	Agrandissement maison du terrier	Développement économique	Quissac		Projet prêt à déclencher ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																			
CCPC	Réhabilitation et création de 3 logements à la maison du garde barrière	Santé / Cohésion sociale / Logement	Quissac		Projet prêt à déclencher ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																			
CCPC	Réhabilitation et création de 2 logements à l'ancienne cure	Santé / Cohésion sociale / Logement	Quissac		Projet prêt à déclencher ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																			
CCPC	Réhabilitation et extension médiathèque	Culture	Quissac		Projet prêt à déclencher ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																			
CCPC	Réhabilitation des bâties de 3 bâtiments communaux	Patrimoine bâti	Quissac		Projet prêt à déclencher ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																			
CCPC	Requalification de l'espace Gendre	Aménagements urbains et paysagers	Quissac		Projet prêt à déclencher ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																			
CCPC	Rénovation de 2 appartements	Santé / Cohésion sociale / Logement	Vieil-Fest		Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																			
CCPC	Réhabilitation Suite des Filles - Crédit culturel Amélioration énergétique de l'ensemble du bâtiment	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Saint-Hippolyte-du-Fort		Projet prêt à déclencher ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																			
CCPC	Amélioration thermique du bâtiment de l'école maternelle Rachel Cabane	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Saint-Hippolyte-du-Fort		Projet prêt à déclencher ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																			
CCPC	Rénovation bâtiment mairie	Patrimoine bâti	Saint-Hippolyte-du-Fort		Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																			
CCPC	Travaux école élémentaire Fernand Léonard	Jeunesse et Sports	Saint-Hippolyte-du-Fort		Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																			
CCPC	Isolation thermique du bâtiment commercial	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Roquemaure		Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																			
CCPC	remplacement des fenêtres du bâtiment Marie	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Pompeyran		Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																			
CCPC	PAC pour remplacement chaudière fuel	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Fressac		Projet prêt à déclencher ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																			

Territoire	Contrat / programme en cours	Nom du projet	Thématique	Lieu	Mairie d'ourcier / Pôleur	Présentation	1. COHESION SOCIALE			2. RELANCE ECONOMIQUE			3. TRANSITION ECOLOGIQUE		
							1.1. Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitants	1.2. Consolider et développer l'offre de services à la population	1.3. Valoriser et promouvoir l'identité territoriale	2.1. Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'extérieur	2.2. Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité	2.3. Soutenir l'agriculture durable	3.1. Accompagner la transition énergétique	3.2 Améliorer la mobilité sur le territoire	3.3 Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique et risques naturels accrus
CCPC	Rénovation ancien Poste (bureaux/chambres d'hôtes/épicerie/lieu d'activité culturelle et associative)	Développement économique	Saint-Félix-de-Pallières	Commune de Saint-Félix-de-Pallières	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022										
CCPC	création d'une nouvelle salle du conseil + sécurisation des archives	Patrimoine bâti	Bragassargues	Commune de Bragassargues	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022										
CCPC	rénovation et création de deux logements au premier étage de la mairie	Santé / Cohésion sociale / Logement	Colognac	Commune de Colognac	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022										
CCPC	création de 5 logements dans l'ancienne colonie de vacances NSACCO, le dernier pavillon à réhabiliter	Santé / Cohésion sociale / Logement	Colognac	Commune de Colognac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation										
CCPC	isolation par l'extérieur du bâtiment de l'école	Transition écologique / Renovation énergétique / Energie	Marquèze-les-Gardons	Commune de Marquèze-les-Gardons	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation										
CCPC	Nouvelles mairie + bibliothèque : construction d'un bâtiment durable aux normes environnementales actuelles et aux normes PNIR	Transition écologique / Renovation énergétique / Energie	Aigremont	Commune de Aigremont	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation										
CCPC	« Rehabilitation de l'ancienne école des mas » (Cardel)	Jeunesse et Sports	Cardel	Commune de Cardel	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022										
CCPC	Aménagement et équipement d'une boulangerie	Développement économique	Monoblet	Commune de Monoblet	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022										
CCPC	Amélioration énergétique des bâtiments communaux	Transition écologique / Renovation énergétique / Energie	Monoblet	Commune de Monoblet	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022										
CCPC	Aménagements des abords de la piscine dont jardins d'enfants	Aménagements urbains et paysagers	Quissac	Commune de Quissac	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022										
CCPC	achat outillage moins polluant pour entretien espace communal	Transition écologique / Renovation énergétique / Energie	Oros	Commune de Oros	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation										
CCPC	sécurisation de l'accès à la mairie et à un appentisement par la création d'un mur de soutènement pour organiser le stationnement - aménagement de la place de la mairie	Aménagements urbains et paysagers	Bragassargues	Commune de Bragassargues	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022										
CCPC	création d'un théâtre de verdure et d'un parcours de santé	Jeunesse et Sports	Aigremont	Commune de Aigremont	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation										

Territoire	Contrat / programme en cours	Nom du projet	Thématique	Lieu	Nature d'énergie / Pétrolier	Population	1. COHESION SOCIALE			2. RELANCE ECONOMIQUE			3. TRANSITION ECOLOGIQUE					
							1.1 Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitants	1.2 Consolider et développer l'offre de services à la population	1.3 Valoriser et promouvoir l'identité territoriale	2.1 Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'extérieur	2.2 Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité	2.3 Soutenir l'agriculture durable	3.1 Accompagner la transition énergétique	3.2 Améliorer la mobilité sur le territoire	3.3 Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique et aux mutations socio-économiques	3.4 Structurer la politique de prévention des déchets et favoriser l'économie circulaire		
COPC	Requalification du quartier historique de Ville Phase 2	Aménagements urbains et paysagers	Ousseac	Commune de Ousseac	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022													
COPC	Requalification du quartier historique de Ville Phase 3	Aménagements urbains et paysagers	Ousseac	Commune de Ousseac	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022													
COPC	Requalification de la friche Martin	Aménagements urbains et paysagers	Ousseac	Commune de Ousseac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation													
COPC	Requalification de la Place du Plan	Aménagements urbains et paysagers	Saint-Hippolyte-du-Fort	Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation													
COPC	création d'un aménagement sportif	Jeunesse et Sports	Monoblet	Commune de Monoblet	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022													
COPC	Creation d'une piste Cyclable Avenue du maréchal Juin (Ollèges)	Mobilités	Ousseac	Commune de Ousseac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation													
COPC	mise en sécurité de la traversée du village	Mobilités	Oros	Commune de Oros	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022													
COPC	Creation d'un chemin communal carrossable pour desservir le hameau de Crouzet	Mobilités	Oros	Commune de Oros	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022													
COPC	Remise en état des ponts submersibles de Baume et Moulins de Candy	Mobilités	Oros	Commune de Oros	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022													
COPC	Réfection et "recalibrage" chemin communal du Merle à La Rouvière	Mobilités	Oros	Commune de Oros	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation													
COPC	Desserte du quartier de SINGLA (Valeurs 200 000 € - Réseaux 250 000 € - Infrastructures 140 000 € - Bâties et Mise 60 000 €) (Déploiement Ressources Département)	Mobilités	Conqueyrac	Commune de Conqueyrac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation													
COPC	Rénovation éclairage public	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Saint-Hippolyte-du-Fort	Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort	Projet prêt à démarer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022													
COPC	Rénovation de l'éclairage public (passage aux LED dans certaines rues de la commune (à préciser)	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossejac	Commune de Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossejac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation													
COPC	remplacement éclairage public	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Oros	Commune de Oros	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation													

Territoire	Contrat / programme en cours	Nom du projet	Thématique	Lieu	Maison d'Environnement et Politique	Présentation	1. COHESION SOCIALE						2. RELANCE ECONOMIQUE						3. TRANSITION ECOLOGIQUE					
							1.1 Fournir l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitants	1.2 Consolider et développer l'offre de services à la population	1.3 Valoriser et promouvoir l'identité territoriale	2.1 Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'international	2.2 Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité	2.3 Soutenir l'agriculture durable	3.1 Accompagner la transition énergétique	3.2 Améliorer la mobilité sur le territoire	3.3 Accompagner l'adaptation du territoire aux risques naturels et humains	3.4 Structurer la politique de préservation des déchets et favoriser l'économie circulaire								
COPC		remplacement de l'éclairage public, avec passerelle vers le REN (réseau électrique mis en place par le SMED) Estimation : 70 points lumineux	Transition écologique / Renovation énergétique / Energie	Pompadour	Commune de Pompadour	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation	1.1.1 1.1.2 1.1.3 1.2.1 1.2.2 1.2.3 1.2.4 1.2.5 1.3.1 1.3.2																	
COPC		Rénovation de l'éclairage public, avec passerelle vers le REN (réseau électrique mis en place par le SMED) Estimation : 70 points lumineux	Transition écologique / Renovation énergétique / Energie	Marquèze-Méjean-Gardon	Commune de Marquèze-Méjean-Gardon	Projet prêt à déclencher ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 dépôt pour 2022																		
COPC		Mise en état des réseaux téléphoniques fixes (télécom), éclairage public et Telecom le long de la RD 952 en même temps que la réhabilitation des réseaux ASP et les réseaux SDABP (Dufort)	Réseaux	Dufort-et-Saint-Martin-de-Sossejac	Commune de Dufort et Saint-Martin-de-Sossejac	Projet prêt à déclencher ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 dépôt pour 2022																		
COPC		Schéma directeur ABP (y compris travaux prioritaires indispensables à l'établissement du SDABP)	Eau	Oros	Commune de Oros	Projet prêt à déclencher ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 dépôt pour 2022																		
COPC		Installation de dispositifs de traitement par UV de l'eau distribuée	Eau	Oros	Commune de Oros	Projet prêt à déclencher ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 dépôt pour 2022																		
COPC		remise en état des seuils sur le Vidoule	Eau	Oros	Commune de Oros	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																		
COPC		extension du réseau d'ABP sur la Haute Vallée du Vidoule	Eau	Oros	Commune de Oros	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																		
COPC		renouvellement d'une partie importante du réseau ASP et la mise en place d'une surveillance du réseau	Eau	Conqueyrac	Commune de Conqueyrac	Projet prêt à déclencher ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 dépôt pour 2022																		
COPC		ABP: nouvelle tranche de travaux entre La Gardiole et le réservoir communal	Eau	Conqueyrac	Commune de Conqueyrac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																		
COPC		Réseau d'irrigation : des investissements vont être nécessaires pour permettre une adaptation aux variations climatiques et une demande d'eau brûle de la part de l'agriculture qui augmente.	Eau	Conqueyrac	Commune de Conqueyrac	Projet prêt à déclencher ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 dépôt pour 2022																		
COPC		Projet alimentaire au Domaine du Montaud	Agriculture	Saint-Péray-de-Pélussin	Commune de Saint-Péray-de-Pélussin	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																		
COPC		Enfouissement des réseaux avec passages aux LEDS	Transition écologique / Renovation énergétique / Energie	Carnas	Commune de Carnas	Projet prêt à déclencher ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 dépôt pour 2022																		
COPC		Réhabilitation de la piscine intercommunale de Quissac	Jeunesse et Sports	Quissac	COPC	Projet prêt à déclencher ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 dépôt pour 2022																		
COPC		PLUMA	déchets	COPC	COPC	Projet prêt à déclencher ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 dépôt pour 2022																		
COPC		Terification incitative	déchets	COPC	COPC	Projet prêt à déclencher ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 dépôt pour 2022																		

Territoire	Contrat / programme en cours	Nom du projet	Thématique	Lieu	Maitre d'ouvrage / Porteur	Priorisation	1. COHESION SOCIALE			2. RELANCE ECONOMIQUE					3. TRANSITION ECOLOGIQUE				
							1.1 Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitants	1.2 Consolider et développer l'offre de services à la population	1.3 Valoriser et promouvoir l'identité territoriale	2.1 Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'extérieur	2.2 Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité	2.3 Soutenir l'agriculture durable	3.1 Accompagner la transition énergétique	3.2 Améliorer la mobilité sur le territoire	3.3 Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique et risques naturels accrus	3.4 Structurer la politique de prévention des déchets et favoriser l'économie circulaire			
CCPC		Eco Parc des Garrigues : ZAE / PV / hydrogène (études en cours)	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	CCPC	CCPC	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation													
CCPC		Extension ZA SHF par tranches	Développement économique	St Hippolyte du fort	CCPC	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation													
CCPC		immobilier d'entreprises	Développement économique	CCPC	CCPC	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation													
CCPC		Maison France Services et Conseiller Numérique	Numérique	CCPC	CCPC	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation													
CCPC		Pôle Intercommunal de Services	Santé / Cohésion sociale / Logement	St Hippolyte du fort	CCPC	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation													
CCR		création de la déchetterie de Lédignan en substitution à celle de St Bénézet (élection AMO)	déchets	Lédignan	CCPC	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation													
CCR		Boucles cyclos et extensiø, sentiers de randonnée (nouveau cartoguide)	Tourisme	CCPC	CCPC	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation													
CCR		actions mobilités	Mobilités	CCPC	CCPC	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation													
CCR		création trottoirs et parkings	Mobilités	Carnas	Commune de Carnas	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation													
CCR		réhabilitation mairie	Patrimoine bâti	Carnas	Commune de Carnas	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation													
CCPC		rénovation bâtiments communaux et création parkings	Patrimoine bâti	Cassagnes	Commune de Cassagnes	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation													
CCPC		Réhabilitation centre-ville et réhabilitation remise en sale polyvalente + cantine...	Aménagements urbains et paysagers	Corconne	Commune de Corconne	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation													
CCPC		Requalification traversée du village	Aménagements urbains et paysagers	Durfort et St Martin de Sossenac	Commune de Durfort et St Martin de Sossenac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation													

Territoire	Contrat / programme en cours	Nom du projet	Thématique	Lieu	Nature d'ouvrage / Peinture	Présentation	1. COHESION SOCIALE						2. RELANCE ECONOMIQUE						3. TRANSITION ECOLOGIQUE																				
							1.1 Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitants			1.2 Consolider et développer l'offre de services à la population			1.3 Valoriser et promouvoir l'identité territoriale			2.1 Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'extérieur			2.2 Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité			2.3 Soutenir l'agriculture durable			3.1 Accompagner la transition énergétique			3.2 Améliorer la mobilité sur le territoire			3.3 Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique et aux risques accrus			3.4 Structurer la politique de prévention des déchets et favoriser l'économie circulaire					
COPC	Requalification traversée du village	Aménagements urbains et paysagers	Galhan	Commune de Galhan	Projet en réfexion 1 200 000 € Ht de programme		1.1.1	1.1.2	1.1.3	1.2.1	1.2.2	1.2.3	1.2.4	1.2.5	1.2.6	1.2.7	1.2.8	1.2.9	2.1.1	2.1.2	2.1.3	2.2.1	2.2.2	2.2.3	2.3.1	2.3.2	2.3.3	3.1.1	3.1.2	3.1.3	3.2.1	3.2.2	3.2.3	3.3.1	3.3.2	3.3.3	3.4.1	3.4.2	3.4.3
COPC	Revitalisation centre-ville et rénovation bâtiments dont foyer	Aménagements urbains et paysagers	Durfort et St Martin de Sosseac	Commune de Durfort et St Martin de Sosseac	Projet en réfexion 1 200 000 € Ht de programme																																		
COPC	Parking + atelier et garage à côté mairie	Aménagements urbains et paysagers	Fressac	Commune de Fressac	Projet en réfexion 1 200 000 € Ht de programme																																		
COPC	Aménagement place autour mairie et extension foyer	Aménagements urbains et paysagers / patrimoine bâti	Galhan	Commune de Galhan	Projet en réfexion 1 200 000 € Ht de programme																																		
COPC	Création foyer/maison communale	Patrimoine bâti	Loux	Commune de Loux	Projet en réfexion 1 200 000 € Ht de programme																																		
COPC	Création lieux services techniques et aménagements piétonniers	Patrimoine bâti	Marquèze-les-Gardon	Commune de Marquèze-les-Gardon	Projet en réfexion 1 200 000 € Ht de programme																																		
COPC	Création parking	Aménagements urbains et paysagers	Pompadour	Commune de Pompadour	Projet en réfexion 1 200 000 € Ht de programme																																		
COPC	Création parking	Aménagements urbains et paysagers	Savignacq	Commune de Savignacq	Projet en réfexion 1 200 000 € Ht de programme																																		
COPC	Aménagements RD 999 dans traversée village	Mobilité	Quissac	Commune de Quissac	Projet en réfexion 1 200 000 € Ht de programme																																		
COPC	Aménagement place foyer et aménagement local technique	Aménagements urbains et paysagers	Savignacq	Commune de Savignacq	Projet en réfexion 1 200 000 € Ht de programme																																		
COPC	Finalisation requalification traversée village	Aménagements urbains et paysagers	St-Jean-de-Crauzon	Commune de St-Jean-de-Crauzon	Projet en réfexion 1 200 000 € Ht de programme																																		
COPC	ZA	Développement économique	Lédignan	Commune de Lédignan	Projet en réfexion 1 200 000 € Ht de programme																																		
COPC	Petit collectif mixte : logements, services et équipements	Santé / Cohésion sociale / Logement	Canaujas-et-Angelines	Commune de Canaujas-et-Angelines	Projet en réfexion 1 200 000 € Ht de programme																																		
COPC	Services techniques à la Mouleyrette	Patrimoine bâti	Cognac	Commune de Cognac	Projet en réfexion 1 200 000 € Ht de programme																																		
COPC	Construction 1 ou 2 logements communaux	Santé / Cohésion sociale / Logement	Fressac	Commune de Fressac	Projet en réfexion 1 200 000 € Ht de programme																																		
COPC	1 logement social dans un bâtiment à rénover	Santé / Cohésion sociale / Logement	Logran-Rivière	Commune de Logran-Rivière	Projet en réfexion 1 200 000 € Ht de programme																																		
COPC	1 logement dans le temple	Santé / Cohésion sociale / Logement	Marquèze-les-Gardon	Commune de Marquèze-les-Gardon	Projet en réfexion 1 200 000 € Ht de programme																																		
COPC	1 logement pour boulanger	Santé / Cohésion sociale / Logement	Monoblet	Commune de Monoblet	Projet en réfexion 1 200 000 € Ht de programme																																		
COPC	ZAC + projets en centre-ville	Santé / Cohésion sociale / Logement	Quissac	Commune de Quissac	Projet en réfexion 1 200 000 € Ht de programme																																		

Territoire	Contrat / programme en cours	Nom du projet	Thématique	Lieu	Maitre d'ouvrage / Porteur	Priorisation	1. COHESION SOCIALE			2. RELANCE ECONOMIQUE			3. TRANSITION ECOLOGIQUE		
							1.1 FAVORISER l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitats	1.2 Consolider et développer l'offre de services à la population	1.3 Valoriser et promouvoir l'identité territoriale	2.1 Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'extérieur	2.2 Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité	2.3 Soutenir l'agriculture durable	3.1 Accompagner la transition énergétique	3.2 Améliorer la mobilité sur le territoire	3.3 Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique et risques naturels accrus
CCPC	Remise en état et valorisation chemin des Huguenots	Tourisme	Bragassargues	Commune de Bragassargues		Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation									
CCPC	Acquisition et réhabilitation moulin à huile + aire camping-cars	Tourisme	Corconne	Commune de Corconne		Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation									
CCRC	Projet café citoyen, collaboratif	Développement économique	Logrian-Florian	Commune de Logrian-Florian		Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation									
CCRC	Projet café citoyen, collaboratif	Développement économique	Brouzet-lès-Quissac	Commune de Brouzet-lès-Quissac		Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation									
CCRC	Café multiservices avec opérateur 1000 cafés	Développement économique	Canauvès-et-Argentières	Commune de Canauvès-et-Argentières		Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation									
CCPC	Café multiservices avec opérateur 1000 cafés	Développement économique	Dufort et St Martin de Sossejac	Commune de Dufort et St Martin de Sossejac		Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation									
CCPC	Café	Développement économique	Cros	Commune de Cros		Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation									
CCPC	Créer une résidence en partage pour personnes âgées	Santé / Cohésion sociale / Logement	Lédignan	Commune de Lédignan		Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation									
CCPC	Créer un cimetière	Aménagements urbains et paysagers	Liouc	Commune de Liouc		Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation									
CCRC	Extension salle culturelle	Culture	Monoblet	Commune de Monoblet		Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation									
CCRC	Espace de cow orking	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Quissac	Commune de Quissac		Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation									
CCRC	Espace de cow orking	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Sauve	Commune de Sauve		Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation									
CCPC	Maison de retraite – caserne des pompiers	Santé / Cohésion sociale / Logement	Quissac	Commune de Quissac		Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation									
CCPC	Parcours sportif, aire de jeux	Jeunesse et Sports	Liouc	Commune de Liouc		Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation									
CCRC	Résidence d'artistes	Culture	Sauve	Commune de Sauve		Projet en réflexion / 2023 ou fin									

Territoire	Contrat / programme en cours	Nom du projet	Thématique	Lieu	Maitre d'ouvrage / Porteur	Priorisation	1. COHESION SOCIALE						2. RELANCE ECONOMIQUE						3. TRANSITION ECOLOGIQUE																
							1.1 Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitats			1.2 Consolider et développer l'offre de services à la population			1.3 Valoriser et promouvoir l'identité territoriale			2.1 Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'extérieur			2.2 Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité			2.3 Soutenir l'agriculture durable			3.1 Accompagner la transition énergétique			3.2 Améliorer la mobilité sur le territoire			3.3 Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique et risques naturels accrus			3.4 Structurer la politique de prévention des déchets et favoriser l'économie circulaire	
CCPC	Aire de jeux	Jeunesse et Sports	Galihan	Commune de Galihan	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation		1.1.1	1.1.2	1.1.3	1.2.1	1.2.2	1.2.3	1.2.4	1.2.5	1.3.1	1.3.2	2.1.1	2.1.2	2.1.3	2.2.1	2.2.2	2.2.3	2.3.1	2.3.2	2.3.3	3.1.1	3.1.2	3.2.1	3.2.2	3.3.1	3.3.2	3.3.3	3.4.1	3.4.2	3.4.3
CCPC	City stade	Jeunesse et Sports	Brouzet-lès-Quissac	Commune de Brouzet-lès-Quissac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCRC	City stade	Jeunesse et Sports	Cassagnoles	Commune de Cassagnoles	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCRC	City stade	Jeunesse et Sports	Colognac	Commune de Colognac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCRC	City stade	Jeunesse et Sports	Durfort et St Martin de Sossejac	Commune de Durfort et St Martin de Sossejac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCPC	City stade	Jeunesse et Sports	Fressac	Commune de Fressac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCPC	City stade	Jeunesse et Sports	Logran-Florian	Commune de Logran-Florian	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCPC	City stade	Jeunesse et Sports	Pompijan	Commune de Pompijan	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCPC	City stade	Jeunesse et Sports	St Jean de Crieulon	Commune de St Jean de Crieulon	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCRC	Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Bragassargues	Commune de Bragassargues	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCRC	Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Conqueyrac	Commune de Conqueyrac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCRC	Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Monoblet	Commune de Monoblet	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCPC	Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Coronne	Commune de Coronne	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCPC	Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Sauve	Commune de Sauve	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCPC	Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Quissac	Commune de Quissac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														

Annexe 3 Fiches mesures

CRTE Causses et Cévennes - Piémont Cévenol

Version	1.0
N°	1.1
Intitulé de la fiche mesures	1.1 Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitants
Orientation stratégique visée	1. COHESION SOCIALE
Maîtrise d'ouvrage	<p>Commune d'Aulès</p> <p>Commune du Vigan</p> <p>PETR C&C</p> <p>SIA L'Espérou</p> <p>Commune de Quissac</p> <p>Commune de Quissac</p> <p>Commune de Vic-le-Fesq</p> <p>Commune de Colognac</p> <p>Commune de Colognac</p> <p>Commune de Quissac</p> <p>Commune de Bragassargues</p> <p>Commune de Saint-Nazaire-des-Gardies</p> <p>Quissac</p> <p>Quissac</p> <p>Commune de Quissac</p> <p>Commune de Cros</p> <p>Commune de Cros</p> <p>Commune de Cros</p> <p>Commune de Conqueyrac</p> <p>Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort</p> <p>Commune de Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac</p> <p>Commune de Cros</p> <p>Commune de Pompignan</p> <p>Comune de Maruéjols-lès-Gardon</p> <p>Commune de Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac</p> <p>Commune de Carnas</p> <p>Commune de Carnas</p> <p>Commune de Durfort et St Martin de Sossenac</p> <p>Commune de Gailhan</p> <p>Commune de Durfort et St Martin de Sossenac</p> <p>Commune de Gailhan</p> <p>Commune de Pompignan</p> <p>Commune de Savignargues</p> <p>Commune de St-Jean-de-Crieulon</p> <p>Commune de Canaules-et-Argentières</p> <p>Commune de Fressac</p> <p>Commune de Logrian-Florian</p> <p>Commune de Maruéjols-lès-Gardon</p> <p>Commune de Monoblet</p> <p>Commune de Bragassargues</p> <p>Commune de Liouc</p> <p>Commune de Gailhan</p> <p>Saint André de Majencoules</p> <p>Arphy</p>

Liste des actions envisagées	Rénovation énergétique Maison Valat Réduction surcoût financier en chauffage électrique, diminution des déperditions par isolation extérieure, remplacement des menuiseries, remplacement des chauffages électriques plus performants Logement en centre ville, chemin de la Montade, Aulas
	Requalification et aménagement des bords de l'Arre
	Requalification boulevard des Cévennes pour l'accessibilité de la nouvelle gendarmerie et parking visiteur
	Requalification du Boulevard des Châtaigniers, de l'Avenue Jean Jaurès et réaménagement du Parc des Châtaigniers
	Création d'un parc de jeux dans le quartier des Châtaigniers
	Réhabilitation d'immeubles vacants et insalubres en centre ancien
	Réalisation d'un schéma de mobilité sur le territoire du PETR C&C
	Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées à l'Espérour
	Réhabilitation et création de 3 logements à la maison du garde barrière
	Réhabilitation et création de 2 logements à l'ancienne cure
	Rénovation de 2 appartements
	rénovation et création de deux logements au premier étage de la mairie
	création de 5 logements dans l'ancienne colonie de vacance NISADO, le dernier pavillon à réhabiliter
	Aménagements des abords de la piscine dont jardins d'enfants
	sécurisation de l'accès à la mairie et à un appartement par la création d'un mur de soutènement pour organiser le stationnement - aménagement de la place de la mairie
	projet d'aménagement de la place communale
	Requalification du quartier historique de Vièle Phase 2
	Requalification du quartier historique de Vièle Phase 3
	Création d'une piste Cyclable Avenue du maréchal Juin (Collège)
	mise en sécurité de la traversée du village
	Création d'un chemin communal carrossable pour desservir le hameau de Crouzet
	réfection et "recalibrage" chemin communal du Merle à La Rouvière
	Desserte du quartier de SINGLA (Voiries 200 000 € - Réseaux 250 000 € - Acquisitions foncières 140 000 €- Etudes et Moe 60 000 €(Déplacement réseau Département)
	Rénovation éclairage public
	Rénovation de l'éclairage public (passage aux LED) dans certaines rues de la commune (à préciser)
	remplacement éclairage public
	remplacement de l'ensemble des points lumineux de l'éclairage public de la commune. Projet porté avec le SMEG (montant sur 3 ans)
	Rénovation de l'éclairage public, avec passage aux LEDS. Projet qui vient d'être retenu par le SMEG. Estimation : 70 points lumineux
	Mise en désertification des réseaux électriques basse tension, éclairage public et Telecom le long de la RD 982 en même temps que la réhabilitation des réseaux AEP et eaux usées suite au SDAEP (Durfort)
	Enfouissement des réseaux avec passages aux LEDS
	création trottoirs et parkings
	Réhabilitation centre-ville et réhabilitation remise en salle polyvalente + cantine...
	Requalification traversée du village
	Revitalisation centre-ville et rénovation bâtiments dont foyer
	Aménagement place autour mairie et extension foyer
	Création parking
	Création parking
	Finalisation requalification traversée village
	Eco parc des Garrigues DOUBLON
	Construction 1 ou 2 logements communaux
	1 logement social dans un bâtiment à rénover
	1 logement dans le temple
	1 logement pour boulanger
	Remise en état et valorisation chemin des Huguenots
	Parcours sportif, aire de jeux
	Aire de jeux
	Maison en partage au-dessus du bâtiment de la mairie
	Requalification des espaces publics dans le centre du village – Tranche 2

Indicateurs d'évaluation	Nombre de logements
	Nombre de projets de réhabilitation / requalification
	Nombre de parcours, aires de jeux
	Nombre de parkings
	Nombre d'EP passés en LED

CRTE Causses et Cévennes - Piémont Cévenol

Version N° Intitulé de la fiche mesures Orientation stratégique visée Maîtrise d'ouvrage	1.0 1.2 1.2. Consolider et développer l'offre de services à la population 1. COHESION SOCIALE CC CAC-TS CC du Pays Viganaïs CC du Pays Viganaïs Commune d'Arre Commune de Lasalle Commune de Lasalle Commune de Trèves Commune de Val d'Aigoual Commune de Val d'Aigoual Commune de Val d'Aigoual Commune des Plantiers SIA L'Espérour Commune de Quissac Commune de Quissac Commune de Quissac Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort Commune de Bragassargues Commune de Aigremont Commune de Cardet Commune de Monoblet Commune de Cros Commune de Cros Commune de Cros Commune de Conqueyrac Commune de Conqueyrac Commune de Conqueyrac CCPC CCPC CCPC Commune de Carnas Commune de Cassagnoles Commune de Durfort et St Martin de Sossenac Commune de Fressac Commune de Liouc Commune de Maruéjols-lès-Gardon Commune de Savignargues Commune de Colognac Commune de Logrian-Florian Commune de Brouzet-lès-Quissac Commune de Canaules-et-Argentières Commune de Durfort et St Martin de Sossenac Commune de Lédignan Commune de Liouc Commune de Monoblet Commune de Quissac Commune de Sauve Commune de Brouzet-lès-Quissac Commune de Cassagnoles Commune de Colognac Commune de Durfort et St Martin de Sossenac Commune de Fressac Commune de Logrian-Florian Commune de Pompignan Commune de St Jean de Crieulon Saint André de Majencoules
--	---

Contexte	Le territoire dispose d'une offre de services, de soins, et d'activités dont la forte polarisation implique la création d'équipements et de dispositifs favorisant leur accessibilité. En lien avec la politique démographique, les collectivités souhaitent en particulier renforcer l'offre dédiée aux publics jeunes en proposant de nouveaux équipements de loisirs, culturels et sportifs structurants.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Développer les équipements publics, notamment culturels et sportifs Accompagner le tissu associatif Développer et renforcer l'accès aux services publics Renforcer l'offre pour la jeunesse Offre de soins, établissements dédiés et services
Liste des actions envisagées	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une maison France Services Création d'un pôle d'enseignement supérieur au Vigan Réhabilitation et rénovation énergétique groupe scolaire Jean Carrière et restauration collective Rénovation des équipements sportifs communautaires City Stade Transformation du bâtiment communal des Glycines Création d'espaces culturels au Temple Création d'une maison en partage en lien avec la maison de retraite Réhabilitation de l'école Réfection du réseau d'assainissement de la Pleyre Traitements des eaux parasites Création de toilettes publiques à ND de la Rouvière Création d'un cabinet de télémédecine à l'EHPA Requalification de la halle de l'Espérance en salle polyvalente, salle de conférence... Réhabilitation et extension médiathèque Réhabilitation des toitures de 3 bâtiments communaux Requalification de l'espace Gendre Réhabilitation Salle des Fêtes - Création salle culturelle Amélioration énergétique de l'ensemble du bâtiment Amélioration thermique du bâtiment de l'école maternelle Rachel Cabane Rénovation bâtiment mairie Travaux école élémentaire Fernand Léonard création d'une nouvelle salle du conseil + sécurisation des archives Nouvelles mairie + bibliothèque : construction d'un bâtiment durable aux normes environnementales actuelles et aux normes PMR « Réhabilitation de l'ancienne école des mas » (Cardet) création d'un aménagement sportif Schéma directeur AEP (y compris travaux préalables indispensables à l'établissement du SDAEP) installation de dispositifs de traitement par UV de l'eau distribuée extension du réseau d'AEP sur la Haute Vallée du Vidourle renouvellement d'une partie importante du réseau AEP et la mise en place d'une télésurveillance du réseau AEP : nouvelle tranche de travaux entre La Gardiolle et le réservoir communal Réseau d'irrigation : des investissements vont être nécessaires pour permettre une adaptation au nouveau contexte climatique et à une demande d'eau brute de la part de l'agriculture qui augmente. Réhabilitation de la piscine intercommunale de Quissac Maison France Services et Conseiller Numérique Pôle Intercommunal de Services réhabilitation mairie rénovation bâtiments communaux et création parkings Revitalisation centre-ville et rénovation bâtiments dont foyer Parking + atelier et garage à côté mairie Création foyer/maison communale Création locaux services techniques et aménagements piétonniers Aménagement place foyer et aménagement local technique Services techniques à la Mouleyrette Projet café citoyen, collaboratif Projet café citoyen, collaboratif Café multiservices avec opérateur 1000 cafés Café multiservices avec opérateur 1000 cafés Créer un cimetière Extension salle culturelle Maison de retraite – caserne des pompiers Résidence d'artistes City stade Restructuration des écoles
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de City stades Nombre de projets café / café citoyen Km d'AEP m² de locaux de services publics construits / ayant fait l'objet d'extension

CRTE Causses et Cévennes - Piémont Cévenol

Version	1.0
N°	1.3
Intitulé de la fiche mesures	1.3 Valoriser et promouvoir l'identité territoriale
Orientation stratégique visée	1. COHESION SOCIALE
Maîtrise d'ouvrage	CC CAC-TS
Contexte	La promotion d'une identité territoriale partagée, fondée sur des spécificités culturelles et des initiatives valorisantes, est considérée comme un élément essentiel pour le renforcement de l'attractivité du territoire.
Objectifs	Encourager la mise en réseaux Valoriser les initiatives locales Valoriser les initiatives locales Renforcer la promotion territoriale, appuyée sur une stratégie de marketing territoriale co-construite et partagée
Liste des actions envisagées	Etude de définition d'une stratégie touristique à l'échelle de la CC CAC-TS

CRTE Causses et Cévennes - Piémont Cévenol

Version	1.0
N°	2.1
Intitulé de la fiche mesures	2.1 Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'extérieur
Orientation stratégique visée	2. RELANCE ECONOMIQUE
Maîtrise d'ouvrage	<p>CC CAC-TS Commune de Peyrolles Commune des Plantiers Ressourcerie du Pont / Rd'Evolution Commune de Saint-Félix-de-Pallières Commune de Monoblet CCPC CCPC Commune de Lédignan Commune de Logrian-Florian Commune de Brouzet-lès-Quissac Commune de Canaules-et-Argentières Commune de Durfort et St Martin de Sossenac Commune de Cros Commune de Quissac Commune de Sauve CCPC Commune d'Aulas</p>
Contexte	Avantageusement situé à proximité de grandes métropoles, le territoire souhaite s'affirmer en tant que pôle rural attractif et relais marchand, en favorisant l'accueil et le développement durable des entreprises.
Objectifs	<p>Renforcer et développer les outils d'accueil d'entreprises Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets et favoriser leur installation Soutenir le tissu d'entreprises locales et favoriser le développement de synergies Accroître la couverture numérique en priorisant les besoins des entreprises</p>
Liste des actions envisagées	<p>Construction d'un hangar de stockage de plaquettes de bois à Saumane Installation d'un pylone de téléphonie mobile et aménagement du chemin d'accès en DFCI Création d'un espace de coworking Tiers lieu de la ressourcerie Rénovation ancienne Poste (bistrot/chambres d'hôtes/épicerie/lieu d'activité culturelle et associative) Aménagement et équipement d'une boulangerie Extension ZA SHF par tranches immobilier d'entreprises ZA ZAC + projets en centre-ville Projet café citoyen, collaboratif Projet café citoyen, collaboratif Café multiservices avec opérateur 1000 cafés Café multiservices avec opérateur 1000 cafés Café Espace de coworking Espace de coworking Déploiement de bornes numériques à St Hippolyte du Fort, Sauve et Lédignan Ouverture d'une boulangerie avec un four à pain à bois en AB</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>m² d'espaces économiques créés Nombre d'entreprises accueillies</p>

CRTE Causses et Cévennes - Piémont Cévenol

Version	1.0
N°	2.2
Intitulé de la fiche mesures	2.2 Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité
Orientation stratégique visée	2. RELANCE ECONOMIQUE
Maîtrise d'ouvrage	<p>CC CAC-TS CC CAC-TS CC CAC-TS CC du Pays Viganaïs CC du Pays Viganaïs Commune de Lasalle Commune de Val d'Aigoual PETR C&C Commune de Quissac Commune de Corronne</p>
Contexte	Figurant parmi les premiers secteurs économiques du territoire, le tourisme est appelé à se structurer autour d'une vocation Pleine Nature portée par les grands sites naturels et protégés du territoire, et à se diversifier à la faveur d'une meilleure valorisation des richesses et potentiels locaux.
Objectifs	<p>Affirmer la vocation Pleine Nature autour des grands sites structurants du territoire Développer les formes de tourisme pour mieux valoriser et exploiter les potentiels du territoire Conforter la montée en gamme et la diversification de l'hébergement et de l'accueil touristique Développer la mise en réseaux des acteurs locaux et structurer le tourisme de terroir</p>
Liste des actions envisagées	<p>Etude de définition d'une stratégie touristique à l'échelle de la CC CAC-TS Construction d'une écurie à Prat Peyrot Requalification des bâtiments de la station de ski de Prat-Peyrot dans le cadre du Pôle nature 4 saisons Développement des activités de pleine nature sur la CC Pays Viganaïs Requalification des belvédères de Blandas Création d'une zone de baignade sécurisée sur le village Requalification des hébergements du Mouretou – phase 2 : aménagement d'un lieu d'accueil et d'hébergement touristique durable (bois local, station pêche...) Réalisation de parcours VTT avec bouclage, lien avec les hébergeurs, mise à disposition de services Agrandissement maison du terroir Acquisition et réhabilitation moulin à huile + aire camping-cars</p>
Indicateurs d'évaluation	Nombre de projets concernés

CRTE Causses et Cévennes - Piémont Cévenol

Version	1.0
N°	2.3
Intitulé de la fiche mesures	2.3 Soutenir l'agriculture durable
Orientation stratégique visée	2. RELANCE ECONOMIQUE
Maîtrise d'ouvrage	<p>CC CAC-TS Commune de Trèves PETR C&C Commune de Saint-Félix-de-Pallières</p>
Contexte	Malgré une surface agricole plutôt concentrée au sein de la Communauté de Communes Piémont Cévenol, le territoire affiche une même ambition en matière de qualité ; en témoigne le nombre d'appellations protégées et l'essor de l'agriculture biologique. Les collectivités accompagnent le développement de l'agriculture durable en soutenant l'installation et les reprises d'exploitations, la structuration de circuits courts, et les pratiques identitaires, marqueurs du paysage et nécessaires à la préservation de la biodiversité.
Objectifs	<p>Favoriser l'installation et la transmission des exploitations Soutenir le développement et la structuration de circuits courts Soutenir les pratiques permettant la préservation de la biodiversité et de la qualité paysagère locale</p>
Liste des actions envisagées	<p>Construction d'un hangar de stockage de plaquettes de bois à Saumane Chèvrerie de Trèves Recrutement d'un chargé de mission pour l'animation de la filière bois et la réalisation d'une charte forestière Projet alimentaire au Domaine du Montaud</p>

CRTE Causses et Cévennes - Piémont Cévenol

Version	1.0
N°	3.1
Intitulé de la fiche mesures	3.1 Accompagner la transition énergétique
Orientation stratégique visée	3. TRANSITION ECOLOGIQUE
Maîtrise d'ouvrage	<p>CC du Pays Viganaïs CC du Pays Viganaïs CCI du Gard Commune d'Aulas Commune d'Aulas Commune d'Aulas Commune de Bréau-Mars Commune de Lasalle Commune de Lasalle Commune de Saumane Commune de Soudorgues Commune de Soudorgues Commune de Trèves Commune de Val d'Aigoual Commune du Vigan Commune Saint André de Valborgne EDF Enedis Super U Le Vigan Weldom Le Vigan Commune de Quissac Commune de Quissac Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort Commune de Puechredon Commune de Pompignan Commune de Fressac Commune de Maruéjols-lès-Gardon Commune de Aigremont Commune de Cardet Commune de Monoblet Commune de Cros Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort Commune de Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac Commune de Cros Commune de Pompignan Commune de Maruéjols-lès-Gardon Commune de Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac CCPC Commune de Liouc Commune de Bragassargues Commune de Conqueyrac Commune de Monoblet Commune de Coronne Commune de Sauve Commune de Quissac Commune de Brouzet-lès-Quissac Commune de Canaules-et-Argentières Commune de Liouc Commune de Carnas Commune de Cassagnoles CCPC CCPC CCPC Carnas</p>

Contexte	Le territoire porte pour ambition d'être reconnu en tant que haut lieu de la transition écologique et énergétique. Pour ce faire, notre territoire s'engage dans une politique de réduction des consommations énergétiques et de renforcement des productions d'énergies renouvelables.
Objectifs	<p>Lutter contre la précarité énergétique</p> <p>Améliorer les performances énergétiques du patrimoine public et réduire les consommations</p> <p>Soutenir et intensifier la production locale d'énergies renouvelables en vue de renforcer l'autonomie énergétique du territoire</p> <p>Valoriser l'exemplarité locale en matière de transition énergétique</p>
Liste des actions envisagées	<p>Réhabilitation et rénovation énergétique groupe scolaire Jean Carrière et restauration collective</p> <p>Rénovation des équipements sportifs communautaires</p> <p>Inventaire territorial des installations de productions de chaleur des collectivités locales</p> <p>Rénovation énergétique ancienne Filature : Moyen de chauffage économique au vu de la superficie du bâtiment sur 3 étages qui seront prochainement occupés. Chemin du Vigan, Aulas</p> <p>Rénovation énergétique salle Polyvalente</p> <p>Réduction des coûts de chauffage électrique Lascuras, Aulas</p> <p>Rénovation énergétique Maison Valat</p> <p>Réduction surcoût financier en chauffage électrique, diminution des déperditions par isolation extérieure, remplacement des menuiseries, remplacement des chauffages électriques plus performants</p> <p>Rénovation de la toiture de la salle polyvalente avec installation de panneaux photovoltaïque</p> <p>Diagnostic thermique des bâtiments communaux</p> <p>Isolation de 24 villas municipales</p> <p>Rénovation énergétique des bâtiments communaux</p> <p>Rénovation énergétique des bâtiments communaux</p> <p>Installation d'un parc photovoltaïque avec une coopérative citoyenne</p> <p>Chaufferie plaquettes</p> <p>Rénovation du toit de la mairie et isolation</p> <p>Création d'une production et d'un réseau de chaleur pouvant alimenter le château d'Assas, le Bourilhou, la piscine et le groupe scolaire Jean Carrière (même unité de lieu)</p> <p>Rénovation énergétique des bâtiments communaux : réfection de la toiture de la mairie et installation de photovoltaïque</p> <p>Appui aux acteurs du territoire sur la Maîtrise de la Demande d'Energie</p> <p>Information et conseils aux habitants pour diminuer leurs consommations énergétiques</p> <p>Réalisation d'ombrries sur le parking du Super U du Vigan</p> <p>Rénovation thermique et énergétique du magasin</p> <p>Rénovation de la toiture de la salle communale avec installation de panneaux photovoltaïques</p> <p>Réhabilitation et extension médiathèque</p> <p>Réhabilitation des toitures de 3 bâtiments communaux</p> <p>Réhabilitation Salle des Fêtes - Création salle culturelle Amélioration énergétique de l'ensemble du bâtiment</p> <p>Amélioration thermique du bâtiment de l'école maternelle Rachel Cabane</p> <p>Rénovation bâtiment mairie</p> <p>Isolation thermique du bâtiment communal</p> <p>remplacement des fenêtres du bâtiment Mairie</p> <p>PAC pour remplacement chaudière fioul</p> <p>isolation par l'extérieur du bâtiment de l'école</p> <p>Nouvelles mairie + bibliothèque : construction d'un bâtiment durable aux normes environnementales actuelles et aux normes PMR</p> <p>« Réhabilitation de l'ancienne école des mas » (Cardet)</p> <p>Amélioration énergétique des bâtiments communaux</p> <p>achat outillage moins polluant pour entretien espace communal</p> <p>Rénovation éclairage public</p> <p>Rénovation de l'éclairage public (passage aux LED) dans certaines rues de la commune (à préciser)</p> <p>remplacement éclairage public</p> <p>remplacement de l'ensemble des points lumineux de l'éclairage public de la commune. Projet porté avec le SMEG (montant sur 3 ans)</p> <p>Rénovation de l'éclairage public, avec passage aux LEDS. Projet qui vient d'être retenu par le SMEG. Estimation : 70 points lumineux</p> <p>Mise en discréption des réseaux électriques basse tension, éclairage public et Telecom le long de la RD 982 en même temps que la réhabilitation des réseaux AEP et eaux usées suite au SDAEP (Durfort)</p> <p>Eco Parc des Garrigues : ZAE / PV / hydrogène (études en cours)</p> <p>Eco parc des Garrigues DOUBLON</p> <p>Projet parc PV</p> <p>Projet parc PV + élevage</p> <p>Projet parc PV sol et toitures</p> <p>Projet parc PV sol et toitures</p> <p>Projet parc PV toiture</p> <p>Hydroélectricité</p> <p>Performance énergétique avec la réalisation de diagnostics énergétiques sur tous les bâtiments de la CCPC</p> <p>Eclairage aux LEDs du stande</p> <p>Passage aux LEDs pour l'éclairage du stade</p> <p>PV en toiture sur le foyer communal</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de m² rénovés</p> <p>m² de Pv créés</p>

CRTE Causses et Cévennes - Piémont Cévenol

Version	1.0
N°	3.2
Intitulé de la fiche mesures	3.2 Améliorer la mobilité sur le territoire
Orientation stratégique visée	3. TRANSITION ECOLOGIQUE
Maîtrise d'ouvrage	CC du Pays Viganaïs CC du Pays Viganaïs Arre Commune de Cros CCPC Commune de Quissac
Contexte	L'offre de mobilité étant inégale et incomplète, les collectivités mènent une réflexion visant à optimiser les réseaux et renforcer l'offre d'alternatives adaptées aux usages et à l'engagement écologique du territoire.
Objectifs	Repenser le réseau de déplacements et l'optimiser en fonction des usages Renforcer l'offre de mobilités alternatives et décarbonées
Liste des actions envisagées	Prolongement de l'itinéraire cyclable V85 sur le territoire communautaire Etude pré-opérationnelle pour l'aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal routier au Vigan Requalification de la route Basse Remise en état des ponts submersibles de Baumel et Moulin de Cardy actions mobilités Aménagements RD 999 dans traversée village
Indicateurs d'évaluation	Km de voirie requalifiés Km de pistes cyclables créés

CRTE Causses et Cévennes - Piémont Cévenol

Version	1.0
N°	3.3
Intitulé de la fiche mesures	3.3 Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique et risques naturels accrus
Orientation stratégique visée	3. TRANSITION ECOLOGIQUE
Maîtrise d'ouvrage	<p>Commune de Val d'Aigoual Commune de Val d'Aigoual Commune de Aigremont Commune de Cros Commune de Cros CCPC</p>
Contexte	Dans ce territoire à la biodiversité exceptionnelle et fortement menacée par les effets du changement climatique, les collectivités travaillent activement au renforcement des dispositifs de préservation des ressources naturelles, espèces et espaces, et à l'adaptation des activités économiques.
Objectifs	<p>Accompagner l'adaptation des activités économiques locales au changement climatique en ciblant les opportunités de Améliorer la prise en compte et l'adaptation du territoire aux risques naturels Valoriser et préserver la biodiversité et les ressources naturelles</p>
Liste des actions envisagées	<p>Etude du ruissellement pluvial au Mas du Ronc Déplacement / reconstruction de la pharmacie hors zone inondable en lien avec la requalification du centre ville création d'un théâtre de verdure et d'un parcours de santé Remise en état des ponts submersibles de Baumel et Moulin de Cardy remise en état des seuils sur le Vidourle</p>

CRTE Causses et Cévennes - Piémont Cévenol

Version	1.0
N°	3.4
Intitulé de la fiche mesures	3.4 Structurer la politique de prévention des déchets et favoriser l'économie circulaire
Orientation stratégique visée	3. TRANSITION ECOLOGIQUE
Maîtrise d'ouvrage	<p>SIA L'Espérour Commune de Saint-Félix-de-Pallières CCPC CCPC CCPC Commune de Cardet Commune de Carnas Commune de Fressac</p>
Contexte	Particulièrement investi en matière de gestion des déchets et de lutte contre le gaspillage, le territoire entend structurer les initiatives au sein d'une stratégie plus globale.
Objectifs	<p>Renforcer la politique de prévention et de réduction des déchets : "zéro déchet, zéro gaspillage" Favoriser le développement de l'économie circulaire Structuration et renforcement des dispositifs de traitement des déchets</p>
Liste des actions envisagées	<p>Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées à l'Espérour Projet alimentaire au Domaine du Montaud PLPDMA Tarification incitative création de la déchetterie de Lédignan en substitution à celle de St Bénézet (élection AMO) Extension réseau EU Extension capacité StEp Nouvelle StEp</p>

Annexe 4 Contributions du Conseil départemental du Gard

Soucieux de l'aménagement harmonieux du territoire, le Département du Gard consacre une très large gamme d'actions en intervention propre ou en subvention qui participent à l'aménagement du territoire départemental et à l'amélioration de la vie quotidienne de ses habitants.

➤ Interventions pour l'aménagement du territoire :

- Sur les réseaux et stations de traitement d'eau potable,
- Pour la prévention et la lutte contre les inondations et les incendies de forêt (pistes de DFCI),
- Aides à l'usage d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics ou logements collectifs,
- En faveur de la préservation et de la gestion des espaces naturels et agricoles,
- Par l'aménagement et l'entretien d'un réseau de 4500 kilomètres de routes départementales y compris les traversées et les déviations d'agglomération,
- Par la réalisation de nouveaux réseaux de télécommunications : le réseau départemental à très haut débit, la diffusion de la téléphonie mobile et le soutien aux réseaux en fibre optique des agglomérations,

➤ Interventions en faveur d'équipements favorisant la qualité de vie des habitants :

- La construction de collèges dont la répartition géographique et les équipements périscolaires facilitent la scolarité des élèves,
- Le soutien à des équipements et des projets sportifs et culturels,
- Le soutien à des équipements et actions touristiques (hébergements, aires de camping-car, sites et itinéraires en milieu naturel, ports de plaisance exemplaires, restauration et valorisation du petit patrimoine...),
- Actions en faveur d'une production agricole locale de qualité accessible aux Gardois,
- L'aide à la création de logements adaptés aux ressources et à la situation des Gardois,
- L'implication dans la réalisation de structures d'accueil pour les personnes âgées ou handicapées,
- La contribution à l'amélioration des quartiers en difficulté au travers de la politique de la ville et de soutiens aux opérations de rénovation urbaine,
- Pour le développement de centres d'enseignement supérieur,
- Pour l'ensemble des équipements publics non pris en compte par les fonds thématiques du Département dans le cadre d'un crédit départemental d'équipement

Afin de faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en contrats territoriaux.

Le « **contrat territorial** » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- traversée d'agglomération,
- monuments historiques,

- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Cette politique d'aide aux territoires doit permettre au Département d'engager une procédure permanente de dialogue, et de coopération avec les communautés d'agglomération, de communes et les communes, traduite par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires proposées par les bénéficiaires, de favoriser la cohérence des projets sur un territoire donné et de sécuriser les soutiens financiers du Département aux projets structurants.

Annexe 5 CTE



CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire du PETR « Causses et
Cévennes »
4 février 2020



Page 1 | 19



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE pour le territoire du PETR Causses et Cévennes

ENTRE

- Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes
Représenté par son Président Régis BAYLE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 14 novembre 2019,
- La communauté de communes du Pays Viganais
Représentée par son Président Roland CANAYER, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 11 décembre 2019,
- La communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires
Représentée par son Président Thomas VIDAL, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 27 novembre 2019,

Ci-après désignée par les porteurs du contrat,

d'une part,

ET

- L'État,
Représenté par M. Didier LAUGA, Préfet du département du Gard,
Ci-après désigné par « l'État » ;
- L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,
Représentée par son Président Arnaud LEROY, et par délégation son directeur régional délégué, Frédéric GUILLOT,
Ci-après désignée par « l'ADEME » ;
- La Caisse des dépôts – Banque des territoires,
Etablissement spécial créé par la Loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris.

Page 2 | 19



Représentée par Thierry RAVOT, directeur régional Occitanie, autorisé à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté de délégation en date du 10 janvier 2020,
Ci-après désignée par « la CDC » ;

- **Le Parc National des Cévennes,**
Représenté par son Président Henri COUDERC,
Ci-après désigné par « le PNC » ;
- **Le Département du Gard,**
Représenté par M. Denis BOUAD, Président du Conseil Départemental du Gard,
Ci-après désigné par « le Département » ;

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Nouvelle démarche de partenariat entre l'Etat et les collectivités locales, associant notamment les entreprises et les associations, les contrats de transition écologique (CTE) ont vocation à contribuer à la traduction, au niveau des territoires, de l'ambition écologique que la France s'est fixée aux niveaux national et international. L'objectif est d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique de nos territoires et de constituer un réseau de collectivités en transition qui font la preuve de leur engagement écologique et jouent le rôle de démonstrateurs.

Annoncés par le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, dans le cadre de la présentation du Plan Climat en juillet 2017, les principes directeurs des contrats de transition écologique (CTE) ont été présentés devant la Conférence nationale des territoires par le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat.

L'expérimentation lancée en janvier 2018 vise à constituer un échantillon représentatif de la diversité de nos territoires français : ville et campagne, montagne et littoral, métropole et outre-mer.

Ces territoires bénéficient d'un accompagnement personnalisé, tant au niveau local que national. Le contenu est co-construit avec les acteurs volontaires du territoire. L'Etat y impulse une démarche de coordination des acteurs institutionnels : il mobilise lui-même de



façon coordonnée ses services et établissements publics et invite les Départements et Régions à s'y associer.

Sur un même territoire, les CTE rassemblent des projets de transition écologique, dans une démarche d'ensemble intégrant les trois volets du développement durable : environnemental, économique et social. Ils associent l'ensemble des acteurs, et en particulier les acteurs économiques et associatifs, dans l'objectif de créer une dynamique de long terme. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires retenus.

L'objectif des CTE est de faciliter la transition écologique à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), en construisant et en mettant en œuvre un contrat pluriannuel de 3 ou 4 ans, qui sera évalué sur la base d'indicateurs de performance environnementale et d'objectifs de résultat chiffrés.

Cette initiative correspondant à une nouvelle forme d'action d'un Etat accompagnateur qui mobilise une ingénierie renforcée, notamment de proximité, il a été choisi de l'expérimenter sur des territoires démonstrateurs.

Le PETR Causses et Cévennes et ses deux EPCI membres ont souhaité s'engager dans cette démarche.

Le PETR Causses et Cévennes, au travers son projet de territoire voté le 12 avril 2019, a affirmé sa volonté de se développer en misant sur le renforcement de son attractivité auprès des populations extérieures et en s'appuyant sur ses ressources locales. La première ressource du territoire est constituée par des paysages et une biodiversité exceptionnelles. Ces caractéristiques ont été reconnues en 1970 avec la création du Parc national des Cévennes, en 2011 par l'UNESCO au titre de « paysages culturels de l'agro-pastoralisme méditerranéen » et en 2018 par le label de Réserve Internationale de Ciel Etoilé, pour la qualité de son ciel et la préservation de la biodiversité nocturne. Le label « Forêt d'exception » obtenu par la forêt du Massif de l'Aigoual en 2019 vient compléter ce palmarès.

De nombreuses actions, portées par les deux communautés de communes membres du PETR illustrent la recherche de l'excellence environnementale, notamment dans les projets touristiques. On peut citer les aménagements et la gestion du Grand Site de France du Cirque de Navacelles, qui a réussi à conjuguer fréquentation touristique et protection d'un site fragile ou encore la transformation de l'Observatoire météorologique du Mont Aigoual en centre d'interprétation des changements climatiques. Ce centre, qui ouvrira ses portes en 2021 et dont la portée sera nationale, a d'ailleurs bénéficié de l'accompagnement financier et du label Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV) du Ministère de la transition écologique et solidaire.

Le territoire s'est également illustré en matière d'agriculture durable et de mobilisation des ressources forestières locales. L'agriculture des Causses et Cévennes a réussi à reconquérir des terres en friche grâce à une spécialisation sur des produits à haute valeur ajoutée, tel que l'oignon doux des Cévennes (AOP), le pélardon (AOP) et l'agneau des Cévennes. La vente directe ou en circuit court, a également permis aux agriculteurs et aux éleveurs de vivre

Page 4 | 19

Page 3 | 19



dignement de leurs revenus. Les collectivités restent cependant mobilisées pour permettre notamment le maintien de l'agro-pastoralisme en travaillant sur l'ouverture des milieux, sur l'accès aux zones de pâturage et sur le maintien de l'abattoir local du Vigan.

Depuis une dizaine d'années les collectivités se sont engagées dans la structuration d'une micro-filière bois-énergie avec un système complet allant de l'achat de bois local, du stockage des plaquettes de bois et de l'alimentation de nombreux bâtiments publics avec des chaudières à plaquettes de bois. Par ailleurs, les collectivités ont soutenu le développement et la modernisation des entreprises de la filière afin de maintenir l'emploi local.

A travers le CTE, le PETR et ses deux EPCI membres souhaitent faire le lien entre les actions environnementales emblématiques déjà engagées, s'appuyant sur les ressources naturelles, et les nouvelles actions répondant à des enjeux plus contemporains, tels que la mobilité, la lutte contre la précarité énergétique, l'accès à l'autonomie énergétique et le développement de l'économie circulaire.

L'élaboration du présent CTE a fait l'objet de nombreux échanges entre l'Etat, la/les collectivités concernées et à associé de nombreuses parties prenantes. La candidature a été à l'origine de la société civile, représentée par la commission transition énergétique du Conseil de développement du PETR Causses et Cévennes. Durant tout le premier semestre 2019, cette commission a rencontré les services de l'Etat, les élus du territoire et pris contact avec d'autres territoires porteurs d'un CTE.

Une fois que le territoire a été lauréat, une réunion de lancement, co-présidée par le Préfet du Gard et le Président du PETR Causses et Cévennes, a été organisée le 25 septembre 2019. Cette réunion a rassemblé plus de soixante personnes dont les institutions partenaires, les chambres consulaires, les élus locaux, les entreprises et associations locales. Les échanges avec les participants ont permis d'identifier les projets susceptibles d'être intégrés au contrat.

Les porteurs de projets ont tous été rencontrés par le groupe de travail du conseil de développement du PETR. Deux réunions de travail, tenues le 10 octobre et le 5 novembre 2019, rassemblant les services de l'Etat et les représentants du PETR Causses et Cévennes, l'ADEME, la DREAL ont permis d'analyser les projets, de vérifier leur faisabilité technique, réglementaire et financière et d'aboutir à la programmation présentée dans le contrat.

D'autres acteurs pourront encore se mobiliser et s'y associer par la suite, le CTE n'étant pas figé mais évolutif dans le temps.



Article 1er - Objet du contrat de transition écologique du PETR Causses et Cévennes

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique du territoire du PETR Causses et Cévennes autour de projets concrets.

Article 2 – Ambition du CTE

Le territoire du PETR Causses et Cévennes est peuplé de femmes et d'hommes très attachés à l'environnement et à sa protection. Dans ce territoire à la biodiversité exceptionnelle, les enjeux liés aux changements climatiques constituent des préoccupations réelles et quotidiennes, en témoigne le projet de Centre d'interprétation des changements climatiques qui verra le jour en 2021 au sommet du Mont Aigoual.

Le fil rouge du contrat se traduit par le slogan « *Des ressources naturelles au profit d'une croissance douce* ». Ce fil rouge signifie que les actions engagées au sein du CTE s'appuieront sur la mobilisation des ressources naturelles du territoire et des volontés locales pour faire aboutir des projets de taille humaine.

En devenant porteurs de la démarche du CTE, le PETR Causses et Cévennes et ses deux EPCI membres s'engagent à appliquer, dans leurs actions d'animation et dans leurs projets d'investissement, les principes du développement durable.

Article 3 – Orientations stratégiques du CTE

Les quatre orientations stratégiques retenues pour le CTE sont les suivantes :

Orientation 1 : Une croissance douce, construite en synergie

Orientation 2 : Repenser notre empreinte énergétique en réduisant nos consommations et en produisant des énergies renouvelables locales

Orientation 3 : Faciliter les mobilités douces et partagées, vectrices d'économies

Orientation 4 : Encourager l'économie circulaire et l'engagement sociétal des entreprises



Central de
Transition
Ecologique



Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives intitulées « fiches d'orientation » (jointes en annexe 1). Ces fiches d'orientation comprennent des objectifs (chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs) qui peuvent être selon le cas des objectifs écologiques, économiques ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions déjà prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser sur ce champ d'intervention.

En cas d'évolution du contenu ou du nombre des orientations en cours de contrat, elle sera validée au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avantage.

Article 4 – Concréétisation opérationnelle en actions

Les actions du contrat de transition écologique sont la traduction opérationnelle des orientations stratégiques. Elles sont décrites dans des fiches annexées en annexe 2.

Les fiches-actions précisent notamment le maître d'ouvrage / pilote de l'action, la description de l'action, les objectifs poursuivis et les résultats spécifiques attendus au terme du CTE, le calendrier prévisionnel de réalisation, les objectifs de résultat et indicateurs correspondants, les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains, les financements d'ores et déjà mobilisés ou à mobiliser.

Les montants sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits, du déroulement des procédures internes propres à chaque partenaire et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

En conformité avec la réglementation en vigueur, si le fait de retenir une action au titre du présent CTE doit pouvoir en faciliter l'instruction, il ne saurait dispenser des procédures administratives et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Le maître d'ouvrage / pilote de l'action est responsable de sa mise en œuvre et de son suivi.

Les informations propres à chacune des actions soutenues par le CTE sont la propriété du maître d'ouvrage/pilote de l'action, à l'exception des éléments généraux (notamment intitulé, objet et montant de l'action) nécessaires au suivi, à l'évaluation, à la promotion et à la communication du CTE.

Parmi les opérations prévues, plusieurs d'entre elles méritent d'être soulignées, car révélatrices de l'esprit et de la dynamique collective du présent contrat :

- Structuration de la filière bois avec la modernisation des entreprises locales et la diffusion sur tout le territoire de micro-filières bois énergies allant de l'approvisionnement jusqu'aux réseaux de chaleur ;



Contrat de
Transition
Ecologique



- Développement d'une politique en faveur de la mobilité avec l'aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal routier au Vigan et une expérimentation de mobilités alternatives pour les communes rurales isolées du territoire ;
- Engagement sociétal important de plusieurs entreprises avec des travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments ou la mise en place de solutions d'autonomie énergétique
- Coopératives citoyennes de gestion de parc photovoltaïque pour atteindre l'autonomie énergétique

Le CTE a un caractère évolutif. A la date de signature du présent CTE, il comprend une première série de 13 fiches-actions.

D'autres actions, pour lesquelles leur nature et leur plan de financement ne sont pas établis et si elles ne sont suffisamment mûres pour pouvoir démarrer à court terme dans l'année suivant la signature du contrat, peuvent être qualifiées de fiche en projet. Ces dernières ne sont pas annexées au contrat, contrairement aux fiches actions. Elles pourront, en revanche faire l'objet de discussion à l'occasion du comité de pilotage annuel de revoyure du CTE et s'intégrer ultérieurement, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement. Toutes ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8.

Plusieurs fiches en projet émergent déjà sur le territoire. On retrouve par exemple des actions d'installation de panneaux photovoltaïques pour atteindre l'autonomie énergétique ou des projets de rénovation énergétique de bâtiments publics. Ces projets ont fait l'objet d'une première lecture par un groupe de travail constitué des services de l'Etat et des partenaires signataires du CTE. Ils s'inscrivent parfaitement dans les orientations du CTE et pourront faire l'objet d'une analyse dès les premiers comités techniques et de pilotage. Ces fiches projets sont visibles sur la plateforme informatique CTE du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.



Article 5 - Résultats attendus du CTE

Les résultats du CTE seront suivis et évalués.

Les objectifs détaillés ainsi que leurs indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche orientation jointe en annexe I et dans chaque fiche action en annexe II.

En ce qui concerne les orientations, les indicateurs sont les suivants :

Orientation 1 : Une croissance douce, construite en synergie

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'acteurs impliqués dans la démarche	Nombre de partenaires (publics et privés) à la signature du CTE	2 nouveaux partenaires par an
Nombre de ménages accompagnés pour la maîtrise des consommations et à l'adoption d'éco-gestes		300 ménages accompagnés
Nombre de manifestations (animations ou réunions d'information)		1 action tous les 2 mois
Prise en compte de la transition écologique dans les projets de territoire portés par les collectivités		1 projet public (bâtiment, aménagement..) par an

Orientation 2 : Repenser notre empreinte énergétique en réduisant nos consommations et en produisant des énergies renouvelables locales

Indicateur	Référence	Objectif
Évolution des dépenses (ou consommations) énergétiques	Consommation d'électricité / résidentiel PETR 2017 : 62 584MWh (source Pictostat SDES, donnée arr 179 LTECV)	Objectif réduire de 25% la consommation d'énergie liée aux bâtiments en 2050
Nombre de logements ayant fait l'objet de travaux de rénovation		+ 30 logements collectifs en 2022
Nombre d'installation de production d'énergie	Puissance installée en ENR solaire : 2.1MW	3 installations publiques

Page 9 | 19



renouvelable sur le territoire publiques / privées	ENR Hydraulique : 1.8MW (source ODRE, SDES-2017)	3 installations privées sur toitures
--	--	--------------------------------------

Orientation 3 : Faciliter les mobilités douces et partagées, vectrices d'économies

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'usagers des services de mobilité (dont transports collectifs)	Nombre d'usagers des lignes desservant le territoire	Augmentation de 10% des usagers des services de mobilités
Nb d'aménagements prenant en compte la mobilité alternative à la voiture individuelle thermique (ex aire covoiturage, borne de recharge voiture électrique.)		15 aménagements supplémentaires

Orientation 4 : Encourager l'économie circulaire et l'engagement sociétal des entreprises

Indicateur	Référence	Objectif
Maintien et création de l'emploi	Effectif des entreprises en 2019	Maintien des effectifs en 2022
Accroissement de la compétitivité des entreprises locales engagées dans le CTE	Résultat (bénéfice ou perte) 2019	Accroissement du bénéfice des entreprises en 2022

Si la première liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par des actions supplémentaires, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CTE.

Page 10 | 19



Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la mise en œuvre des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforceront d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur seront soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils seront à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont basés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le PETR Causses et Cévennes, la communauté de communes du Pays Viganais et la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires

En signant ce contrat de transition écologique, le PETR et ses deux EPCI membres assurent le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique de leur territoire. Ils portent la démarche et l'intègrent dans leurs politiques publiques.

Le PETR Causses et Cévennes et ses deux EPCI membres s'engagent à mutualiser un directeur responsable du pilotage du CTE et à affecter un chef de projet qui aura la responsabilité d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Ils s'engagent à animer le travail en associant les différents acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur de la transition écologique. Le partage des actions du CTE auprès des acteurs du territoire sera



organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CTE, d'enrichir et de challenger les actions, de favoriser la mobilisation autour du CTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Ils s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CTE, ainsi qu'à son évaluation.

Ils s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au CTE, dont ils sont maîtres d'ouvrage.

6.3. L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Au niveau local, l'Etat mobilise sous l'égide de la préfecture, et plus particulièrement de la sous-préfecture du Vigan dont Mme Joëlle GRAS, la sous-préfète a été désignée référente CTE, une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'Etat et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

Au niveau national, l'Etat s'engage à mobiliser la mission de coordination nationale des contrats de transition écologique, basée au ministère de la transition écologique et solidaire, qui coordonne, suit et appuie les travaux d'élaboration et de mise en œuvre des CTE.

La mission de coordination nationale des CTE du ministère de la transition écologique et solidaire sera mobilisée en soutien en tant que de besoin pour faire le lien avec les différentes directions d'administration centrale et faciliter la mise en place de certains projets complexes. Elle pourra notamment mettre en relation les porteurs de projets avec les experts des administrations centrales, avec les représentants régionaux et nationaux des établissements publics et opérateurs de l'Etat, afin d'accompagner au mieux les projets.

Le ministère mobilise également le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) pour accompagner le processus local dans la phase construction du contrat.

Le ministère anime le réseau des correspondants dans chaque direction générale du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ainsi que dans les ministères associés (emploi, économie, agriculture) et les établissements publics et opérateurs (ADEME, Caisse des dépôts, CEREMA, Agence française pour la biodiversité, Agences de l'eau, ...). Interlocuteurs de la mission de coordination nationale CTE, les correspondants nationaux des établissements publics et opérateurs mobilisent leurs délégations régionales lesquelles sont elles-mêmes en lien avec les porteurs de projets.

L'Etat s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'Etat portera



en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CTE.

Il s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles ou de simplification de procédures existantes sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le CTE qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire passe par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME sera mobilisée en tant que de besoin sur les actions susceptibles de relever de sa compétence et pourra intervenir spécifiquement en soutien de certaines opérations du CTE.
- la Caisse des dépôts peut mobiliser sa Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial : conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des indicateurs et d'évaluation

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements du Département du Gard et du Parc national des Cévennes

Le Département du Gard a placé l'aide aux communes au cœur de ses politiques publiques. Par les dispositifs ainsi mis en place, le Département contribue pleinement à un aménagement du territoire harmonieux et durable.

Partant du principe que la transition écologique doit s'appuyer sur les collectivités locales, le Département du Gard a instauré les contrats territoriaux pour accompagner les projets des communes et de leurs groupements. Cette politique volontariste de soutien à l'investissement permet :

- d'engager un dialogue et une coopération permanents avec les communautés d'agglomération, de communes et les communes, qui se traduisent par des engagements



concrets au travers du financement d'actions prioritaires, proposées par les partenaires territoriaux,

- de favoriser la cohérence des projets sur un territoire donné,
- de sécuriser les soutiens financiers du Département,
- de réunir, pour plus de lisibilité, au sein d'un même document, les aides thématiques accordées, le soutien aux projets structurants ainsi que les équipements dont le Département est maître d'ouvrage.

C'est par la mobilisation de ce dispositif que le Département s'inscrit dans le Contrat de Transition Écologique du territoire du PETR « Causses et Cévennes »

L'Etablissement Public du Parc National des Cévennes accompagne depuis longtemps les collectivités du PETR Causses Cévennes, en apportant une ingénierie tant financière que technique.

Il met à disposition :

- ses données et sa connaissance des patrimoines naturels et culturels,
- du temps agent sur de l'ingénierie de projet et de l'expertise technique,
- des soutiens financiers aux projets innovants en matière de développement durable,
- une aide à la valorisation du territoire et aux actions vertueuses menées

L'EP PNC se retrouve dans l'ensemble des axes stratégiques définis dans le présent contrat. Il suivra avec une attention particulière les actions innovantes engagées sur l'orientation n°3, la mobilité douce étant une problématique essentielle pour la transition écologique de l'ensemble du territoire du Parc national.



Article 7 - Charte partenariale d'engagement

Dans le cadre du présent contrat, une charte partenariale d'engagement pour la transition écologique du territoire du PETR Causses et Cévennes (en annexe 5) est signée par les parties signataires du contrat et proposée à la signature des acteurs partenaires du territoire (collectivités territoriales, syndicats intercommunaux, opérateurs et établissements publics, entreprises, chambres consulaires, associations, artisans, organisations professionnelles, organisations syndicales et patronales,...) qui portent ou participent à une ou plusieurs actions afin de concrétiser, d'amplifier et de prolonger la démarche portée par le CTE.

Après signature du contrat, la charte pourra être signée pendant la vie du contrat par de nouveaux partenaires souhaitant concourir à la réalisation du CTE.

Article 8 - Gouvernance du CTE

Les représentants de l'Etat et du PETR Causses et Cévennes et de ses deux EPCI membres mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CTE.

8.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département du Gard ou son représentant (la sous-préfète du Vigan désignée référente CTE) et par les Présidents du PETR Causses et Cévennes, de la Communauté de communes du Pays Viganais, de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires ou leurs représentants.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services des porteurs du CTE, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins 1 fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CTE en collaboration avec le CEREMA ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.



8.2. Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat ainsi que du PETR et des deux EPCI porteurs du CTE. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé des chargés de missions du PETR et des EPCI référents du CTE ainsi que des référents techniques des partenaires institutionnels signataires du CTE. Les membres des commissions transition énergétique et mobilité du Conseil de développement du PETR Causses et Cévennes seront également conviés.

Il se réunira au moins 2 fois par an pour :

- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage afin de proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CTE ;
- mettre en place les outils d'évaluation et étudier les résultats des évaluations ;
- étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 9 - Suivi et évaluation du CTE

Un tableau de bord de suivi du CTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de l'intercommunalité concernée et de l'Etat, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CTE.

Le CEREMA pourra notamment apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CTE.



Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CTE

L'entrée en vigueur du CTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de 3 ans.

A mi-parcours, est prévu un bilan d'étape sur la base de l'évaluation du CTE, pouvant donner lieu si nécessaire à évolution, voire réorientation, le cas échéant sous forme d'avantant.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CTE

Le CTE n'est pas figé, il est évolutif.

Le corps du CTE, hors annexes, peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre géographique visant à intégrer de nouvelles collectivités territoriales.

Les annexes I, II et IV sont régulièrement mises à jour au fil de l'eau, après examen et avis du comité technique puis rendu compte et validation annuels devant le comité de pilotage.

L'annexe III spécifique à chaque établissement public ou opérateur est modifiée à son initiative et proposée pour avis au comité technique puis rendu compte et validation annuels au comité de pilotage.

Les nouvelles demandes d'adhésion à la charte sont analysées et validées au fur et à mesure de leur arrivée par le comité technique et présentées annuellement au comité de pilotage.

Article 12 - Résiliation du CTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.



Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nîmes.

Signé à, Le Vigan le 4 février 2020

Le préfet du Gard

Didier LAUGA

Le président du PETB Causses et Cévennes

Régis BAYLE

Le président de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires

Thomas VIDAL

Le président de la communauté de communes du Pays Viganais

Roland CANAYER

Pour le président du Parc National des Cévennes, le vice-président

Roland CANAYER

Pour le président du Conseil Département du Gard, le vice-président

Martin DELORD

Pour le président de L'ADEME et par délégation, le directeur régional délégué

Frédéric GUILLOT

Le Directeur régional Occitanie de la Caisse des Dépôts - Banque des territoires

Thierry RAVOT



Contrat de
Transition
Ecologique



Annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 - Contributions des établissements publics et opérateurs

Annexe 4 – Tableau de synthèse du CTE

Annexe 5 – Charte partenariale d'engagement



Contrat de
Transition
Ecologique



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire du PETR Causses et Cévennes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

AXE STRATEGIQUE N°1

Une croissance douce, construite en synergie

Principaux enjeux et objectifs de l'orientation

Le projet de transition écologique du territoire du PETR s'est construit en synergie avec les acteurs de la société civile et grâce à la mobilisation des réseaux publics, privés et associatifs. Cette orientation vise à instaurer une culture de la transition énergétique sur le territoire ainsi qu'un dialogue constructif entre les différents types d'acteurs.

Cette première orientation vise à structurer des partenariats afin d'accompagner les habitants, les entreprises et les collectivités locales dans des actions de transition écologique. Elle caractérise l'état d'esprit du CTE du PETR Causses et Cévennes qui souhaite agir par petites touches et avec l'aide d'institutions et de partenaires associatifs reflétant la diversité des acteurs locaux engagés pour la transition écologique.

Résultats globaux attendus au terme du CTE

A terme, le territoire a l'ambition d'être reconnu, au niveau régional et national, comme un haut lieu de la transition énergétique grâce à l'organisation d'événements sur ce thème et à la valorisation des actions emblématiques qui y sont menées.

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'acteurs impliqués dans la démarche	Nombre de partenaires (publics et privés) à la signature du CTE	2 nouveaux partenaires par an
Nombre de ménages accompagnés pour la maîtrise des consommations et à l'adoption d'eco-gestes		300 ménages accompagnés



Nombre de manifestations (animations ou réunions d'information)		1 action tous les 2 mois
Prise en compte de la transition écologique dans les projets de territoire portés par les collectivités		1 projet public (bâtiment, aménagement..) par an

Principaux acteurs mobilisés en appui, rôles et apports

Cette orientation mobilise pratiquement tous les partenaires du CTE du PETR Causses et Cévennes, avec les représentants des établissements publics (ADEME, EDF, ENEDIS) mais aussi les partenaires locaux tels que le Parc National des Cévennes et des associations locales telles que R'd'Evolution agissant dans le domaine de l'économie circulaire.

Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

Cet axe stratégique s'inscrit comme étant un maillon local des démarches régionales initiées notamment par l'ADEME et la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.



Liste des actions

N°action	Intitulé	Porteur	Etat d'av.	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Acteurs associés	Engagement des acteurs	Moyens prév.	Echéance prév.	Résultats attendus
Orientation n°1 : Une croissance douce, construite en synergie									
1.1.	Mise en place d'une politique territoriale d'animation de la transition écologique	PETR CC	P	Tenue de réunions, rencontre de porteurs de projets, participation aux réseaux régionaux	ADEME Région	Financement		2022	Augmentation du nombre de projets de transition écologique sur le territoire
1.2.	Information et conseils aux habitants pour diminuer leurs consommations énergétiques	ENEDIS	P	Tenue de réunions Nombre de personnes sensibilisées	Communes	Aide à l'organisation des réunions		2022	nombre de ménages suivis - nombre de logements rénovés
1.3.	Appui aux acteurs du territoire sur la maîtrise de la demande d'énergie	EDF	P	Nombre d'acteurs sensibilisés Nombre de projets engagés	Communes Entreprises			2022	Nombre d'acteurs sensibilisés Nombre de projets engagés

Etat d'avancement :
 E : en cours
 P : en projet
 R : réalisé



AXE STRATEGIQUE N°2

Repenser notre empreinte énergétique en réduisant nos consommations et en produisant des énergies renouvelables locales

Principaux enjeux et objectifs de l'orientation

Cette orientation reflète la motivation principale de l'engagement du territoire dans un CTE : permettre aux habitants, aux entreprises et aux organisations de réduire le coût de leur facture énergétique. Les porteurs du CTE souhaitent inscrire le territoire dans des programmes de rénovation énergétique, notamment à destination des populations les plus fragiles et les plus mal logées.

Le deuxième axe de cette orientation réside dans le changement des sources d'énergie, notamment vers le solaire et le bois-énergie. La mise en place de réseaux de chaleur utilisant des chaufferies bois dans les bâtiments publics en constitue l'un des piliers, le deuxième résistant dans la mise en place, de panneaux photovoltaïques sur toiture ou au sol à des fins d'autoconsommation.

Résultats globaux attendus au terme du CTE

A terme, le territoire souhaite avoir pu réduire la facture énergétique des habitants les plus démunis, avoir valorisé la ressource en bois local via des réseaux de chaleur au bois et des chaufferies au bois et avoir augmenté la part d'autonomie énergétique du territoire.

Indicateur	Référence	Objectif
Evolution des dépenses (ou consommations) énergétiques	Consommation d'électricité résidentiel PETR 2017 : 62 584MWh (source Pictostat SDES, donnée art 179 LTECV)	Objectif réduire de 26% la consommation d'énergie liée aux bâtiments en 2050
Nombre de logements ayant fait l'objet de travaux de rénovation		+ 30 logements (appartements) collectifs en 2022
Nombre d'installation de production d'énergie renouvelable sur le territoire publiques / privées	Puissance installée en ENR solaire : 2.1MW ENR Hydraulique : 1.8MW (source ODRE, SDES-2017)	3 installations publiques 3 installations privées sur toitures



Principaux acteurs mobilisés en appui, rôles et apports

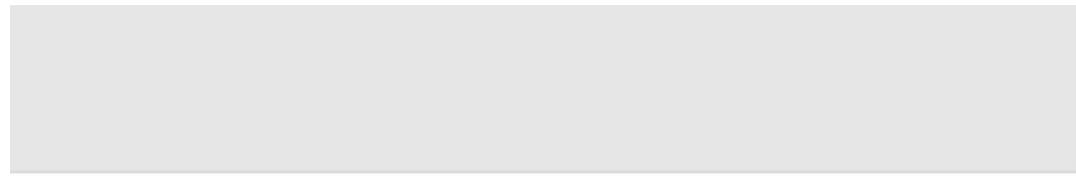
Cette orientation mobilise en premier lieu la mission des énergies thermiques renouvelables de la CCI du Gard, ainsi que les communes et EPCI du territoire.

Un partenariat avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire sera également indispensable.

EDF et l'ADEME joueront un rôle de conseil pour l'ensemble des projets de rénovation thermique afin que les porteurs de projets puissent valoriser financièrement des Certificats d'Economie d'Energie.

Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

Cet axe stratégique s'inscrit comme étant un maillon local des démarches régionales initiées notamment par l'ADEME et la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

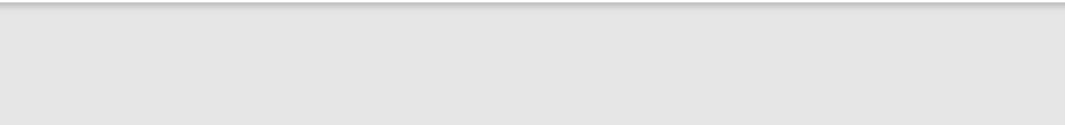


Liste des actions

N°action	Intitulé	Porteur	Etat d'av. nt	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Acteurs associés	Engagement des acteurs	Moyens prév.	Echéance prév.	Résultats attendus
Orientation n°2 - Repenser notre empreinte énergétique									
2.1.	Inventaire territorial des installations de productions de chaleur des collectivités locales	CCI du Gard	E	Nombre d'inventaires réalisés	ADEME Communes	Accompagnement Altitude volontariste		2020	5 projets de changement de mode de production de chaleur
2.2.	Etude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur au bois	Commune de Lasalle	P	Etude réalisée et chiffrée	CCI du Gard EDF ADEME	Appui méthodologique		2020	Engagement de la phase opérationnelle suite à l'étude
2.3.	Construction d'un hangar de stockage de plaquettes de bois à Saumane	CC Causses Aigoual Cévennes	P	Livraison du hangar	Région CCI Gard	Financement Accompagnement technique		2020	Consolidation de la filière bois-énergie locale
2.4.	Installation d'un parc photovoltaïque	Commune de Soudorgues	P	Contraintes réglementaires levées Permis de construire accordé	ADEME Région	Accompagnement et financement		2020	1 projet coopératif de production énergétique en place
2.5.	Requalification des bâtiments de la station de ski de Prat-Peyrol	CC Causses Aigoual Cévennes	E	Période d'ouverture de la station	Europe Etat Région	Financement		2020	Station ouverte été et hiver 30 % d'énergie économisée

Etat d'avancement : E : en cours
P : en projet
R : réalisé

6/12



AXE STRATEGIQUE N°3

Faciliter les mobilités douces et partagées, vectrices d'économies

Principaux enjeux et objectifs de l'orientation

Le territoire du PETR a toujours été considéré comme un territoire rural isolé. Sa situation entre une heure et deux heures des agglomérations du Gard et de l'Hérault, n'a pas empêché une accélération des échanges et des besoins en déplacements des habitants et des entreprises.

Les élus du PETR considèrent qu'habiter en milieu rural éloigné et faiblement peuplé ne doit pas être synonyme d'isolement. Ils souhaitent pour cela encourager de nouveaux modes de déplacements domicile-travail et en limiter les coûts. Les solutions efficaces combineront certainement plusieurs modes de transport avec l'augmentation des liaisons d'autocar, la mise à disposition de nouvelles sources d'énergies pour les véhicules (GNV et électrique), l'encouragement au covoiturage, la mise à disposition de voitures en partage et le développement des modes doux.

Résultats globaux attendus au terme du CTE

A terme, le territoire souhaite avoir pu réduire l'usage de l'autosolisme et offert des solutions de mobilités alternatives

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'usagers des services de mobilité (dont transports collectifs)		Augmentation de 10% des usagers des services de mobilités
Nb d'aménagements prenant en compte la mobilité alternative à la voiture individuelle thermique (ex aire covoiturage, borne de recharge voiture électrique.)		15 aménagements supplémentaires

7/12



Principaux acteurs mobilisés en appui, rôles et apports

Cette orientation mobilise :

- La Région, via l'amélioration de son offre de transport en autocar, le soutien aux investissements locaux en matière de multimodalité et son accompagnement financier pour la recherche de solutions de mobilités innovantes en milieu rural peu dense.
- Le CEREMA via un accompagnement méthodologique sur l'ensemble de la démarche
- Les 2 communautés de communes du PETR pour le portage de projets structurants

Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

Cet axe stratégique s'inscrit comme étant un maillon local des démarches régionales initiées notamment par la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et le groupe SEVEN pour un meilleur maillage du territoire national en stations d'avitaillement en GNV.

8/12



Liste des actions

N°action	Intitulé	Porteur	Etat d'avanc.	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Acteurs associés	Engagement des acteurs	Moyens prév.	Echéance prév.	Résultats attendus
Orientation n°3 : Faciliter les mobilités douces et partagées, vectrices d'économies									
3.1.	Aménagement d'un Pôle d'Échange Multimodal routier au Vigan	CC du Pays Viganais	E	Définition du projet en mode partenarial	Région Département PETR CEREMA	Financement Accompagnement méthodologique		2020	Augmentation des utilisateurs de transports d'autocar et de covoiturage, Report modal vélo-autocar
3.2	Réalisation d'un Plan global de déplacement	PETR CC	P	Concertation avec les habitants	CEREMA ADEME	Appui méthodologique		2020	Solutions innovantes de mobilités pour les habitants de communes rurales isolées Nombre de personnes mobilisées

Etat d'avancement : E : en cours
P : en projet
R : réalisé

9/12



AXE STRATEGIQUE N°4

Encourager l'économie circulaire et l'engagement sociétal des entreprises

Principaux enjeux et objectifs de l'orientation

Le CTE du PETR Causses et Cévennes s'est construit avec la volonté d'impliquer les entreprises et les associations du territoire, car il est apparu évident qu'elles pouvaient jouer un rôle majeur dans la transition écologique locale.

L'économie circulaire est une thématique importante en Cévennes avec notamment la présence d'une ressourcerie locale très active auprès des usagers et souhaitant co-construire des projets avec les communautés de communes et les syndicats mixtes en charge de la gestion des déchets. L'éloignement des centres de tri oblige les acteurs du territoire à trouver des solutions en circuit court et à nouer des partenariats locaux plus forts.

En outre, la connaissance du tissu économique et associatif local a permis de travailler sur des projets déjà identifiés et pour lesquels l'inscription dans le CTE pouvait leur permettre de bénéficier d'un accompagnement.

Cette orientation a pour objectif de valoriser les actions vertueuses des entreprises, de les accompagner et de les faire connaître afin de susciter d'autres projets du même type.

Résultats globaux attendus au terme du CTE

A terme, le territoire souhaite que les entreprises locales, chacune à leur façon, puissent participer à la transition écologique locale. Cet engagement pourrait renforcer la motivation des consommateurs à s'approvisionner localement dans des entreprises exemplaires. Cette action vise également à renforcer la productivité des entreprises.

Indicateur	Référence	Objectif
Maintien et création de l'emploi	Effectif des entreprises en 2019	Maintien des effectifs en 2022
Accroissement de la compétitivité des entreprises locales engagées dans le CTE	Résultat (bénéfice ou perte) 2019	Accroissement du bénéfice des entreprises en 2022



Principaux acteurs mobilisés en appui, rôles et apports

Cette orientation mobilise :

- La Région et l'Etat, via leur soutien aux entreprises de la filière bois
- Le SYMTOMA, syndicat mixte de gestion des ordures ménagères et assimilés, pour la meilleure valorisation des déchets sur le territoire.

Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

Cet axe stratégique s'inscrit comme étant un maillon local des démarches régionales initiées notamment par la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et ses partenaires pour l'engagement de tous en faveur du changement climatique.

 Contrat de Transition Ecologique

Liste des actions

N°action	Intitulé	Porteur	Etat d'avancement	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Acteurs associés	Engagement des acteurs	Moyens prév.	Echéance prév.	Résultats attendus
Orientation n°4 : Encourager l'économie circulaire et l'engagement sociétal des entreprises									
4.1.	Modernisation du site de production et diversification des activités	Union Forestière Viganaise	E		Région Etat PETR et CCPV	Financement inscription du projet dans une démarche territoriale		2022	Amélioration de la compétitivité de l'entreprise Développement de l'emploi local Valorisation de la ressource en bois locale
4.2.	Rénovation thermique et énergétique du magasin	Weldom Le Vigan	E	Suivi préconisations ADEME	ADEME EDF	Appui méthodologique Achat CEE		2020	Réduction consommation énergétique et réduction des charges fixes
4.3.	Remplacement du système de stockage et de séchage des oignons	Coopérative Origine Cévennes	E		EDF Chambre d'Agriculture	Partenariat financier Suivi technique		2020	Réduction consommation énergétique et des pertes d'oignons pendant le stockage

Etat d'avancement : E : en cours
P : en projet
R : réalisé

12/12

 Contrat de Transition Ecologique

CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire du PETR Causses et Cévennes

Annexe 2 – Fiches Actions

N°	Intitulé	Porteur	Budget prévisionnel
Orientation n°1 : Une croissance douce, construite en synergie			
1.1.	Mise en place d'une politique territoriale d'animation de la transition écologique	PETR CC	100 000 €
1.2.	Information et conseils aux habitants pour diminuer leurs consommations énergétiques	ENEDIS	2 000 €
1.3.	Appui aux acteurs du territoire sur la Maîtrise de la Demande d'Energie	EDF	19 000 €
Orientation n°2 : Repenser notre empreinte énergétique			
2.1.	Inventaire territorial des installations de productions de chaleur des collectivités locales	CCI du Gard	42 073 €
2.2.	Etude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur au bois	Commune de Lasalle	15 000 €
2.3.	Construction d'un hangar de stockage de plaquettes de bois à Saumane	CC Causses Aigoual Cévennes	200 000 €
2.4.	Installation d'un parc photovoltaïque avec une coopérative citoyenne	Commune de Soudorgues	311 650 €
2.5.	Requalification des bâtiments de la station de ski de Prat-Peyrot dans le cadre du Pôle nature 4 saisons	CC Causses Aigoual Cévennes	800 000 €
Orientation n°3 : Faciliter les mobilités douces et partagées			
3.1.	Etude pré-opérationnelle pour l'aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal routier au Vigan	CC du Pays Viganais	25 000 €
3.2.	Plan global de déplacement	PETR CC	5 000 €
Orientation n°4 : Encourager l'économie circulaire et l'engagement sociétal des entreprises			
4.1.	Modernisation du site de production et diversification des activités	Union Forestière Viganaise	5 000 000 €
4.2.	Rénovation thermique et énergétique du magasin	Weldom Le Vigan	205 000 €
4.3.	Remplacement du système de stockage et de séchage des oignons	Coopérative Origine Cévennes	146 000 €
TOTAL ACTIONS			6 870 723 €

1/1



Contrat de
Transition
Ecologique



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

pour le territoire du PETR Causses et Cévennes

Annexe 3 – Contributions des établissements publics et opérateurs



3.1. ADEME

Dans le cadre du contrat de transition écologique (CTE) du territoire de Thau et de la charte partenariale signée le 7 octobre 2019, l'établissement public ADEME, signataire de la présente annexe 3 du CTE s'engage pour la réussite collective de la transition écologique à l'échelle de ce territoire. A cette fin, conformément aux axes thématiques et orientations du CTE, il contribue directement à un ensemble d'actions référencé ci-après en rapport avec les objectifs, obligations et engagements propres à chaque action, dans le respect des procédures internes de validation par les instances décisionnelles de l'organisme.

I – Le signataire

Nom et Prénom : Arnaud LEROY, Président de l'ADEME
Et par délégation : Frédéric GUILLOT, Directeur Régional Délégué de l'ADEME



Contrat de
Transition
Ecologique



II – Présentation de l'établissement

Présentation générale	<p>L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de la Transition écologique et solidaire et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.</p> <p>L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.</p> <p>L'Agence aide en outre au financement de projets - de la recherche à la mise en œuvre - et ce, dans tous ses domaines d'intervention.</p> <p>En France métropolitaine comme en outre-mer, les collaborateurs de l'ADEME mettent ainsi leurs expertises au service des citoyens, des territoires et des acteurs économiques pour créer les conditions d'un changement des comportements, aujourd'hui indispensable. Cette expertise repose sur une collaboration et une interaction permanente des équipes techniques du siège et des directions régionales.</p>
Axes stratégiques et objectifs structurants de l'opérateur	<p>Les orientations stratégiques de l'ADEME pour la période 2016-2019 sont définies au travers d'un Contrat d'Objectifs et de Performance signé avec l'Etat et s'organisent autour de 3 grands enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accélérer le déploiement de la transition énergétique et écologique ;- Innover et préparer l'avenir de la transition énergétique et écologique ;- Contribuer à l'expertise collective pour la transition énergétique et écologique. <p>Par ailleurs, l'ADEME a adopté en 2018 sa stratégie Collectivités. Fruit d'une large concertation, l'ambition de l'ADEME est de contribuer à élargir la mobilisation des collectivités pour accélérer la Transition Ecologique et Energétique et imaginer les voies de demain en adoptant une vision plus transversale et interdisciplinaire. Face à ce défi, l'ADEME cible prioritairement son intervention vers les Régions et les intercommunalités en s'appuyant sur un principe de confiance réciproque fondé sur un accompagnement incitatif et partenarial. Parallèlement,</p> <p>L'ADEME souhaite renforcer ses collaborations avec les nombreux partenaires de la TEE qui, chacun à leur niveau, détiennent une partie des réponses et des solutions attendues par les collectivités (réglementaires, techniques, financières), mais aussi des outils de pilotage, de prospective... Enfin, l'ADEME entend clarifier et adapter son offre d'accompagnement, davantage basée sur la co-construction et qui tienne compte de la diversité des territoires.</p> <p>Cette approche trouve notamment une concrétisation dans les contrats de transition écologique initiés par le secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire.</p>



III – Description générale des moyens apportés par l'opérateur au titre du CTE

L'ADEME collabore depuis longtemps avec les collectivités, ses directions régionales sont associées à la réflexion et l'élaboration des CTE en mobilisant la capacité d'expertise de ses collaborateurs et ses systèmes d'aides qui s'articulent autour de 4 grands axes :

- Les aides à la connaissance
- Les aides à la réalisation
- Les aides au changement de comportement
- Les contrats d'objectifs.

Il est à noter que, sauf mention explicite, les contributions financières inscrites dans les fiches-actions ne valent pas engagement contractuel de la part de l'ADEME. En effet, elles restent conditionnées à la disponibilité budgétaire et au respect des conditions et modalités d'attribution y afférentes, notamment en termes d'instruction et de comitologie.

IV – Contribution financière prévisionnelle aux actions du CTE

Montants validés prévisionnel sous réserve de la sollicitation officielle de l'établissement par le maître d'ouvrage/pilote de l'action et de la validation en retour de l'instance décisionnelle interne dédiée

Montant prévisionnel (k€)		2020	2021	2022	2023	Contribution financière	Prévisionnelle ou acquise	Pourcentage du montant total de l'action
Nom de l'action	Intitulé de l'action							
IAU 1.1	Mise en place d'un programme territorial d'actions pour la transition énergétique (Focus Mobilité, Energie)	12 000€	24 000€	24 000€		60 000 €	prévisionnelle	60%
IAU 2.2	Étude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur au bois (Lauzerte)	5250€				5 250 €	prévisionnelle	25%
IAU 2.4	Installation d'un parc photovoltaïque avec une consommation citoyenne (Soudourgues)	22 550€				22 155 €	prévisionnelle	7%
IAU 3.2	Plan global de déplacement (prévisionnel)							
TOTAL		360 k€				87 405 €		

3/3



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

pour le territoire du PETR Causses et Cévennes

Annexe 3 – Contributions des établissements publics et opérateurs



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPOTS

3.2. CAISSE DES DÉPOTS – BANQUE DES TERRITOIRES

Dans le cadre du contrat de transition écologique du territoire du PETR Causses et Cévennes, la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires s'engage à faciliter la réussite de la démarche collective de transition écologique initiée à l'échelle de ce territoire, en contribuant aux actions référencées, sous réserve de l'atteinte de leurs objectifs, du respect des obligations et engagements en lien avec elles et de la conformité avec ses procédures internes et de la validation par ses instances décisionnelles.

1/6

I – PRÉSENTATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS – BANQUE DES TERRITOIRES

<p>Présentation de la Banque des Territoires</p> <p>Le groupe Caisse des Dépôts est organisé autour de cinq métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le financement des entreprises - La gestion d'actifs - Les retraites et la formation professionnelle - Les filiales et participations - La Banque des Territoires <p>La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : la Caisse des dépôts assure ses missions d'intérêt général en appui des politiques publiques nationales et locales, notamment au travers de sa direction Banque des Territoires. La Banque des Territoires est un de ces cinq métiers, à destination de ses clients territoriaux.</p> <p>Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour le client, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle accompagne les acteurs locaux en poursuivant l'objectif de rendre les territoires plus attractifs, plus inclusifs, plus durables et plus connectés.</p> <p>Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales.</p> <p>La Banque des Territoires est également une marque déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.</p> <p>La Banque des Territoires a pour mission de conseiller les collectivités pour accompagner leurs stratégies de développement et de financer leurs projets d'investissement, soit par des prêts de long terme, soit par des prises de participation aux côtés de partenaires publics et privés.</p> <p>Dans le cadre de ses missions, elle intervient pour compte propre ou pour compte de tiers via la gestion de mandats, dont ceux du Programme d'investissement d'avenir. Elle intervient en ingénierie, en financement, notamment via les prêts sur fonds d'épargne et en investissements en fonds propres. Ces outils ont vocation à permettre l'émergence de projets locaux à forte valeur sociale, économique et écologique.</p> <p>Les filiales de la Caisse des Dépôts interviennent dans divers secteurs d'activités concurrentielles ; notamment : le transport, la construction et l'immobilier, le logement, le conseil et l'ingénierie, le financement des entreprises, les loisirs et le tourisme, la protection de la biodiversité.</p>	<p>Modalités d'intervention de la Banque des Territoires</p> <p>La Banque des Territoires intervient sur trois métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller: la Banque des Territoires mobilise son ingénierie interne et/ou ses crédits d'ingénierie afin d'accompagner les acteurs locaux dans la formalisation et le montage de leurs projets. • Financer: la Caisse des Dépôts - Banque des Territoires propose des financements adaptés aux projets locaux, qu'il s'agisse de prêts, d'investissements en fonds propres, et de services bancaires. • Opérer: La Banque des Territoires agit en son nom et pour le compte de l'Etat dans le cadre du déploiement de certains dispositifs du Programme d'Investissements d'Avenir.
<p>Missions spécifiques en matière de transition écologique</p> <p>La transition écologique et énergétique (TEE) est l'un des grands axes d'intervention de la Banque des Territoires.</p> <p>Son action s'inscrit notamment dans le cadre du « Grand Plan d'Investissement » (GPI) pour lequel elle mobilise des dispositifs innovants sur ses fonds propres (intracting, marché de partenariat de performance énergétique) et un prêt spécifique (AMBRE).</p> <p>La TEE est également au cœur des projets développés en propre par la Banque des Territoires, notamment sous forme d'investissement en fonds propres, d'ingénierie et de consignations.</p> <p>Au travers de cette démarche de transition écologique et énergétique, la Banque des Territoires s'intéresse notamment à la production d'énergies renouvelables, à la création de réseaux de production et de stockage de l'énergie, à l'efficacité énergétique des bâtiments publics, ainsi que la mobilité durable.</p>	

II – DESCRIPTION DES MOYENS APPORTÉS PAR LA CAISSE DES DÉPOTS – BANQUE DES TERRITOIRES DANS LE CADRE DU CTE

La Banque des Territoires contribuera à la réussite du CTE du territoire du PETR Causses et Cévennes en proposant aux acteurs de ce dernier :

- *Un accompagnement en ingénierie*
- *Des financements sous forme de prêts*
- *Des investissements en fonds propres*
- *Une mobilisation de l'expertise des filiales du Groupe Caisse des Dépôts par les acteurs du CTE.*

2.1 / Les crédits d'ingénierie

a) L'ingénierie amont :

La Caisse des Dépôts (CDC) mobilise de l'ingénierie en faveur d'un développement durable des territoires.

Cette ingénierie amont se traduit par :

- la mobilisation d'une ingénierie interne d'accompagnement aux projets. Cette ingénierie interne pourra être mobilisée à la demande des porteurs de projets afin d'aider à la qualification des projets du CTE. Cette ingénierie interne comprendrait, par ailleurs, l'intervention de Territoires Conseils.
- Par la mobilisation de son dispositif d'ingénierie lequel permet à la Caisse des Dépôts de mandater un prestataire d'étude afin de réaliser une étude amont sur le montage du projet.
- Par la mobilisation de crédits d'ingénierie : la Caisse des Dépôts peut étudier dans ce cas le financement d'une étude à hauteur de 50 % maximum du coût TTC de l'étude. Par ailleurs, dans le cadre de la mobilisation de crédits d'ingénierie, la quote-part de financement de la Caisse des Dépôts n'excède pas la quote-part de financement du maître d'ouvrage de l'étude.

b) L'ingénierie de projet

Afin d'étudier sa prise de participation éventuelle dans un projet d'investissement, la CDC peut mobiliser son expertise technique ou des crédits d'ingénierie afin de définir les modalités de réalisation du projet d'investissement.

2.2 / Les prêts aux collectivités locales

La CDC est en mesure d'accompagner les collectivités territoriales signataires du CTE, ou porteuse d'actions dans ce cadre, dans le développement de leurs territoires en leur proposant des solutions de financement pour leurs projets d'investissement structurants : infrastructures, construction et rénovation d'équipements, bâtiments publics, rénovation urbaine, habitat spécifique, maîtrise foncière.

Ses prêts s'adressent à l'ensemble des collectivités ainsi qu'à leurs groupements (EPCI, syndicats mixtes) et établissements rattachés. Ils sont également ouverts aux opérateurs intervenant pour le compte des collectivités, entreprises publiques locales et établissements publics fonciers.

Ses prêts ont de nombreux atouts :

4/6

- Un modèle unique qui transforme en toute sécurité une partie de l'épargne populaire (Livret A, Livret de Développement Durable et Livret d'Epargne Populaire) en prêts.
- Des durées adaptées aux projets, de long et très long terme (jusqu'à 40 ans)
- Des conditions de taux avantageuses modulées en fonction du caractère environnemental ou social des projets
- Des prêts adaptés à la diversité des investissements du secteur public local

2.3 / Les investissements en fonds propres

La CDC accompagne la relance de l'investissement local en soutenant les projets d'intérêt général, indispensables à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

Ainsi, lorsque les collectivités signataires souhaitent l'émergence sur leurs territoires de projets structurants portés par des investisseurs privés, elles peuvent solliciter la Caisse des Dépôts pour étudier une prise de participation dans le véhicule d'investissement envisagé.

La Caisse des Dépôts investit annuellement près de 1 milliard d'euros, toutes thématiques confondues.

Elle intervient en fonds propres en direct ou de manière intermédiaire dans des sociétés *ad hoc*. Elle se positionne comme actionnaire minoritaire, en partenariat avec d'autres co-investisseurs privés. Elle mobilise également d'autres ressources (subventions, crédits bancaires...) pour générer un effet de levier significatif.

Dans ce domaine de la transition énergétique et écologique, elle investit dans plusieurs types de projets :

a) La production et le transport d'énergie

Elle accompagne le développement d'un système énergétique décarboné et plus décentralisé, piloté par les collectivités territoriales, sur l'ensemble de la chaîne de l'énergie (production, transport, distribution, stockage).

b) Les mobilités durables

Elle intervient auprès des **opérateurs de services et systèmes de mobilité** qui participent à la généralisation de modes de transport durables (intermodalité, transports en commun, à la demande, covoiturage...) ou à des solutions innovantes (stationnements intelligents, recharges pour véhicules électriques...)

c) L'efficacité énergétique des bâtiments publics :

Le Grand Plan d'Investissement prévoit un financement de la rénovation thermique des bâtiments publics à hauteur de 4,8 milliards d'euros, dont 3 milliards d'euros pour la **rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales**.

Dans ce cadre national, la Caisse des Dépôts mobilisera 500 millions d'euros en fonds propres pour accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics.

2.4 / L'intervention des filiales du groupe Caisse des Dépôts

Plus largement et au-delà de l'établissement public, les collectivités territoriales signataires du CTE pourront solliciter, dans le respect des réglementations de mise en concurrence en vigueur,

5/6

l'intervention des filiales du Groupe Caisse des Dépôts, structures juridiques indépendantes, intervenant dans le domaine de la transition écologique, comme :

- Transdev et Egis dans l'apport de solutions opérationnelles,
- CDC Biodiversité,
- I4CE - Institute for Climate Economics (institut dédié à la recherche sur l'économie du climat, fondé en juillet 2015 par la [Caisse des dépôts](#) et l'[Agence française de développement](#)),
- La Société Forestière.

III - CONTRIBUTION THEMATIQUE DE LA CAISSE DES DEPOTS – BANQUE DES TERRITOIRES AUX DIFFERENTES ACTIONS DU CTE :

Compte tenu des fiches actions et projets annexées, la Caisse des Dépôts mettra en exergue un accompagnement spécifique des partenaires du CTE sur les thématiques suivantes :

Orientation n°2 : Repenser notre empreinte énergétique

Orientation n°3 : Faciliter les mobilités douces et partagées, vectrices d'économies

L'offre de la Banque des Territoires a pour vocation de susciter l'accélération et le développement des EnR ainsi que du déploiement de la mobilité décarbonée. C'est pourquoi une mobilisation de son ingénierie pourra être étudiée pour des solutions de mobilité propre ou de production énergie décarbonée. Par ailleurs, l'effet levier de la Banque des Territoires en investissement sur fonds propres pourra être recherché par les opérateurs impliqués dans ces projets, en fonction du degré de maturité et du champ d'intervention des projets.

De plus, la Banque des Territoires pourra analyser une offre de prêts pour financer les projets d'investissement structurant en matière de rénovation énergétique et d'infrastructures de mobilité.

IV – OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

- Compte tenu de la maturité des actions proposées, la CDC entend, au travers de la signature de ce CTE, mobiliser l'ingénierie interne nécessaire afin de contribuer à la qualification des projets, préalable nécessaire à l'engagement de financements d'accompagnement.
- Si certaines fiches actions ou projets annexées au présent CTE indiquent des estimations de financements demandées à la Caisse des Dépôts, elles n'engagent pas la Caisse des Dépôts. Il est rappelé que la mobilisation effective de ces demandes en financement se concrétisera sous réserve d'une sollicitation formelle du maître d'ouvrage de l'action et d'un accord du comité d'engagement compétent de la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires.
- En complément des fiches actions ou projets annexées au CTE, la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires examinera la possibilité de contribuer aux nouvelles actions proposées au fil de l'eau.



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

pour le territoire du PETR Causses et Cévennes

Annexe 3 – Contributions des établissements publics et opérateurs



3.3. ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DES CEVENNES

Dans le cadre du contrat de transition écologique (CTE) du territoire du PETR Causses et Cévennes, l'établissement public du Parc national des Cévennes, s'engage pour la réussite collective de la transition écologique à l'échelle de ce territoire. A cette fin, conformément aux axes thématiques et orientations du CTE, il contribue directement à un ensemble d'actions référencé ci-après.

I – Les signataires

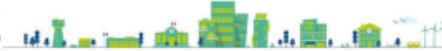
Nom et Prénom :	Henri COUDERC	/	Anne LEGILE
Fonction dans l'organisme :	Président	/	Directrice
Contact email :	henri.couderc@cevennes-parcnational.fr / anne.legile@cevennes-parcnational.fr		
Contact téléphonique :	04 66 49 53 21		



II – Présentation de l'établissement

Présentation générale de l'EP PNC	<p>Le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant les 950 km². Plus vaste parc national métropolitain, il s'étend sur 118 communes, dont 74 dans le Gard qui couvrent 1/5 du département. La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, ont valu successivement à ce territoire un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, en Bien inscrit au Patrimoine mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants, et tout récemment en Réserve Internationale de ciel étoilé, devenant ainsi la plus grande d'Europe.</p> <p>L'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) a élaboré avec ses partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée le 8 novembre 2013, qui inscrit le territoire dans un projet de développement durable à 15 ans pour faire vivre ce quadruple classement.</p> <p>L'EP PNC est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère en charge de la Transition écologique et solidaire. Il conduit trois grandes missions :</p> <ul style="list-style-type: none">• connaître et protéger les patrimoines ;• accompagner le territoire vers un développement durable ;• accueillir et sensibiliser les publics. <p>afin de faire du Parc national des Cévennes un territoire d'excellence des politiques publiques de développement durable.</p>
Axes stratégiques et objectifs structurants de l'EP PNC	<p>Les orientations stratégiques de l'EP PNC sont définies par la charte, décret en conseil d'Etat, et par un contrat d'objectifs et de performance 2019-2023 signé avec l'Etat. Parmi elles un enjeu majeur : Faire de la préservation de la biodiversité un moteur du développement durable des territoires</p>

2/3



III – Description générale des moyens apportés par l'opérateur au titre du CTE

L'EP PNC accompagne depuis longtemps les collectivités du PETR Causses Cévennes, en apportant une ingénierie tant financière que technique.

Il met à disposition :

- ses données et sa connaissance des patrimoines naturels et culturels,
- du temps agent sur de l'ingénierie de projet et de l'expertise technique,
- des soutiens financiers aux projets innovants en matière de développement durable,
- une aide à la valorisation du territoire et aux actions vertueuses menées

L'EP PNC se retrouve dans l'ensemble des axes stratégiques définis dans le présent contrat. Il suivra avec une attention particulière les actions innovantes engagées sur l'axe n°3, la mobilité douce étant une problématique essentielle pour la transition écologique de l'ensemble du territoire du Parc national.

3/3



Annexe 4 - Tableau de synthèse du CTE

N°	Action (A) / Projet (P)	Intitulé de la Riche	Maitre d'ouvrage / Porteur	Etat d'avancement (en cours / complète)	Observations / Commentaires / Positions des financeurs potentiels	Suites à donner	Montant global	Communes / COMCOM / Syndicat Publics	Département	Région	Secteur privé	Etat, établissements publics (DÉTR, DREAL, INAO, ADEME, Agence de l'Eau), CDC	Europe (FEDER, FEADER, FSE...)	
ORIENTATION 1 - UNE CROISSANCE DOUCE CONSTRUISTE EN SYNERGIE														
1.1	P	Mise en place d'une politique territoriale d'énergie de la transition écologique	PETR CAUSSES ET CÉVENNES	EN COURS			100 000,00 €	20 000,00 €		20 000,00 €		60 000,00 €		
1.2	A	Information et conseil aux habitants pour diminuer leurs consommations d'énergie	ENEOS	EN COURS			2 000,00				2 000,00			
1.3	A	Appui aux acteurs du territoire sur la Maîtrise de la Demande d'énergie	EDF	EN COURS			10 000,00 €				10 000,00 €			
ORIENTATION 2 - REPENSER NOTRE EMPREINTE ENERGETIQUE														
2.1	A	Inventaire territorial des installations de production de chaleur des schémas locaux	CC DU GARD	EN COURS			42 073,20 €				42 073,20 €			
2.2	A	Classe de fiabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur au bois	Commune de LASALLE	EN COURS			10 000,00 €	4 000,00 €		8 000,00 €		8 000,00 €		
2.3	A	Construction d'un hangar de stockage de pélлетs de bois à Bessan	Communauté de communes Causses Agout Cévennes - Terres Roussines	EN COURS			200 000,00 €	60 000,00 €		40 000,00 €		60 000,00 €		
2.4	A	Installation d'un parc photovoltaïque avec une collecte des déchets	Commune de SOUDOURREDES	EN COURS			311 600,00 €	89 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €	22 100,00 €		
2.5	A	Requalification des bâtiments de la station de ski de Puy-Peyre dans le cadre du Plan Climat & Terroirs	Communauté de communes Causses Agout Cévennes - Terres Roussines	EN COURS			800 000,00 €	240 000,00 €		340 000,00 €		320 000,00 €		
ORIENTATION 3 - FACILITER LES MOBILITES DOUCES ET PARTAGEES														
3.1	A	Etude préopérationnelle pour l'aménagement d'un Plan d'Échange Multimodal au Vigan	Communauté de communes du Pays Vignalais	EN COURS			24 000,00 €	5 000,00 €		20 000,00 €				
3.2	A	Plan global de déplacement	PETR CAUSSES ET CÉVENNES	EN COURS			0 000,00 €	2 000,00 €		3 000,00 €				
ORIENTATION 4 - ENCOURAGER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET L'ENGAGEMENT SOCIAL DES ENTREPRISES														
4.1	A	Modernisation du site de production et diversification des activités	Union Forestière Viganaise	EN COURS			5 000 000,00 €			5 000 000,00 €	4 260 000,00 €	200 000,00 €		
4.2	A	Énergie solaire thermique et énergétique du magasin	Weldom Le Vigan	EN COURS			200 000,00 €				200 000,00 €			
4.3	A	Remplacement du système de stockage et de partage des signaux	Copilotage Origine Cévennes	EN COURS			140 000,00 €				140 000,00 €			
TOTAL														
							6 870 723,00 €	420 995,00 €	0,00 €	948 250,00 €	4 764 073,00 €	417 405,00 €	320 000,00 €	



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE du territoire du PETR Causses et Cévennes

Annexe 5 - Charte d'engagement

La présente charte est signée entre l'ensemble des partenaires, l'État, les collectivités, les entreprises et les associations, qui s'engagent dans la transition écologique du territoire, par le portage, la mise en œuvre et/ou le financement d'actions du contrat de transition écologique.

« Le Contrat de transition écologique illustre la méthode souhaitée par le Gouvernement pour accompagner les collectivités : une co-construction avec les territoires qui font le pari d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales. »

Emmanuelle WARGON, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

La France s'engage résolument dans une dynamique de transition écologique. Cet engagement s'est exprimé dans son action internationale conduite, notamment, dans le cadre des accords de Paris conclusifs à la COP 21 et du « One Planet Summit » organisé en décembre 2017 et septembre 2018 par le Président de la République. Le « Plan climat », porté par le Ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, vise à traduire cet engagement à tous les échelons du territoire. Les contrats de transition écologique en constituent l'un des piliers.

Les contrats de transition écologique, signés pour une durée de trois à quatre ans, donnent le signal d'une dynamique de long terme, associant toutes les parties prenantes déterminées à apporter leur contribution : État, collectivités territoriales, acteurs économiques et de la société civile.



Contrat de
Transition
Ecologique



Les acteurs du territoire définissent collectivement les orientations stratégiques pour impulser et accompagner une transition écologique du territoire, dans le cadre d'une démarche globale, associant des objectifs environnementaux, économiques et sociaux, déclinés en actions opérationnelles, concrètes.

Énergies renouvelables, économies d'énergie, nouvelles mobilités, développement et création de filières de formation professionnelle, reconversions industrielles, transformation des processus de production industriels et agricoles, alimentation bio ou en circuits courts et de proximité, restauration de milieux naturels, préservation des ressources en eau, économie circulaire, économie sociale et solidaire, biodiversité : tous les champs d'intervention susceptibles de faire émerger une transformation pérenne au service de la croissance verte peuvent intégrer la dynamique des contrats de transition écologique.

Le contrat de transition écologique fait l'objet d'une co-construction entre État et collectivités, en lien avec l'ensemble des acteurs en particulier les entreprises. Il comprend un programme d'actions avec des engagements précis établis entre partenaires, avec des objectifs de résultat qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Il revient aux collectivités concernées d'engager une réflexion, associant tous les acteurs du territoire, pour construire l'identité écologique et économique qui guidera leurs actions pour les années à venir. Les collectivités contractantes mobilisent l'expertise et l'ingénierie de leurs services pour l'élaboration et la mise en œuvre du CTE.

L'État, à travers une équipe nationale dédiée, ses directions d'administration centrale, ses services déconcentrés, ses établissements et opérateurs publics, accompagne cette démarche en mobilisant ses capacités d'expertise et d'ingénierie, en optimisant les processus d'instruction administrative et en facilitant l'accès aux financements.

Une attention est particulièrement portée aux partenariats avec les entreprises, invitées à porter ou participer aux projets du CTE, afin de contribuer à développer les compétences, les activités économiques et les emplois en lien avec la transition écologique.

La présente Charte, annexée au contrat de transition écologique, est signée entre l'État et le PETR Causses et Cévennes, et les communautés de communes du Pays Viganais et Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires, auxquels se joignent

2/3



Contrat de
Transition
Ecologique



l'ensemble des organismes publics et privés partenaires des actions du CTE.

Les signataires de la charte :

Le préfet du Gard

Didier LAUGA

Le président du PETR Causses et Cévennes

Régis BAYLE

Le président de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes

Terres Solidaires

Thomas VIDAL

Le président de la communauté de communes du Pays Viganais

Roland CANAYER

Pour le président du Parc National des Cévennes, le vice-président

Roland CANAYER

Pour le président du Conseil Département du Gard, le vice-président

Martin DELORD

Pour le président de l'ADEME et par délégation, le directeur régional délégué

Frédéric GUILLOT

Le Directeur régional Occitanie de la Caisse des Dépôts – Banque des territoires

Thierry RAVOT

3/3

Annexe 6 Petites Villes de Demain



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN DE LE VIGAN

ENTRE

- La Commune du Vigan représentée par sa maire Madame Sylvie ARNAL;
- L'EPCI du Pays Viganais représenté par son président Monsieur Régis BAYLE

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;
d'une part,

ET

- L'Etat représenté par la préfète du département du Gard
ci-après, « l'Etat » ;
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble

des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 17 novembre 2020, par l'appel à projet lancé par Madame la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture du Gard le 18 décembre 2020.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« la Convention ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'Etat, les Collectivités bénéficiaires la commune du Vigan et la communauté de communes du Pays Viganais et les Partenaires.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.
En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.

- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.
- Le conseil régional De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement au titre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a engagé dès 2017 une politique visant à soutenir les bourgs et petites villes rurales, de montagne, littorales et péri-urbaines afin de :
 - renforcer leur **attractivité** en valorisant leur cadre de vie, le logement, leur patrimoine,... (reconquête des centres anciens / cœur de ville)
 - renforcer leurs fonctions de centralités par le développement d'une **offre de services** de qualité, capable de répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...)
 - qualifier les **réponses adaptées aux besoins des entreprises** : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit, actions en faveur de la redynamisation du commerce en centre bourg....)

Cette politique s'appuie sur les 3 principes suivants :

- **Premier principe** : la Région accompagne les Communes et les EPCI concernés pour l'aide à la définition du Projet de développement et de valorisation ; Projet qui a pour buts d'agir en faveur de la revitalisation des coeurs de villes **mais aussi** pour développer et fortifier leurs fonctions de centralité vis-à-vis de leurs bassins de vie,
- **Deuxième principe** : cette Politique se traduit par un Contrat Cadre (avec *la Commune et l'EPCI*) qui définit la **feuille de route** commune et les moyens techniques et financiers devant être mobilisés pour atteindre ces objectifs. Chaque contrat se caractérise par une feuille de route « sur mesure » qui tient compte des spécificités de chacune des Communes concernées. Chaque contrat-cadre donne lieu à un Programme Opérationnel annuel.
- **Troisième principe** : une Politique partenariale qui associe les Départements, les services de l'Etat mais également l'ensemble des acteurs qui agissent en faveur du développement de ces communes, en particulier : l'EPFE Occitanie, la Caisse des Dépôts et Consignations, les Chambres Consulaires, les CAU ...

Au-delà de la mobilisation des dispositifs d'interventions existants, la Région s'attache à apporter des réponses appropriées en fonction des spécificités de chaque Bourg Centre.

La Région a ainsi approuvé le Contrat Bourg-Centre de la Commune du Vigan et de la Communauté de communes du Pays Viganais en date du 13 mars 2020 en partenariat avec le Territoire de Projet du PETR Causses et Cévennes, le Conseil Départemental du Gard.

Enfin, en ce qui concerne plus particulièrement les opérations matures qui seraient inscrites dans la présente convention (Article 6) et qui solliciteraient le soutien financier de la Région, il est convenu que celles-ci seront examinées sur la base des dispositifs d'intervention en vigueur à la

date du dépôt des dossiers correspondants et ce, dans le cadre des dispositions fixées au titre des Contrats Territoriaux Occitanie et des Contrats Bourgs Centres Occitanie.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Au-delà de l'accompagnement en ingénierie, la Banque des Territoires examinera toute demande de prêts permettant la réalisation des investissements émanant de cette convention. Elle portera une attention particulière aux opérations positionnées dans le périmètre ORT qui pourront être financées par un prêt dédié et examinera toute autre demande de prêt notamment en faveur de la performance énergétique. Par ailleurs, elle examinerá chacune des opportunités en tant que co-investisseur minoritaire sur tout objet, en dehors du logement, présentant un équilibre économique.

Article 3. Complémentarité entre le programme « Petites Ville de Demain et la politique « Bourgs Centres Occitanie »

Dans le prolongement du Protocole de Préfiguration du CPER Occitanie pour la période 2021-2027 signé le 9 janvier 2021, la Convention Etat-Région-EPFOccitanie-Caisse des Dépôts-Banque des Territoires, relative à l'articulation et à la complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs Centres Occitanie » approuvée par la Région le 25 mars 2021, précise les principes suivants :

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui portera notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Élaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain

Article 4. Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services en y associant le territoire de Projet porteur du CRTE - PETR Causses-Cévennes.
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention : Un comité de projet coprésidé par le président de la

communauté de communes du Pays Viganais et par la mairie du Vigan sera créé, il sera composé de l'ensemble des partenaires institutionnels (Préfecture, DDTM, ANAH, DRAC, région, département, établissement public foncier de la région Occitanie, éducation nationale, hôpital), économiques (Banques des territoires, CCI, CMA, chambre d'agriculture, représentants des commerces locaux). Sa composition pourra être amenée à évoluer.

- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ») Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet.
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs. A noter que les programmations financières sont examinées en comité prévu à cet effet et dont les modalités pratiques seront précisées dans le contrat de Plan Etat-Région 2021-2027
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre : Les exécutifs de la ville et de l'EPCI assurent le pilotage stratégique du projet, la signature de la convention « Petites villes de demain » et la définition du projet seront approuvées par délibération des assemblées délibérantes de la ville et de l'intercommunalité .
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet :
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet : par les commissions municipales et extra-municipales, conseil de développement, etc...
- La communication des actions à chaque étape du projet : site internet de la ville du Vigan et de la CCPV, bulletins d'information, réseaux sociaux, etc. Les maîtres d'ouvrage du plan, et en particulier la ville du Vigan et la CCPV, s'engagent à préciser pour chaque action les objectifs et les modalités de concertation du public et/ou des usagers. Les participants aux différents groupes de travail et comités techniques seront définis selon les ordres du jour et objectifs propres à chaque réunion sur proposition du directeur ou de la directrice de projet. Afin de permettre à la totalité des partenaires d'avoir une vision d'ensemble de la démarche et dans un souci de transversalité, le calendrier des réunions et les comptes-rendus seront adressés à l'ensemble des acteurs.

Article 5. Comité de projet

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est présidé par une coprésidence entre Madame le Maire du Vigan et Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays Viganais

L'Etat représenté par la préfète de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires (Partenaires financiers et les Partenaires techniques, locaux, y sont invités et représentés : DDTM, ANAH, DRAC, région, département, établissement public foncier de la région Occitanie, éducation nationale, hôpital, banques des territoires, CCI, CMA, chambre d'agriculture, représentants des commerces locaux).

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Pour les Contrats Bourgs Centres Occitanie approuvés : Le Comité de Projet s'appuie sur le Comité Stratégique de Pilotage mis en place dans le cadre du Contrat Bourg Centre de la ville du Vigan éventuellement complété par tous partenaires susceptibles d'accompagner les collectivités concernées dans leur démarche.

Article 6. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'au [XX]. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 7. Etat des lieux

Au XVII^e siècle déjà, Le Vigan était la capitale administrative des Cévennes occidentales, lieu de la résidence de Jacques Daudé, subdélégué de l'intendant du Languedoc. Le Vigan était donc une petite ville d'hier.

Aujourd'hui, la ville de 4000 habitants, soit 40% de l'intercommunalité, est dotée de services publics et au public centraux : siège de l'une des deux sous-préfectures du département, cinéma, Trésor public, cité scolaire et campus connecté, infrastructures sportives, piscine, musée de France, CAF, hôpital, transports en commun, etc. C'est aussi le lieu principal de la vie économique (elle compte 2002 emplois et 514 entreprises, plus des 2/3 de la fiscalité professionnelle du

territoire y est perçue) et du quotidien (les marchés s'y tiennent et on y compte l'essentiel des 718 associations du territoire, soit 7,2 pour 100 habitants contre 2,4 au niveau national).

Elle est toutefois exposée à des fragilités : le solde démographique naturel est doublement défavorable, avec une population vieillissante et en diminution, tout en étant éloignée d'une (en voiture) à deux heures (en transports en commun) des pôles urbains de Nîmes et Montpellier. 11% des logements y sont vacants, contre une moyenne régionale de 8% et pour un niveau de vie inférieur de 22% à celui du département. Les efforts conduits jusqu'ici en matière d'attractivité, auxquels participent largement le réseau dense de services aux personnes, parviennent presque à compenser ce solde naturel par un solde entrées/sorties positif et à tendance haussière.

De tout cela, il découle que Le Vigan regroupe l'ensemble des fonctions de centralité d'une petite ville d'aujourd'hui.

Le Vigan de demain, porte d'entrée du Parc National des Cévennes et bâtie dans la vallée de l'Arre, sera résolument verte et bleue. Poursuivant son effort d'attractivité et de modernisation (telle que la transition vers le numérique des commerces locaux ou la création de tiers-lieux), elle accueillera en plus des populations classiquement intéressées (pyramide des âges du territoire intercommunal centrée sur la tranche 54-59 ans) des publics plus jeunes, entrepreneurs, qui créent par leur activité du lien entre les personnes, avec la nature exceptionnelle environnante. Les enjeux principaux sont ceux de la requalification urbaine, de l'attractivité par l'éducation et la formation et ainsi que de la valorisation du potentiel « nature » du Pays viganais.

7.1 Evolution et situation du territoire

Les principales actions déjà menées par la ville du Vigan depuis 2008 en matière de consolidation de son caractère central représentent près de 12M€. Par exemple, elle a lancé un vaste programme de revitalisation qui a débuté par la requalification des espaces publics (place du quai, rues et places du centre ancien) et des services publics structurants (hôpital et EHPAD), la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle et la réalisation d'un plan FISAC. De plus, pour anticiper le risque de dévitalisation du centre ancien et répondre à la problématique de l'habitat insalubre, elle a engagé une étude de requalification et de faisabilité urbaine (réalisée en 2014-2015 par le bureau d'étude Ubak, devenu La Strada). Cette étude a permis de lancer la deuxième phase de travaux avec la rénovation du parvis de l'hôtel de ville et des boulevards nord-ouest (reliant l'hôtel de ville à la cité scolaire) et de dégager une stratégie de reconquête de l'habitat indigne du centre ville, notamment par de l'acquisition foncière.

7.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

Pour actualiser la définition de ses besoins prioritaires, en 2019, la ville et la communauté de communes accompagnées en ingénierie par le PETR Causses et Cévennes, ont signé un contrat bourg-centre avec la région Occitanie qui définit cinq enjeux :

- anticiper les risques de dévitalisation et éviter la désertification du centre ancien ;
- renforcer les fonctions de centralité de la ville ;
- améliorer l'accessibilité et atténuer l'éloignement du bourg-centre ;
- améliorer l'image du bourg-centre et accroître l'attractivité de la ville au travers de son cadre de vie et de son offre de services ;
- valoriser le patrimoine naturel, paysager, bâti de la ville et exploiter son potentiel touristique au regard des nouveaux courants sociétaux.

Les besoins prioritaires de la ville, décrits dans les cinq enjeux ci-dessus, trouveront selon nous des réponses dans un plan d'action triple pour devenir une petite ville de demain :

- la transition écologique et la rénovation urbaine : conduire une politique en faveur des circuits courts et de l'installation d'exploitations agricoles par la réalisation d'un plan alimentaire territorial (PAT), rénover énergétiquement les bâtiments publics et privés (des subventions État, région et département ont déjà été reçues et d'autres demandées ou à venir pour la réalisation de plusieurs projets de rénovation, une candidature a également été déposée au programme des guichets uniques de l'ADEME), aménager les espaces publics (autour du parc des châtaigniers et de la future caserne de gendarmerie), aménager des cheminements doux, des pistes cyclables (voie verte du département à l'horizon 2024) ainsi qu'un des premiers pôles d'échanges multimodaux routiers de la région en entrée de ville (étude en cours financée par la région Occitanie) ;
- la formation : porter le campus connecté à 50 étudiants, élargir les formations initiale et continue du lycée André Chamson, créer une licence professionnelle EDEN (environnement) avec la faculté de sciences de Montpellier, diversifier l'offre de la Maison de la formation et des entreprises.

Une attention particulière sera portée à l'hôpital du Vigan pour développer l'offre de formation dans le domaine médico-social (renforcement de la formation d'aides soignantes, création d'un institut de formation en soins infirmiers), dans la suite de la réflexion entamée pour la création d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) dont la multiplication est prévue par le programme « Ma Santé 2022 ».

- la valorisation du potentiel « nature » du pays viganais : aménager les bords de l'Arre (le lancement en 2021 d'une procédure d'accord cadre sur 8 ans en AMO assuré par la SPL 30 a été signée), mettre en valeur des activités de pleine nature, cristalliser les partenariats avec les communautés voisines (Causses Algoval Cévennes et Cévennes Gangeoises et Suménoises) pour devenir une destination touristique « nature » d'exception.

Pour mettre en œuvre cette vision, la concorde politique née lors des dernières élections municipales et communautaires est un atout majeur qui ouvre désormais la porte à la relance du pays viganais. Vu la situation financière dégradée de l'EPCI, c'est même à notre sens un prérequis pour pouvoir la dépasser et financer tout de même des opérations de revitalisation. La part du salaire du directeur ou de la directrice de projet nous incombe sera prise en charge par la ville, ainsi que la majorité des opérations d'investissement. La CCPV sera davantage en appui sur la coordination du dispositif pour s'assurer de la cohérence du programme à l'échelle du territoire. Nous comptons impliquer l'ensemble des acteurs industriels et commerciaux, associatifs, citoyens et militants du territoire autour de nos objectifs politiques communs, pour devenir une petite ville dynamique et de caractère de demain.

7.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine

Pour la commune du Vigan : PLU approuvé le 29 juin 2012 et modifié le 20 juin 2013
Pour la communauté de communes du Pays Viganais : PLUI prescrit en 2021, SCOT prescrit depuis 2020.

7.2.2 Programmes et contrats territoriaux

Un contrat Bourg-centre Occitanie initié par la région a été signé le 13 mars 2020 entre la Région Occitanie, la mairie du Vigan, le conseil départemental du Gard, la communauté de communes du Pays Viganaïs et le PETR Causses et Cévennes.

7.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

Pour la commune du Vigan : en 2014, la municipalité a lancé une étude urbaine de requalification du centre ville 2020-2030 par le cabinet Ubak. Après la rénovation de son centre ancien 2012-2016 et grâce à l'étude du cabinet Ubak (devenu La Strada), la ville a lancé la deuxième phase de travaux avec la rénovation du parvis de l'hôtel de ville et du boulevard du plan d'Auvergne (2018-2019), le boulevard des châtaigniers (2020-2021) et le boulevard Jean Jaurès et du parvis de la cité scolaire (2022) et de dégager une stratégie de reconquête de l'habitat indigne du centre ville, notamment par l'acquisition foncière.

Parallèlement, le projet de la création de la future gendarmerie est en cours sur le secteur Ouest de la ville. Ce projet permet d'une part de conserver la brigade de gendarmerie sur la ville et d'autre part d'ouvrir et de relier ce secteur sur la ville.

Lancement d'une Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

La vétusté constatée de certains logements, l'augmentation de la vacance immobilière dans le centre-Bourg ou l'inadéquation entre l'offre et la demande ont amené la commune du Vigan à s'interroger sur les actions susceptibles de participer à l'amélioration de l'habitat sur son territoire. Une étude pré opérationnelle sera lancée en 2021 sur les axes déjà identifiés.

- Lutte contre l'habitat indigne et les logements très dégradés chez les propriétaires occupants et bailleurs,
- Lutte contre la précarité énergétique en incitant à la réalisation des travaux d'économie d'énergie privilégiant notamment les matériaux respectueux du bâti ancien dans les logements des propriétaires occupants, à revenus modestes ou très modestes, et les logements des propriétaires bailleurs.
- Redynamisation du centre-bourg en favorisant la réhabilitation des logements vacants.

Pour mémoire, la commune a lancé depuis 2012 une opération façade afin de valoriser le patrimoine bâti en accompagnant financièrement des travaux de mise en valeur. Le périmètre d'intervention a été élargie pour la période 2020-2023 en y incluant le périmètre des travaux urbains en cours sur la ville.

La communauté des communes du Pays Viganaïs s'engage dans la lutte contre l'habitat indigne et insalubre sur son territoire par le dispositif « Permis de louer ». La ville du Vigan va expérimenter ce dispositif en 2022.

7.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

Un projet d'aménagement des bords de l'Arre a été lancé avec la SPL30 en 2021.

Ce projet répond à plusieurs objectifs stratégiques de la Collectivité:

- Reconnecter la ville avec un environnement immédiat riche, valorisant et attractif
- Maîtriser le risque inondation
- Permettre le développement de fonctionnalités économiques (touristiques, ludiques,...) et l'intégration de mobilités douces traversant la ville de part et d'autre.

Candidature de la CCPV au Projet Alimentaire Territorial (PAT)

L'émergence du PAT de la communauté des communes s'appuiera sur un diagnostic partagé de l'alimentation avec les différents acteurs locaux en gouvernance partagé autour de 5 axes prédefinis :

- Structurer la filière agroalimentaire autour des objectifs fixés par la loi Egalim
- Valoriser les produits locaux qui sont nombreux à bénéficier de SOQ (AOP Pélardon, AOP Oignon doux, AOC châtaignes des Cévennes, truites biologiques, IGP miel des Cévennes)
- Valoriser les produits « bruts » locaux y compris des produits non-calibrés (transformation, stockage) en augmentant leur valeur ajoutée.
- Diminuer le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire
- Accueillir et favoriser l'installation d'agriculteurs localement notamment au moyen d'une stratégie de maîtrise du foncier agricole (ScoT, PLUi) et permettre une rémunération la plus juste possible par une meilleure adaptation entre l'offre et la demande.

Lancement d'un aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) routier au Vigan qui permettra :

- De développer les intermodalités entre les transports collectifs, la voiture individuelle, la marche et le vélo
 - Augmenter la fréquentation du réseau d'autobus
 - Renforcer la sécurité des usagers des autobus
- Le lancement de l'étude opérationnelle a été lancée le 9 septembre 2020

La formation universitaire :

Porter le campus connecté à 50 étudiants, élargir les formations initiale et continue du lycée André Chamson, créer une licence professionnelle « Étude et Développement des Espaces Naturels » avec la faculté de sciences de Montpellier, création d'une école d'infirmières (IFSI) à la rentrée 2021-2022, diversifier l'offre de la Maison de la formation et des entreprises.

Signatures

ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions.

Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH-RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenants (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.

- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2 : CONTRAT BOURG-CENTRE APPROUVE

ANNEXE 3: ANNUAIRE

Voir tableau joint en annexe

Annexe 7 Convention Plan Avenir Montagne Ingénierie



CONVENTION AVENIR MONTAGNES INGÉNIERIE Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes n°2021-002 INGE / année 2021

Année : 2021
Programme Avenir Montagnes Ingénierie
Programme 364 « Cohésion » de la mission « Plan de Relance »

Maitre d'ouvrage : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes

Montant de Subvention : 120 000,00 euros

Ordonnateur de la Dépense : Monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes - SGAR
Comptable Assignataire : Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Auvergne-Rhône-Alpes

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 01 août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;
- Vu la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, modifiée notamment par la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'instruction n°SER/202106/16694 de Madame la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales et de Monsieur le Secrétaire d'Etat en charge de la Ruralité relative au lancement de la vague 2021 du programme Avenir Montagnes ;
- Vu l'instruction relative à la « Mise en œuvre du programme Avenir Montagnes Ingénierie – Déploiement de l'appui aux 30 premiers territoires sélectionnés » pour l'année 2021 ;
- Vu la demande présentée le 18 août 2021 par Mme Sylvie PAVLISTA, Présidente du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes ;
- Vu les avis favorables rendus dans le cadre du processus de sélection prévu par l'instruction n°SER/2021-06/16694 susvisée concernant la demande formulée ;

20, avenue de Séur – 75007 Paris – Tél : 33 (0)1 40 81 21 22
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Il a été convenu ce qui suit :

ENTRE

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes, n° SIRET 2000757940012, représenté par sa présidente Sylvie PAVLISTA en qualité de maître d'ouvrage de l'opération, ci-après désigné « le maître d'ouvrage »

d'une part,

ET

L'Etat représenté par Monsieur le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur du Massif central, ou son représentant

d'autre part,

AINSI QUE

La Banque des Territoires,

Préambule

En application de l'article L. 1231-2-1 du code général des collectivités territoriales, sans préjudice des compétences dévolues aux collectivités territoriales et à leurs groupements et en articulation avec ces collectivités et groupements, l'**Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)** a pour mission, en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements mentionnés à l'article L. 5111-1 du présent code dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics, de l'accès aux soins dans le respect des articles L. 1431-1 et L. 1431-2 du code de la santé publique, du logement, des mobilités, de la mobilisation pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les quartiers urbains en difficulté, de la revitalisation, notamment commerciale et artisanale, des centre-villes et centres-bourgs, de la transition écologique, du développement économique ou du développement des usages numériques. A ce titre, elle apporte un concours humain et financier aux collectivités territoriales et à leurs groupements.

La **Caisse des Dépôts** et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. En son sein, partenaire privilégié des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne la réalisation de leurs projets de développement. A ce titre, elle souhaite renforcer son appui aux acteurs du territoire, pour mieux répondre à leurs besoins. La Banque des Territoires s'est fixée comme objectifs de contribuer activement au développement de territoires plus durables, plus attractifs, plus inclusifs et plus connectés. Par son action, elle vise à offrir à tous les territoires un cadre de vie durable ainsi que des leviers de développement

2

économique favorisant l'attractivité et la cohésion sociale et territoriale. Elle accompagne les acteurs des territoires dans la construction et la mise en œuvre de leurs projets d'avenir grâce à une large palette d'offres et de solutions : accompagnement amont et ingénierie, conseil, financement en fonds propres et en dette long terme, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés, gestion de mandats publics, exploitation.

Contexte

Avenir Montagnes Ingénierie constitue le volet d'accompagnement des territoires en ingénierie du plan Avenir Montagnes présenté le 27 mai 2021 par Monsieur le Premier ministre qui a pour ambition de construire, en lien étroit avec les acteurs des territoires de montagne confrontés à des défis structurels liés au réchauffement climatique et accentués par la crise sanitaire, un modèle touristique à la fois plus diversifié, résilient et durable.

Ce programme, financé par le Plan de Relance, porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et co-financé par la Banque des Territoires (BDT), accompagnera une soixantaine de territoires de montagne dans la conception de leurs projets de transition. En complément des autres programmes interministériels pilotés par l'ANCT (Petites villes de demain, Action cœur de ville, etc.), Avenir Montagnes Ingénierie leur apportera un appui opérationnel et sur-mesure, afin d'élaborer, réorienter ou conforter une stratégie de développement touristique résiliente et durable.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales, économiques et environnementales, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Son objectif est de démontrer concrètement les transitions possibles vers de nouveaux modèles de tourisme, plus diversifié, résilient et durable, puis, de mutualiser et partager les expériences inspirantes. Il doit ainsi permettre d'accélérer la transition du modèle du tourisme en montagne pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions développées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Dans le cadre du plan France Relance, il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Avenir Montagnes Ingénierie appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Avenir Montagnes Ingénierie est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme : les ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, Atout France, France Mobilités, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) ou encore l'Agence de la transition écologique (ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble des territoires de massif. Il est décliné et adapté localement.

Le maître d'ouvrage a dûment exprimé la candidature de son territoire au programme Avenir Montagnes Ingénierie, après en avoir validé le contenu avec les collectivités territoriales concernées et impliquées, communes et/ou communautés de communes et/ou autres établissements publics de coopération intercommunale selon le cas, et tel qu'indiqué dans la délibération ou le projet de délibération fourni au dossier. Le maître d'ouvrage a également dûment exprimé les motivations et engagements qu'il prend pour son territoire, en accord avec les collectivités territoriales concernées et impliquées précitées, dans le dossier de candidature comprenant la fiche de présentation du territoire, le courrier d'engagement du maître d'ouvrage ainsi que la délibération ou le projet de délibération afférant, un addendum complétant la fiche de présentation du territoire et un annuaire des contacts recensés pour le suivi du projet. Le dossier de candidature constitue la pièce contractuelle de la présente convention. Le maître d'ouvrage certifie l'exactitude de la pièce contractuelle et s'engage à respecter et mettre en œuvre son contenu.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Avenir Montagnes Ingénierie a pour objet d'acter l'engagement du maître d'ouvrage et de l'État dans le programme Avenir Montagnes Ingénierie.

La présente convention engage le maître d'ouvrage à élaborer, réorienter, conforter et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie touristique vers un tourisme toutes saisons, cohérent avec les objectifs de transition écologique. Il devra être conforme aux objectifs du programme Avenir Montagnes, vers un développement touristique équilibré, respectueux de la biodiversité et des paysages, et responsable.

La convention prévoit pour le maître d'ouvrage :

- le financement, sur une base forfaitaire de 60 000 euros par an pendant deux ans, par l'État, d'un chef de projet dédié au programme par territoire sélectionné, pour accompagner la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet de développement vers un tourisme plus durable, plus résilient et plus diversifié. La Banque des Territoires mettra à disposition en complément, pour chaque chef de projet, un accompagnement méthodologique au management pour accélérer la mise au point et l'organisation du projet, par l'accès à un marché d'assistance technique spécifiquement dédié ;
- un soutien en ingénierie, par un accès direct à une offre thématique apportée par les partenaires du programme, comme la Banque des Territoires, France Mobilités ou Atout France (dont des outils d'aide à la décision comme les diagnostics de perspective d'enneigement), pour leur fournir les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet, en conformité avec les objectifs du programme ;
- l'accès à la communauté « Avenir Montagnes » afin de favoriser le partage d'expériences entre territoires et entre massifs, sous la forme d'un club des territoires sélectionnés et d'une plateforme mise en place par l'ANCT.

La présente convention a pour objectif :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation du territoire bénéficiaire du projet, du comité de projet prévu par l'article 4 de la présente convention, et les moyens dédiés par le maître d'ouvrage ;
- de définir le fonctionnement général entre les parties, et le suivi des engagements de chacune d'elles ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la transition touristique ;
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec les futurs contrats territoriaux de relance et de transition écologique qui ont été ou seront conclus entre l'État, les collectivités territoriales concernées et impliquées précitées et les éventuels autres partenaires. Le maître d'ouvrage s'engage à intégrer ou solliciter l'intégration de la présente convention dans les différents contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) dont dépend son territoire, en lien avec les collectivités territoriales précitées.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- l'État s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre au niveau national et au niveau du massif ; (ii) à mobiliser ses services chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la présente convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- le maître d'ouvrage s'engage (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- la Banque des Territoires s'engage à (i) mobiliser au bénéfice de chaque territoire bénéficiaire un accompagnement au management de projet sous la forme de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiées à des prestataires retenus dans le cadre d'un appel d'offre ; (ii) à faire bénéficier les territoires retenus d'expertises techniques sur des thématiques et enjeux spécifiques de transition territoriale ; (iii) à cofinancer la mise en place d'outils d'aide à la décision par le traitement des données.

En outre, les autres partenaires financiers du programme Avenir Montagnes (l'ANCT, la Banque des territoires, les différents ministères, Atout France, France Mobilités, le CEREMA) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par le maître d'ouvrage ou les collectivités concernées et impliquées ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. Organisation du Territoire bénéficiaire

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, le maître d'ouvrage s'engage à mettre en œuvre l'organisation décrite dans la pièce contractuelle de la présente convention.

Il s'engage également à :

- désigner un pilote de projet référent et installer un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente convention ;
- mettre en place des relations partenariales renforcées avec les collectivités territoriales concernées et impliquées précitées et leurs services respectifs ;
- recruter un chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie qui assurera le suivi du projet. L'attribution d'un cofinancement sur deux ans du poste par l'État, via une aide forfaitaire de 60 000 euros par an, engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre des missions et recrutement sur profil tels que précisés en annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie ». Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet. de manière au moins semestriel. Des clauses suspensives telles que précisées dans l'article 6, pourront conduire à un remboursement par le maître d'ouvrage ;
- mettre en place une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de transition touristique du territoire ;
- présenter des engagements financiers des projets au commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central et aux délégués territoriaux de l'ANCT dans les départements concernés par le projet ;
- utiliser des méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre ;
- intégrer des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet ;
- associer la population et les acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet ;
- communiquer autour des actions à chaque étape du projet .

Article 4. Comité de projet

Le maître d'ouvrage veille à installer un comité de projet qui, validant le projet de territoire, est présidé par la personne qualifiée dont les coordonnées sont indiquées au sein de l'addendum fourni dans la pièce contractuelle de la présente convention.

L'État représenté par Monsieur le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur du Massif central et/ou le commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central et/ou les délégués territoriaux de l'ANCT concernés par le périmètre du projet ou leurs représentants y participe également.

La Banque des Territoires est invitée et représentée.

Les Conseils régionaux et les Conseils départementaux concernés par le territoire du projet, y sont invités.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit à une échelle technique, c'est-à-dire en associant à minima les représentants techniques du maître d'ouvrage et des collectivités territoriales concernées et impliquées précitée à minima de façon trimestrielle ; ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet. Il se réunit de façon formelle au moins une fois par an ou sur demande du commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central.

Le cas échéant, il sera recherché et précisé l'articulation avec la gouvernance de démarches préexistantes.

Article 5. Modalités d'engagement et de versement de l'aide forfaitaire de l'Etat

L'Etat accorde une aide de 120 000,00 € (en toutes lettres : cent-vingt mille euros) au maître d'ouvrage pour la réalisation du projet prévu par la présente convention qui se matérialisera notamment par le recrutement d'un chef de projet dédié sur deux ans.

Cette somme sera imputée sur les crédits du Programme programme 364 « Cohésion » de la mission « Plan de Relance » - domaine fonctionnel 364-07 - Activité 036407080001 - Avenir Montagnes Ingénierie, délégués par la direction générale des collectivités locales (DGCL) au niveau de chaque UO interrégionale référente sur la base du nombre de territoires sélectionnés par massif.

La présente convention, une fois signée par Monsieur le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet Coordonnateur du Massif Central ou son délégué, vaut engagement de la dépense qui sera versée, sous réserve de la disponibilité des crédits, comme suit :

- la première moitié de cette aide forfaitaire, soit 60 000 € (soixante mille euros) sera versée pour la première année à la signature de la présente convention Avenir Montagnes Ingénierie signée ;
- la seconde moitié de cette aide forfaitaire, soit 60 000 € (soixante mille euros) sera versée dans les deux mois suivants le début d'exécution de la seconde année de l'opération sous réserve de la production d'un rapport annuel portant sur la première année et adressé à Monsieur le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur du Massif central ; ce rapport devra expliciter les actions menées et faire le bilan des résultats de la première année.

Les règlements seront versés sur le compte bancaire ouvert à la Banque de France, Trésorerie Le Vigan, au nom de :

Titulaire du compte: PETR Causses et Cévennes

IBAN : FR28 3000 1006 00E3 0600 0000 067

BIC : BDFEFRPPCCT

Article 6. Clauses suspensives au paiement de l'aide forfaitaire pour le recrutement d'un chef de projet

Le maître d'ouvrage devra démontrer l'effectivité du recrutement du chef de projet qui est de sa responsabilité, dans le respect du cadrage du rôle et de ses missions tels que précisés en annexe 1. Pour ce faire le territoire adressera à Monsieur le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur du Massif central dans les meilleurs délais et dans un délai de six mois au plus à partir de la signature de la présente convention, le Curriculum Vitae du chef de projet retenu, son contrat de travail, ainsi que sa fiche de poste.

Le maître d'ouvrage devra rembourser intégralement l'aide forfaitaire perçue si le chef de projet n'est pas recruté ou si une promesse de signature n'a pas été signée dans un délai de six mois après signature de la convention, si l'expérience et/ou le profil du recrute n'est manifestement pas en adéquation avec la mission et tel que défini en annexe 1, ou encore si les rapports d'activité attendus ne sont pas produits.

Article 7. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention est valable pour une durée de trente (30) mois maximum, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée du maître d'ouvrage, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par Monsieur le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur du Massif central, sur proposition du commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central.

En particulier dans le cas où le maître d'ouvrage de la présente convention estime que l'opération mise en œuvre risque d'être inachevée à la date fixée ci-dessus, il devra obligatoirement, avant cette date, solliciter auprès du Préfet coordonnateur du Massif Central une prolongation de la durée de l'action

Durant ce même calendrier d'exécution de la présente convention, le maître d'ouvrage peut mobiliser les offres des différents partenaires financiers ou techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

Un rapport de fin de mission, à la fin de deuxième année, devra également être produit et envoyé à Monsieur le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur du Massif central.

Article 8. État des lieux et stratégie de transition touristique

La pièce contractuelle de la présente convention décrit notamment :

- l'évolution et la situation du territoire
- le projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la transition touristique

- les éléments clés du projet de développement touristique visé ; il s'agit nécessairement d'un projet de transition touristique vers un tourisme toutes saisons, durable et résilient, proposant une stratégie de transition touristique cohérente avec les actions en cours définissant les actions à engager ou proposant des pistes en vue de les définir dans le cadre de l'accompagnement apporté par la présente convention
- les modalités de gouvernance de pilotage, de suivi du projet et de prise en compte de l'intégration des habitants dans le projet d'offre touristique
- les besoins estimés en ingénierie qui pourront s'affiner dans le cadre de l'accompagnement apporté par la présente convention (financement, études, animation, formation, etc.) et, auxquels le cas échéant l'offre de services des partenaires du programme pourra répondre autant que possible.

Le maître d'ouvrage s'engage à se conformer à la pièce contractuelle de la présente convention et à mettre en œuvre son contenu.

Article 9. Contrôle

Le maître d'ouvrage, bénéficiaire de la convention, a l'obligation de se soumettre à tout contrôle de l'autorité de gestion, qu'il s'agisse d'une vérification des pièces ou d'une visite sur place. Il s'engage à fournir à l'administration, sur simple demande de celle-ci, tous renseignements sur les éléments techniques et comptables et les résultats de l'opération réalisée.

Le bénéficiaire s'engage à conserver les pièces jusqu'à la date limite à laquelle peuvent intervenir les contrôles, soit 10 ans à partir du versement du solde .

Article 10. Responsabilité

L'aide financière apportée par l'État à cette opération ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable au bénéficiaire ou à un tiers, pouvant subvenir en cours d'exécution.

Article 11. Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Annexes

Les documents suivants sont annexés à la convention spécifique et en font partie intégrante :

Annexe 1 : Rôle et missions du chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie

Convention établie en 3 exemplaires originaux, à Lyon le

Le maître d'ouvrage

(Nom et qualité du signataire)

Sylvie PAVUSTA
Présidente PETR
Causses & Cévennes

Pour la Banque des Territoires

Occitanie

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Préfet coordonnateur du Massif central,

Pascal MAILHOS

Christine PUJOL-NOËL

Directrice Territoriale Gard et Lozère

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS

Direction Régionale Occitanie

Immeuble Ozone

181, Place Ernest Granier - CS 59023

34065 MONTPELLIER CEDEX 2

ANNEXE 1 – RÔLE ET MISSION DU CHEF DE PROJET AVENIR MONTAGNES INGÉNIERIE

Ce document présente le rôle du chef de projet Avenir Montagnes et en détaille les missions. Il vise à accompagner les territoires sélectionnés dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chaque territoire, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Avenir Montagnes

Ce poste dédié et créé dans le cadre du programme permettra d'accompagner la conception, la mise en œuvre, le pilotage et le suivi du nouveau projet de développement vers un tourisme plus diversifié, durable et résilient. Les enjeux liés aux partenariats financiers, la consolidation du projet en lien avec le CRTE, la communication et la concertation avec les habitants sont inclus dans le périmètre du poste.

Tout au long du déploiement du programme Avenir Montagnes, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet, par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit les besoins en ingénierie et coordonne la mobilisation des offres de service. Il appuie et conseille les instances décisionnelles du territoire engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux, (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés, ainsi qu'avec le commissariat de massif du territoire (ou en Corse avec le délégué territorial de l'ANCT). Il bénéficie de la communauté Avenir Montagnes pour se former, s'inspirer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Le poste de chef de projet devra être créé pour mener le projet de territoire et devra ainsi correspondre à l'échelle retenue. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et le pilote du programme désigné par le territoire qu'il appuiera dans sa mission. Ce pilote sera le référent direct et le superviseur du chef de projet.

Missions du chef de projet Avenir Montagnes

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le pilote référent du programme et le commissariat de massif (ou en Corse le délégué territorial de l'ANCT), stabiliser les intentions politiques et partenariales et formaliser le projet global de transition touristique, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires pour les thématiques pertinentes suivantes : diagnostics approfondis et accompagnements aux transitions touristiques et écologiques, valorisation de la biodiversité comme atout de développement local, rénovation et transformation du parc d'hébergements touristiques et de loisirs, développement des mobilités durables du premier ou du dernier kilomètre, développement et promotion touristique des communes thermales, diversification agricole et développement d'une offre d'agro-tourisme, valorisation de la ressource

11

forestière en appui au tourisme, développement d'une offre pleine nature diversifiée, sécurisation des activités en montagne, appui juridique et conflits d'usage, appui aux séjours de découverte en montagne, sensibilisation et formation ;

- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme Avenir Montagnes Ingénierie ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou l'objet d'avenants (projet de territoire, programmation, conventions diverses, ...).

Mettre en œuvre un programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires du territoire ;
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions global ;
- Mettre en œuvre et animer les offres de service retenues pour le territoire (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Suivre le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels concourant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ;
- Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants et des usagers et des partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges ;
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques.

12

Financement et recrutement du poste de chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie :

Le recrutement du poste dédié de chef de projet est de la responsabilité du territoire de montagne sélectionné dénommé dans la convention « le maître d'ouvrage ».

Le co-financement sur deux ans d'un poste de chef de projet par l'État (via une aide forfaitaire de 60 000 euros par an), dans le cadre du programme Avenir Montagnes Ingénierie, est conditionné au respect du rôle et des missions présentés ci-dessus, et sous réserve d'être totalement dédié à une démarche de transition des territoires vers un tourisme sobre et diversifié (ETP à 80 % à minima).

L'APEC pourra apporter ses conseils et un accompagnement dans le processus de recrutement du chef de projet, aux territoires sélectionnés qui souhaitent en bénéficier : (i) publier et mettre en visibilité une offre attractive ; (ii) rencontrer des candidats présélectionnés ; (iii) renforcer leur attractivité auprès de candidats potentiels en valorisant leur territoire et les missions confiées à leur chef de projet.

La Banque de Territoires mobilisera, via l'accès à un marché d'assistance technique spécifiquement dédié, un appui méthodologique en management de projet à destination des chefs de projets pour les accompagner dans leur mission.

Une plateforme nationale sera développée par l'ANCT pour mettre en réseau les territoires et partager les expériences. Elle sera un lieu de communication de l'offre d'évènements (webinaires, formations, rencontres), et surtout, un lieu de partage et d'échange.

Annexe 8 Convention d'initialisation CRTE



CONVENTION D'INITIALISATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ENTRE

L'Etat

Représenté par Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement du Vigan, Saadia TAMELIKECHT.

ET

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes

Représenté par sa Présidente, Sylvie PAVLISTA, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30/06/2021.

La Communauté de communes du Piémont Cévenol

Représenté par son Président, Fabien CRUVEILLER, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30/06/2021.

PREAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la préparation du CRTE et sa mise en œuvre. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions

concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE du PETR Causses et Cévennes et de la Communauté de communes du Piémont Cévenol prenne en compte les objectifs du projet du territoire approuvé le 12 avril 2019 pour le PETR Causses et Cévennes et le 26 juillet 2017 pour la Communauté de Communes du Piémont Cévenol ainsi que les orientations des documents de planification et de programmation suivants :

- SCoT du PETR Causses et Cévennes en cours d'élaboration
- SCoT de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol en cours d'élaboration
- PCAET de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Plus particulièrement, les signataires souhaitent construire ce CRTE autour des grands principes suivants :

- Le CRTE devra favoriser les projets communaux de relance et de transition écologique. Les signataires partagent une forte volonté d'associer les maires des communes de leur territoire.
- Les signataires s'engagent à respecter une équité de traitement des territoires. Par le suivi du retour de l'instruction des projets bénéficiaires, le comité de pilotage précisera à l'article 5 du présent document en sera le garant.
- Les signataires partagent une forte volonté d'associer la société civile à la construction puis à la mise en œuvre du CRTE. Chaque territoire associera ses propres instances de participation au projet.
- Les signataires s'engagent à faire connaître le dispositif sur leur territoire afin que tous les porteurs de projet aient la même chance d'en bénéficier.

En concertation avec les différents partenaires, d'autres lignes directrices pourront émerger d'ici la signature du CRTE.

Conclu d'ici le 31/12/2021 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le CRTE doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière sera portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

ARTICLE 1^{ER} : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE

Cette première partie de la convention d'initialisation vise à définir l'accord entre d'une part, l'Etat, et le cas échéant d'autres financeurs, et d'autre part, le territoire, sur les financements d'ores et déjà alloués pour la relance ou susceptibles de l'être en amont du CRTE. Il est rappelé que la signature de cette convention d'initialisation n'obéit pas la candidature du territoire à un appel à projet ou à manifestation d'intérêt en cours dans le cadre de France relance. Ce volet relance aura vocation à être intégré au sein du CRTE.

Des projets développés par des collectivités du périmètre du CRTE sont subventionnés dans le cadre du dispositif DSIL Rénovation énergétique des bâtiments publics et relèvent donc du futur CRTE du PETR Causses et Cévennes et de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol. En voici la liste :

Maître d'ouvrage	Projet	Subvention allouée
Communauté de communes du Piémont cévenol	Rénovation de la médiathèque de Saint Hippolyte du Fort	11 060 €
Communauté de communes du Piémont cévenol	Rénovation énergétique du siège de la communauté	7 140 €
Avèze	Isolation du toit et des combles de l'école communale	2 941 €
Corconne	Rénovation énergétique de la bibliothèque	2 160 €
Corconne	Rénovation énergétique de l'école maternelle, classe n°1	8 308 €
Corconne	Rénovation énergétique de l'école maternelle, classe n°2	9 164 €
Corconne	Rénovation énergétique de l'agence	4 775 €

3

	postale	
Corconne	Rénovation énergétique du foyer communal	83 342 €
Corconne	Rénovation énergétique de la salle polyvalente	4 125 €
Fressac	Pose d'une pompe à chaleur à l'école, à la mairie et au logement communal	11 374 €
Liouc	Pose de panneaux photovoltaïques sur l'atelier municipal	13 725 €
Peyrolles	Rénovation énergétique du logement communal	18 481 €
Puechredon	Isolation thermique du logement communal	16 720 €
Saint Théodorit	Rénovation thermique de la salle polyvalente	9 174 €
Saint André de Majencoules	Pose de panneaux photovoltaïques et de ballons thermodynamiques sur la toiture du préau du château communal	25 076 €
Saint André de Majencoules	Pose de panneaux photovoltaïques et de ballons thermodynamiques à l'école élémentaire de pont d'Hérault	7 771 €
Total		235 336 €

4

Des projets développés par des collectivités du périmètre du CRTE sont subventionnés dans le cadre de la DETR 2021 et relèvent donc du futur CRTE du PETR Causses et Cévennes et de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol. En voici la liste :

Type de projet	Collectivité	Nom du projet	Subvention allouée
Bâtiment communal	Aulas	Rénovation énergétique sur 2 bâtiments communaux, tranche 1/2	10 997,42 €
Bâtiment communal	Aumessas	Rénovation énergétique des bâtiments communaux : ancienne gare et poste, école, la Cure, Charmilles – tranche 1/2	29 358,05 €
Bâtiment communal	Avèze	Rénovation des sanitaires du camping municipal et des aires de loisirs	9 711,00 €
Bâtiment communal	Bragassargues	Aménagement intérieur/extérieur de la mairie	17 247,80 €
Bâtiment communal	Bréau-Mars	Rénovation énergétique de la toiture de la salle polyvalente avec pose de panneaux photovoltaïques	8 471,80 €
Bâtiment communal	Canaules et Argentières	Création d'un café / multiservices de village	19 430,00 €
Bâtiment communal	Cardet	Réhabilitation de l'ancienne école des Mas pour la transformer en cantine scolaire	36 992,83 €
Bâtiment communal	Cognac	Travaux de réfection et de remise en état de 2 bâtiments communaux : toiture de la Nisado et toilettes publiques	10 105,60 €
Bâtiment communal	Lanuejols	Rénovation énergétique du centre de formation	5 496,80 €
Bâtiment communal	Le Vigan	Acquisition et démolition du bâtiment Météo France en prévision de la construction de la gendarmerie	39 200,00 €
Bâtiment communal	Lédignan	Rénovation thermique et énergétique du presbytère	2 333,00 €
Bâtiment communal	Logrian-Florian	Remplacement de la chaufferie fioul par une chaufferie bois énergie	4 410,00 €
Bâtiment communal	Mandagout	Amélioration énergétique d'un logement communal et mise en place de panneaux photovoltaïques	10 530,00 €

Bâtiment communal	Maruejols Les Gardon	Construction d'un préau à l'école communale	14 700,00 €
Bâtiment communal	Orthoux Sérignac Quilhan	Restauration intérieure de l'église Notre-Dame de la Nativité à Orthoux	10 720,00 €
Bâtiment communal	Saint André de Valborgne	Rénovation énergétique de 8 bâtiments communaux	44 099,00 €
Bâtiment communal	Saint Sauveur Camprieu	Rénovation partielle et isolation du bâtiment scolaire	15 438,80 €
Sécurisation de la voirie	Lédignan	Sécurisation du chemin piétonnier d'accès au groupe scolaire et au collège	12 398,10 €
Sécurisation de la voirie	Cros	Création d'une voirie communale au lieu dit « Crouzet »	6 196,50 €
Sécurisation de la voirie	Le Vigan	Requalification de l'avenue Jean Jaurès et du parvis de la cité scolaire – tranche 3/3	324 180,00 €
Sécurisation de la voirie	Saint Jean de Crieulon	Réaménagement et mise en sécurité de la traversée du village RD35 – tranche 3/3	64 275,90 €
Espaces publics	Carnas	Réfection du mur de Massargues	11 221,80 €
Espaces publics	Cassagnoles	Création d'un plateau sportif avec réaménagement de la cour et réfection de la façade de l'école communale	13 724,00 €
Espaces publics	Gailhan	Extension et réhabilitation du cimetière communal	11 892,60 €
Espaces publics	Molières-Cavaillac	Aménagement d'une aire de loisirs et de tourisme – Plaine de Cavaillac	10 759,00 €
Espaces publics	Monoblet	Création d'un équipement sportif	55 312,60 €
Espaces publics	Lanuejols	Aménagement de la place du village – tranche 2/2	47 900,00 €
Espaces publics	Les Plantiers	Sécurisation et remise en état de la plage aménagée et de l'accessibilité du plan d'eau	2 786,35 €
Espaces publics	Sauve	Aménagement urbain avec la création d'un théâtre de verdure incluant un city park et un skate park destiné	69 000 €

		l'accueil des associations et des écoles	
Espaces publics	Saint Nazaire des Gardies	Embellissement du cimetière	3 481,80 €
Espaces publics	CC du Piémont Cévenol	Eclairage du stade communal « La Glacière » de Quissac	12 731,20 €
Espaces publics	Saint André de Majencoules	Agrandissement et aménagement du cimetière communal à Saint André de Majencoules	21 830,00 €
Achat matériel de débroussaillage	Aumessas	Outils de débroussaillage	11 169,60 €
Réseaux AEP	Alzon	Remise aux normes du captage du Caylaret	8 635,20 €
Réseaux AEP	SIAEP Coronne Liouc Brouzet	Sécurisation des puits de captage et distribution eau potable	4 484,20 €
Réseaux AEP	Bréau Mars	Rénovation du réseau intérieur du château d'eau des Fals	3 976,00 €
Assainissement	Cardet	Raccordement des eaux usées du quartier des Arnaseaux et route des Cévennes – tranche 2/2	107 600 €
Assainissement	Val d'Aigoual	Raccordement du hameau de la Peyre au réseau d'assainissement	52 568,45 €
Assainissement	SIVOM du Pays Viganais	Remise en état du réseau d'assainissement collectif et du poste de relevage sur les communes de Mandagout et du Vigan	6 000 €
Assainissement	SIVOM du Pays Viganais	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées à la suite des intempéries septembre 2020 – boulevard des châtaigniers – commune du Vigan	4 953,00 €

D'autres projets développés sur le territoire sont susceptibles d'être intégrés dans le volet Relance du CRTE. Ces projets sont soit en attente de financements pour démarrer, soit encore à l'étude mais avec l'objectif d'une livraison au plus tard fin 2022. Une liste non exhaustive figure en annexe 1 du présent document.

ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accompagner les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Sur un périmètre identique au CRTE ou plus large :
 - o Contrat Territorial Occitanie CTO
 - o Contrats Grand Site Occitanie / Pyrénées Méditerranée : Cévennes
 - o LEADER GAL Cévennes
 - o Guichet Rénov'Occitanie
- Sur le territoire du PETR Causses et Cévennes uniquement :
 - o Contrat de Transition Ecologique CTE
 - o Appel à projets du Massif Central Défi Démographique
 - o Bourg Centre Occitanie : Le Vigan
 - o Petites Ville de Demain : Le Vigan
 - o Contrats Grand Site Occitanie / Pyrénées Méditerranée : Cirque de Navacelles – Lodève – Pays Viganais
 - o Appel à projets du Massif Central Pôle Nature
- Sur le territoire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol uniquement :
 - Contrats ou démarches portés par la Communauté de communes du Piémont Cévenol :
 - o PST (en cours)
 - o Dématerrialisation ADS (lancement avant fin 2021)
 - o PAT (dossier déposé)
 - o ORT en lien avec PVD (à venir)
 - Contrats ou démarches portés par la Communauté de communes du Piémont Cévenol et des communes membres :
 - o Contrat Bourg centre Quissac en cours
 - o Contrat Bourg centre St Hippolyte du Fort en cours
 - o Contrats Petites Villes de demain Quissac et St Hippolyte du Fort (contractualisation en cours)
 - o GSO Sauve

ARTICLE 3 : L'APPUI EN INGENIERIE POUR ELABORER ET SUIVRE LE CRTE

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE.

Un recensement des besoins plus précis sera réalisé d'ici la signature du CRTE, mais les signataires s'entendent dès cette convention pour assurer le co-financement de cet appui en ingénierie.

L'ADEME, agence de la transition écologique, est résolument engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Ainsi elle met ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. Dans ce cadre elle a été fortement impliquée aux cotés des services de l'Etat dans la définition et la mise en œuvre des Contrat de Transition Ecologique (CTE) et maintenant dans le cadre des Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Afin d'aboutir à une vision claire d'un projet de transition écologique à l'échelle du territoire ainsi qu'à sa mise en œuvre, l'ADEME propose de soutenir la démarche selon les modalités suivantes :

- 30k€ d'aide annuelle sur 3 ans pour le financement d'un poste de chargé de mission CRTE mutualisé
- 2k€ pour le financement des frais de création de poste (ordinateur, matériel...)
- 20k€ sur 3 ans pour le financement des frais de communication et autres prestations externes

D'autre part, le préfet, délégué territorial de l'Agence nationale de cohésion des territoires, pourra s'engager à mobiliser les ressources proposées pour l'appui en ingénierie (recrutement de chefs de projets pour la durée du mandat, assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence nationale de cohésion des territoires, du CEREMA ou de tout autre opérateur), au bénéfice de l'intercommunalité-PETR et/ou de ses membres. Une demande d'appui en ingénierie a été adressée à l'ANCT par le PETR Causses et Cévennes et la Communauté de Communes du Piémont Cévenol le 2 juin 2021.

Enfin, les signataires s'engagent à s'entendre sur la répartition d'un éventuel reste à charge à financer le cas échéant.

ARTICLE 4 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'Etat s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat Etat-régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'Etat recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

ARTICLE 5 : ROLE ET COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et des Président(e)s du PETR Causses et Cévennes et de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, ou de leurs représentants. Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

Plus particulièrement, il est rappelé que les signataires s'engagent à respecter une équité de traitement des territoires. Par le suivi du retour de l'instruction des projets bénéficiaires, le COPIL en sera le garant.

Le COPIL aura aussi pour mission d'identifier les opérations prêtées à démarrer dans le cadre de la relance et de valider les fiche-actions lorsque les projets sont jugés mûrs et que les financements associés sont connus.

Les concernant, le PETR Causses et Cévennes et la Communauté de Communes du Piémont Cévenol proposent la représentativité suivante dans le Comité de Pilotage du CRTE :

- 3 représentants du PETR Causses et Cévennes
- 2 représentants de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol
- 1 représentant du Conseil de développement du PETR Causses et Cévennes
- 1 représentant des instances participatives de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Cette liste sera complétée par les représentants désignés par l'Etat, les signataires du contrat et les partenaires du projet, dont l'ADEME.

ARTICLE 6 : CREATION D'UN COMITE DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU

Il est rappelé que les signataires partagent une forte volonté d'associer la société civile à la construction puis à la mise en œuvre du CRTE.

Dans la phase de préparation du CRTE puis son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des institutions suivantes :

- Le **Conseil de développement du PETR Causses et Cévennes** : conformément à l'article L. 5741-1 du CGCT, le Conseil de développement territorial du PETR Causses et Cévennes réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire. Le conseil de développement est composé de 29 représentants de la société civile du territoire, nommés par le conseil syndical du PETR.
- **L'Espace de Vie Sociale de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol**

Les signataires s'accordent sur l'importante de la concertation avec les acteurs du territoire. L'élaboration et le suivi du contrat de relance et de transition écologique fera l'objet d'une association des membres du comité des partenaires. Les modalités concrètes de cette association pourraient être définies par le comité de pilotage.

Un bilan de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique sera présenté et débattu au sein du comité des partenaires, chaque année.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Les signataires de la convention d'initialisation s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Il est enfin rappelé que les signataires s'engagent à faire connaître le dispositif sur leur territoire afin que tous les porteurs de projet aient la même chance d'en bénéficier.

Fait à Le Vigan, le 07 juillet 2021

La Sous-Préfète de l'arrondissement du Vigan

Saadia TAMELIKECHT

Le Président de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Fabien CRUVEILLER

La Présidente du PETR Causses et Cévennes

Sylvie PAVLISTA

Annexe 1 – Recensement des projets susceptibles d'intégrer le CRTE – Volet Relance

Des projets développés sur le territoire sont susceptibles d'être intégrés dans le volet Relance du CRTE. Ces projets sont soit en attente de financements pour démarrer, soit encore à l'étude mais avec l'objectif d'une livraison au plus tard fin 2022. En voici une liste non exhaustive :

Sur le territoire du PETR Causses et Cévennes :

Contrat / programme en cours	Lieu	Maître d'ouvrage / Porteur	Nom du projet	Thématique
	Arre	Commune d'Arre	Requalification de la route Basse	Aménagements urbains et paysagers
	Arre	Commune d'Arre	City Stade	Jeunesse et Sports
	Aulas	Commune d'Aulas	Rénovation énergétique ancienne Filature : Moyen de chauffage économique au vu de la superficie du bâtiment sur 3 étages qui seront prochainement occupés. Chemin du Vigan, Aulas	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Aulas	Commune d'Aulas	Rénovation énergétique Mairie / Ecole Réduction des coûts financiers de chauffage au fioul et électrique par l'isolation de la toiture	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Aulas	Commune d'Aulas	Rénovation énergétique Maison Valat Réduction surcoût financier en chauffage électrique, diminution des déperditions par isolation extérieure, remplacement des menuiseries, remplacement des chauffages électriques plus performants Logement en centre ville, chemin de la Montade, Aulas	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Blandas	CC du Pays Viganais	Requalification des belvédères de Blandas	Tourisme
	Bréau-Mars	Commune de Bréau-Mars	Rénovation de la toiture de la salle polyvalente avec installation de panneaux photovoltaïque	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie

13

	CC CAC-TS	CC CAC-TS	Création d'une maison France Services	Santé / Cohésion sociale / Logement
	CC CAC-TS	CC CAC-TS	Acquisition de VTT électriques dans le cadre du pôle nature 4 saisons	Tourisme
	CC CAC-TS	CC CAC-TS	Etude de définition d'une stratégie touristique à l'échelle de la CC CAC-TS	Tourisme
	CC CAC-TS	CC CAC-TS	Phase 3 du bouclage des sentiers de randonnée (secteur Est de la CC CAC-TS)	Tourisme
	CC Pays Viganais	CC du Pays Viganais	Développement des activités de pleine nature sur la CC Pays Viganais	Tourisme
CTE	Lasalle	Commune de Lasalle	Diagnostic thermique des bâtiments communaux	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
CTE	Lasalle	Commune de Lasalle	Isolation de 24 villas municipales	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
BCO	Le Vigan	Commune du Vigan	Requalification et aménagement des bords de l'Arre	Aménagements urbains et paysagers
	Le Vigan	Commune du Vigan	Requalification boulevard des Cévennes pour l'accessibilité de la nouvelle gendarmerie et parking visiteur	Aménagements urbains et paysagers
BCO	Le Vigan	Commune du Vigan	Requalification du Boulevard des Châtaigniers, de l'Avenue Jean Jaurès et réaménagement du Parc des Châtaigniers	Aménagements urbains et paysagers
	Le Vigan	Commune du Vigan	Création d'un parc de jeux dans le quartier des Châtaigniers	Aménagements urbains et paysagers
CTE	Le Vigan	Union Forestière Viganaise	Modernisation du site de production et diversification des activités	Développement économique
	Le Vigan	CC du Pays Viganais	Création d'un pôle d'enseignement supérieur au Vigan	Jeunesse et Sports
BCO	Le Vigan	CC du Pays Viganais	Rénovation des équipements sportifs communautaires	Jeunesse et Sports

14

	Le Vigan	Ressourcerie du Pont / Rd'Evolution	Création d'un tiers lieu à la Ressourcerie du Pont	Santé / Cohésion sociale / Logement Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
CTE	Le Vigan	Weldom Le Vigan	Rénovation thermique et énergétique du magasin	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Les Plantiers	Commune des Plantiers	Création d'un cabinet de télémédecine à l'EHPA	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Mandagout	Commune de Mandagout	Rénovation thermique du logement communal	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Mandagout	Commune de Mandagout	Rénovation de la toiture de la salle communale avec installation de panneaux photovoltaïque	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
CTE	PETR C&C	PETR C&C	Réalisation d'un plan global de déplacements sur le territoire du PETR C&C	Mobilités
CTE	PETR C&C	CCI du Gard	Inventaire territorial des installations de productions de chaleur des collectivités locales	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
CTE	PETR C&C	EDF	Appui aux acteurs du territoire sur la Maîtrise de la Demande d'Energie	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
CTE	PETR C&C	Enedis	Information et conseils aux habitants pour diminuer leurs consommations énergétiques	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
CTE	PETR C&C	PETR C&C	Recrutement d'un chargé de mission pour l'animation de la filière bois et la réalisation d'une charte forestière	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Peyrolles	Commune de Peyrolles	Installation d'un pylone de téléphonie mobile et aménagement du chemin d'accès en DFCI	Numérique

15

	Saint André de Valborgne	Commune Saint André de Valborgne	Rénovation énergétique des bâtiments communaux : réfection de la toiture de la mairie et installation de photovoltaïque en toiture, remplacement des menuiseries des bâtiments communaux.	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
CTE	Saumane	CC CAC-TS	Construction d'un hangar de stockage de plaquettes de bois à Saumane	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Soudorgues	Commune de Soudorgues	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Trèves	Commune de Trèves	Chèvrerie de Trèves	Agriculture
	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Réfection du réseau d'assainissement de la Pleyre	Aménagements urbains et paysagers
	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Traitement des eaux parasites	Aménagements urbains et paysagers
	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Création de toilettes publiques à ND de la Rouvière	Aménagements urbains et paysagers
	Val d'Aigoual	SIA L'Espérhou	Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées à l'Espérhou	Aménagements urbains et paysagers
CTE	Val d'Aigoual	CC CAC-TS	Requalification des bâtiments de la station de ski de Prat-Peyrot dans le cadre du Pôle nature 4 saisons	Développement économique
	Val d'Aigoual	CC CAC-TS	Construction d'une écurie à Prat Peyrot	Jeunesse et Sports
	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Rénovation du toit de la mairie et isolation	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie

16

Sur le territoire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol :

Contrat / programme en cours	Lieu	Maitre d'ouvrage / Porteur	Nom du projet	Thématique
	Quissac	Commune de Quissac	Agrandissement maison du terroir	Développement économique
	Quissac	Commune de Quissac	Réhabilitation et création de 3 logements à la maison du garde barrière	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Quissac	Commune de Quissac	Réhabilitation et création de 2 logements à l'ancienne cure	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Quissac	Commune de Quissac	Réhabilitation et extension médiathèque	Culture
	Quissac	Commune de Quissac	Réhabilitation des toitures de 3 bâtiments communaux	Patrimoine bâti
	Quissac	Commune de Quissac	Requalification de l'espace Gendre	Aménagements urbains et paysagers
	St-Hippolyte-du-Fort	Commune de St-Hippolyte-du-Fort	Réhabilitation Salle des Fêtes - Création salle culturelle Amélioration énergétique de l'ensemble du bâtiment	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	St-Hippolyte-du-Fort	Commune de St-Hippolyte-du-Fort	Amélioration thermique du bâtiment de l'école maternelle Rachel Cabane	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Fressac	Commune de Fressac	PAC pour remplacement chaudière fioul	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	St-Félix-de-Pallières	Commune de St-Félix-de-Pallières	Rénovation ancienne Poste (bistrot/chambres d'hôtes/épicerie/lieu d'activité culturelle et associative)	Développement économique
	Bragassargues	Commune de Bragassargues	Création d'une nouvelle salle du conseil + sécurisation des archives	Patrimoine bâti
	Colognac	Commune de Colognac	Rénovation et création de deux logements au premier étage de la mairie	Santé / Cohésion sociale / Logement

17

	Monoblet	Commune de Monoblet	Aménagement et équipement d'une boulangerie	Développement économique
	Monoblet	Commune de Monoblet	Amélioration énergétique des bâtiments communaux	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Quissac	Commune de Quissac	Aménagements des abords de la piscine dont jardins d'enfants	Aménagements urbains et paysagers
	Conqueyrac	Commune de Conqueyrac	Aménagement du parvis de la Chapelle St André	Aménagements urbains et paysagers
	St-Félix-de-Pallières	Commune de St-Félix-de-Pallières	Aménagement de l'espace public autour de la mairie	Aménagements urbains et paysagers
	Bragassargues	Commune de Bragassargues	Sécurisation de l'accès à la mairie et à un appartement par la création d'un mur de soutènement pour organiser le stationnement - aménagement de la place de la mairie	Aménagements urbains et paysagers
	St Nazaire des Gardies	Commune de St Nazaire des Gardies	Projet d'aménagement de la place communale	Aménagements urbains et paysagers
	Quissac	Commune de Quissac	Requalification du quartier historique de Vièle Phase 2	Aménagements urbains et paysagers
	Quissac	Commune de Quissac	Requalification du quartier historique de Vièle Phase 3	Aménagements urbains et paysagers
	Monoblet	Commune de Monoblet	Création d'un aménagement sportif	Jeunesse et Sports
	Cros	Commune de Cros	Mise en sécurité de la traversée du village	Mobilités
	Cros	Commune de Cros	Création d'un chemin communal carrossable pour desservir le hameau de Crouzet	Mobilités
	Cros	Commune de Cros	Remise en état des ponts submersibles de Baumel et Moulin de Cardy	Mobilités
	St-Hippolyte-du-Fort	Commune de St-Hippolyte-du-Fort	Rénovation éclairage public	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie

18

	Maruéjols-les-Gardon	Commune de Maruéjols-les-Gardon	Rénovation de l'éclairage public, avec passage aux LEDS. Projet qui vient d'être retenu par le SMEG. Estimation : 70 points lumineux	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Carnas	Commune de Carnas	Enfouissement des réseaux avec passage aux LEDS	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Durfort et St Martin de Sossejac	Commune de Durfort et St Martin de Sossejac	Mise en descrition des réseaux électriques basse tension, éclairage public et Telecom le long de la RD 982 en même temps que la réhabilitation des réseaux AEP et eaux usées suite au SDAEP (Durfort)	Aménagements urbains et paysagers
	Cros	Commune de Cros	Schéma directeur AEP (y compris travaux préalables indispensables à l'établissement du SDAEP)	Aménagements urbains et paysagers
	Cros	Commune de Cros	Installation de dispositifs de traitement par UV de l'eau distribuée	Aménagements urbains et paysagers
	Conqueyrac	Commune de Conqueyrac	Renouvellement d'une part importante du réseau AEP et la mise en place d'une télésurveillance du réseau	Aménagements urbains et paysagers
	Conqueyrac	Commune de Conqueyrac	Réseau d'irrigation : des investissements vont être nécessaires pour permettre une adaptation au nouveau contexte climatique et à une demande d'eau brute de la part de l'agriculture qui augmente.	Aménagements urbains et paysagers
	St Félix de Pallières	Commune de St Félix de Pallières	Projet alimentaire au Domaine du Montaud	Agriculture
	Cardet	Commune de Cardet	« Réhabilitation de l'ancienne école des mas »	Jeunesse et Sports
	CCPC	CCPC	Réhabilitation de la piscine intercommunale de Quissac	Jeunesse et Sports
	CCPC	CCPC	PLPDMA	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	CCPC	CCPC	Tarification incitative	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie

Annexe 2 – Recensement des projets susceptibles d'intégrer le CRTE – Autres Volets

Le PETR Causses et Cévennes et la Communauté du Piémont Cévenol ont recensé sur leur territoire un certain nombre de projets répondant aux enjeux du CRTE, hors volet Relance. Ces projets, répondant aux enjeux du territoire, sont soit prévus sur le mandat municipal, soit en cours d'études.

Cette liste non exhaustive est amenée à évoluer en fonction des retours des porteurs de projets et des critères de choix et de priorisation retenus par les signataires d'ici à la signature du CRTE.

Sur le territoire du PETR Causses et Cévennes :

Contrat / programme en cours	Lieu	Maitre d'ouvrage / Porteur	Nom du projet	Thématique
	Aulas	Commune d'Aulas	Rénovation énergétique salle Polyvalente Réduction des coûts de chauffage électrique Lascours, Aulas	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
CC du Pays Viganais	CC du Pays Viganais	CC du Pays Viganais	Prolongement de l'itinéraire cyclable V85 sur le territoire communautaire	Mobilités
Lasalle	Commune de Lasalle		Création d'espaces culturels au Temple	Culture
Lasalle	Commune de Lasalle		Transformation du bâtiment communal des Glycines	Santé / Cohésion sociale / Logement
Lasalle	Commune de Lasalle		Création d'une maison en partage en lien avec la maison de retraite	Santé / Cohésion sociale / Logement
Lasalle	Commune de Lasalle		Création d'une zone de baignade sécurisée sur le village	Tourisme
Le Vigan	CC du Pays Viganais		Réhabilitation et rénovation énergétique piscine du Vigan	Jeunesse et Sports
Le Vigan	CC du Pays Viganais		Réhabilitation et rénovation énergétique groupe scolaire Jean Carrière et restauration collective	Jeunesse et Sports
CTE/BCO	Le Vigan	CC du Pays Viganais	Etude pré-opérationnelle pour l'aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal routier au Vigan	Mobilités
BCO	Le Vigan	Commune du Vigan	Réhabilitation d'immeubles vacants et insalubres en centre ancien	Santé / Cohésion sociale / Logement

21

CTE	Le Vigan	Commune du Vigan	Création d'une production et d'un réseau de chaleur pouvant alimenter le château d'Assas, le Bourrilhou, la piscine et le groupe scolaire Jean Carrière (même unité de lieu) Réalisation d'ombraries sur le parking du Super U du Vigan	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Le Vigan	Super U Le Vigan		Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Les Plantiers	Commune des Plantiers	Création d'un espace de coworking	Développement économique
	PETR C&C	PETR C&C	Réalisation de parcours VTT avec bouclage, lien avec les hébergeurs, mise à disposition de services	Tourisme
	PETR C&C	CC du Pays Viganais	Conception et réalisation d'une déchetterie innovante, intégrant l'économie circulaire et la participation citoyenne, en relai de l'actuelle déchetterie de Molières-Cavaillac	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Saumane	Commune de Saumane	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
CTE	Soudorgues	Commune de Soudorgues	Installation d'un parc photovoltaïque avec une coopérative citoyenne	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Trèves	Commune de Trèves	Réhabilitation de l'école	Jeunesse et Sports
	Trèves	Commune de Trèves	Chaufferie plaquettes	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Remplacement de la station d'épuration	Aménagements urbains et paysagers
	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Etude du ruissellement pluvial au Mas du Ronc	Aménagements urbains et paysagers
	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Déplacement / reconstruction de la pharmacie hors zone inondable en lien avec la requalification du centre ville	Santé / Cohésion sociale / Logement

22

	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Requalification des hébergements du Mouretou – phase 2 : aménagement d'un lieu d'accueil et d'hébergement touristique durable (bois local, station pêche...)	Tourisme
	Val d'Aigoual	SIA L'Espérour	Requalification de la halle de l'Espérour en salle polyvalente, salle de conférence...	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
Contrat / programme en cours	Lieu	Maître d'ouvrage / Porteur	Nom du projet	Thématique
	Vic-le-Fesq	Commune de Vic-le-Fesq	Rénovation de 2 appartements	Santé / Cohésion sociale / Logement
	St-Hippolyte-du-Fort	Commune de St-Hippolyte-du-Fort	Rénovation bâtiment mairie	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	St-Hippolyte-du-Fort	Commune de St-Hippolyte-du-Fort	Travaux école élémentaire Fernand Léonard	Jeunesse et Sports
	Puechredon	Commune de Puechredon	Isolation thermique du bâtiment communal	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Pompignan	Commune de Pompignan	Remplacement des fenêtres du bâtiment Mairie	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Cognac	Commune de Cognac	Création de 5 logements dans l'ancienne colonie de vacances NISADO, le dernier pavillon à réhabiliter	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Maruéjols-lès-Gardon	Commune de Maruéjols-lès-Gardon	Isolation par l'extérieur du bâtiment de l'école (Maruéjols-les-Gardon)	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Aigremont	Commune d'Aigremont	Nouvelles mairie + bibliothèque : construction d'un bâtiment durable aux normes environnementales	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie

23

			actuelles et aux normes PMR	
	Cros	Commune de Cros	Achat outillage moins polluant pour entretien espace communal	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Aigremont	Commune d'Aigremont	Création d'un théâtre de verdure et d'un parcours de santé	Jeunesse et Sports
	Quissac	Commune de Quissac	Requalification de la friche Martin	Aménagements urbains et paysagers
	St-Hippolyte-du-Fort	Commune de St-Hippolyte-du-Fort	Requalification de la Place du Plan	Aménagements urbains et paysagers
	Quissac	Commune de Quissac	Création d'une piste Cyclable Avenue du maréchal Juin (Collège)	Mobilités
	Cros	Commune de Cros	Réfection et "recalibrage" chemin communal du Merle à La Rouvière	Mobilités
	Conqueyrac	Commune de Conqueyrac	Desserte du quartier de SINGLA (Voiries 200 000 € - Réseaux 250 000 € - Acquisitions foncières 140 000 € - Etudes et Moe 60 000 €)(Déplacement réseau Département)	Mobilités
	St-Hippolyte-du-Fort	Commune de St-Hippolyte-du-Fort	Rénovation éclairage public	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Durfort et St Martin de Sossejac	Commune de Durfort et St Martin de Sossejac	Rénovation de l'éclairage public (passage aux LED) dans certaines rues de la commune (à préciser)	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Cros	Commune de Cros	Remplacement éclairage public	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Pompignan	Commune de Pompignan	Remplacement de l'ensemble des points lumineux de l'éclairage public de la commune. Projet porté avec le SMEG (montant sur 3 ans)	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie

24

	Cros	Commune de Cros	Remise en état des seuils sur le Vidourle	Aménagements urbains et paysagers
	Cros	Commune de Cros	Extension du réseau d'AEP sur la Haute Vallée du Vidourle	Aménagements urbains et paysagers
	Conqueyrac	Commune de Conqueyrac	AEP : nouvelle tranche de travaux entre La Gardiolle et le réservoir communal	Aménagements urbains et paysagers
	CCPC	CCPC	Eco parc des Garrigues : ZAE / PV / Hydrogène – (études en cours)	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	CCPC	CCPC	Extension ZA SHF par tranches	Développement économique
	CCPC	CCPC	Immobilier d'entreprises	Développement économique
	CCPC	CCPC	Maisons France Service & Conseiller numérique	Numérique / Santé / Cohésion sociale / Logement
	CCPC	CCPC	Pôle Intercommunal de Services à St Hippolyte du Fort	Santé / Cohésion sociale / Logement
	CCPC	CCPC	Création de la déchèterie de Lédignan en substitution de celle de St Bénézet (sélection AMO)	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	CCPC	CCPC	Boucles cyclo et extension sentiers rando (nouveau cartoguide)	Mobilités / Tourisme
	CCPC	CCPC	Actions mobilités	Mobilités
	Brouzet-lès-Quissac	Commune de Brouzet-lès-Quissac	Requalification centre village	Aménagements urbains et paysagers
	Carnas	Commune de Carnas	Création trottoirs et parkings	Mobilités
	Carnas	Commune de Carnas	Réhabilitation mairie	Patrimoine bâti

25

	Cassagnoles	Commune de Cassagnoles	Rénovation bâtiments communaux et création parking	Aménagements urbains et paysagers / patrimoine bâti
	Cognac	Commune de Cognac	Rénovation temple	Patrimoine bâti
	Corconne	Commune de Corconne	Réhabilitation centre-ville et réhabilitation remise en salle polyvalente : cantine...	Aménagements urbains et paysagers / patrimoine bâti
	Durfort et St Martin de Sossejac	Commune de Durfort et St Martin de Sossejac	Requalification traversée du village	Aménagements urbains et paysagers
	Gailhan	Commune de Gailhan	Requalification traversée du village	Aménagements urbains et paysagers
	Durfort et St Martin de Sossejac	Commune de Durfort et St Martin de Sossejac	Revitalisation centre-ville et rénovation bâtiments dont foyer	Aménagements urbains et paysagers / patrimoine bâti
	Fressac	Commune de Fressac	Parking + atelier et garage à côté mairie	Aménagements urbains et paysagers
	Gailhan	Commune de Gailhan	Aménagement place autour mairie et extension foyer	Aménagements urbains et paysagers / patrimoine bâti
	Liouc	Commune de Liouc	Création foyer/maison communale	Patrimoine bâti
	Maruéjols-lès-Gardon	Commune de Maruéjols-lès-Gardon	Création locaux services techniques et aménagements piétonniers	Patrimoine bâti / Mobilités
	Pompiugnan	Commune de Pompiugnan	Création parking	Aménagements urbains et paysagers / Mobilités
	Savignargues	Commune de Savignargues	Création parking	Aménagements urbains et paysagers / Mobilités
	Quissac	Commune de Quissac	Aménagements RD 999 dans traversée village	Mobilités
	Savignargues	Commune de Savignargues	Aménagement place foyer et aménagement local technique	Aménagements urbains et paysagers / patrimoine bâti

26

	St-Jean-de-Crieulon	Commune de St-Jean-de-Crieulon	Finalisation requalification traversée village	Aménagements urbains et paysagers
	Lédignan	Commune de Lédignan	ZA	Développement économique
	Liouc	Commune de Liouc	Eco parc des Garrigues	Développement économique
	Canaules-et-Argentières	Commune de Canaules-et-Argentières	Petit collectif mixte : logements, services et équipements	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Colognac	Commune de Colognac	Services techniques à la Mouleyrette	Patrimoine bâti
	Fressac	Commune de Fressac	Construction 1 ou 2 logements communaux	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Logrian-Florian	Commune de Logrian-Florian	1 logement social dans un bâtiment à rénover	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Maruéjols-lès-Gardon	Commune de Maruéjols-lès-Gardon	1 logement dans le temple	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Monoblet	Commune de Monoblet	1 logement pour boulanger	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Quissac	Commune de Quissac	ZAC + projets en centre-ville	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Bragassargues	Commune de Bragassargues	Remise en état et valorisation chemin des Huguenots	Tourisme
	Coronne	Commune de Coronne	Acquisition et réhabilitation moulin à huile + aire camping-cars	Tourisme
	Logrian-Florian	Commune de Logrian-Florian	Projet café citoyen, collaboratif	Développement économique
	Brouzet-lès-Quissac	Commune de Brouzet-lès-Quissac	Projet café citoyen, collaboratif	Développement économique
	Canaules-et-Argentières	Commune de Canaules-et-Argentières	Café multiservices avec opérateur 1000 cafés	Développement économique

27

		Argentières		
	Durfort et St Martin de Sossenac	Commune de Durfort et St Martin de Sossenac	Café multiservices avec opérateur 1000 cafés	Développement économique
	Cros	Commune de Cros	Café	Développement économique
	Lédignan	Commune de Lédignan	Créer une résidence en partage pour personnes âgées	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Liouc	Commune de Liouc	Créer un cimetière	Aménagements urbains et paysagers
	Monoblet	Commune de Monoblet	Extension salle culturelle	Culture
	Quissac	Commune de Quissac	Espace de coworking	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Sauve	Commune de Sauve	Espace de coworking	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Quissac	Commune de Quissac	Maison de retraite – caserne des pompiers	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Liouc	Commune de Liouc	Parcours sportif, aire de jeux	Jeunesse et Sports
	Sauve	Commune de Sauve	Résidence d'artistes	Culture
	Gailhan	Commune de Gailhan	Aire de jeux	Jeunesse et Sports
	Brouzet-lès-Quissac	Commune de Brouzet-lès-Quissac	City stade	Jeunesse et Sports
	Cassagnoles	Commune de Cassagnoles	City stade	Jeunesse et Sports
	Colognac	Commune de Colognac	City stade	Jeunesse et Sports

28

	Durfort et St Martin de Sossenac	Commune de Durfort et St Martin de Sossenac	City stade	Jeunesse et Sports
	Fressac	Commune de Fressac	City stade	Jeunesse et Sports
	Logrian-Florian	Commune de Logrian-Florian	City stade	Jeunesse et Sports
	Pompignan	Commune de Pompignan	City stade	Jeunesse et Sports
	St Jean de Crieulon	Commune de St Jean de Crieulon	City stade	Jeunesse et Sports
	Bragassargues	Commune de Bragassargues	Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Conqueyrac	Commune de Conqueyrac	Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Monoblet	Commune de Monoblet	Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Corconne	Commune de Corconne	Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Sauve	Commune de Sauve	Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Quissac	Commune de Quissac	Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Brouzet-lès-Quissac	Commune de Brouzet-lès-Quissac	Projet parc PV + élevage	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Canaules-et-Argentières	Commune de Canaules-et-Argentières	Projet parc PV sol et toitures	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Liouc	Commune de Liouc	Projet parc PV sol et toitures	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie

29

Carnas	Commune de Carnas	Projet parc PV toiture	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
Cassagnoles	Commune de Cassagnoles	Hydroélectricité	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
Cardet	Commune de Cardet	Extension réseau EU	Aménagements urbains et paysagers
Carnas	Commune de Carnas	Extension capacité StEp	Aménagements urbains et paysagers
Fressac	Commune de Fressac	Nouvelle StEp	Aménagements urbains et paysagers

30

Annexe 3 – Recensement des contrats et programmes en cours

I) Le CTE du PETR Causses et Cévennes

Signé le 4 février 2020, le CTE du PETR Causses et Cévennes est porté par le PETR avec un engagement très important du Conseil de Développement.

Il a été construit autour de 4 priorités:

- l'information des habitants et des entreprises,
- la transition énergétique,
- les mobilités
- l'appui aux projets durables des entreprises.

Le CTE a pour ambition d'engager le territoire dans la transition écologique et énergétique. Il constitue un outil pour faire avancer les projets dans ce domaine et mobiliser les aides financières disponibles.

Le CTE comprend un certain nombre d'action dont le tableau suivant fait un point d'avancement à date. Ce bilan sera à actualiser d'ici la signature du CRTE.

Ces actions ou les projets en découlant pourront figurer dans le CRTE.

Description du projet	Porteur du projet	Avancement
Mise en place d'une politique territoriale d'animation de la transition écologique	PETR Causses et Cévennes	Action reportée sur le CRTE et étendue au territoire du CRTE
Information et conseils aux habitants pour diminuer leurs consommations énergétiques	ENEDIS	Objectif de démarrage: organiser 3 réunions d'information avant fin 2020 dans 3 communes du PETR (report pour cause de second confinement).
Appui aux acteurs du territoire sur la Maîtrise de la Demande d'Energie	EDF	Suivi des projets du territoire par 2 référents EDF (1 pour les entreprises privées et 1 pour les collectivités). Besoin de clarification des critères permettant l'octroi de Certificats d'Economie d'Energie (CEE).
Inventaire territorial des installations de productions de chaleur des collectivités locales	CCI du Gard	Démarrage de l'action par une sensibilisation de plusieurs communes. Des études sont en cours ou ont été réalisées par la CCI du Gard dans les communes suivantes : Alzon, Aulas, Aumessas, Avèze, Blandas, Campestre-et-Luc, Le Vigan, Mandagout, Rogues, Causses-Bégon, Lasalle et Trèves. Des bâtiments de la CCPG ont aussi été étudiés.
Etude de faisabilité pour la	Commune de Lasalle	Etude réalisée par la CCI. Projet en cours de

mise en place d'un réseau de chaleur au bois		réorientation.
Construction d'un hangar de stockage de plaquettes de bois à Saumane	CC Causses Aigoual Cévennes	Etude du projet en cours. MOE à lancer et plan de financement à boucler
Installation d'un parc photovoltaïque avec une coopérative citoyenne	Commune Soudorgues	Réorientation vers un projet d'ombrières avec panneaux photovoltaïques et sur des équipements photovoltaïques en toiture à redéfinir avec l'ADEME.
Requalification des bâtiments de la station de ski de Prat-Peyrot dans le cadre du Pôle nature 4 saisons	CC Causses Aigoual Cévennes	Contact pris avec EDF pour définir en amont les travaux d'isolation donnant droit à des CEE. Lancement de la consultation pour la Maîtrise d'œuvre en début d'année 2021
Etude pré-opérationnelle pour l'aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal routier au Vigan	CC du Pays Viganais	Etude de faisabilité en cours, travaux prévus 2023-2024
Plan global de déplacement	PETR Causses et Cévennes	Possibilité de la faire réaliser en 2021/2022 en interne sous réserve de moyens humains (stagiaire, VTA, appui ANCT...)
Modernisation du site de production et diversification des activités	Union Forestière Viganaise	Investissements non encore réalisés en raison de la crise du Covid. Instruction du dossier en cours par la Région Occitanie.
Rénovation thermique et énergétique du magasin	Weldom Le Vigan	DP déposée
Remplacement du système de stockage et de séchage des oignons	Coopérative Origine Cévennes	Investissements réalisés grâce à un partenariat financier très important avec EDF. TERMINÉ

II) Petites Villes de Demain et Bourg Centre Occitanie – Le Vigan

La commune du Vigan est par ailleurs lauréate des dispositifs Petites Villes de Demain et Bourg Centre Occitanie.

Le dispositif Bourg Centre Occitanie prévoit les actions suivantes. Les partenaires s'accorderont sur l'opportunité d'en intégrer certaines dans le CRTE.

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL	2018	2019	2020	2021	AVANCEMENT 2021
AXE 1 / Moderniser les centralités majeures et notamment les fonctions différenciantes quant à la qualité de vie					
ACTION 1.2.					Fait
Projet 1.2.1. : Création d'une maison de la musique et de la danse dans le bâtiment des Orantes					
Projet 1.2.2. : Etude et mise en œuvre du schéma des équipements sportifs et de loisirs					En cours
Projet 1.2.3. : Rénovation des équipements sportifs communautaires					En cours
AXE 2 / Pursuivre la politique d'ouverture et d'ancrage de la Ville dans son environnement					
ACTION 2.1.					En cours
Projet 2.1.1. : Ouverture de la ville sur l'Arre					
ACTION 2.2.					En cours
Projet 2.2.1. : Etude et mise en place d'un PEM Routier					

33

AXE 3 / Rendre la Ville plus durable par des actes de réinvestissements forts et démonstrateurs

ACTION 3.1.	Projet 3.1.1. : Requalification du Boulevard des Châtaigniers, de l'Avenue Jean Jaurès et réaménagement du Parc des Châtaigniers					En cours
ACTION 3.2.	Projet 3.2.1. : Réhabilitation d'immeubles vacants et insalubres en centre ancien					En cours

III) Bourg centre - St Hippolyte du Fort :

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL	2019	2020	2021
AXE 1 / Qualifier le cadre de vie			
ACTION 1.1	Projet 1.1.1 : Crédit d'un parc vélo à proximité de la médiathèque		
Renforcer la qualité des aménagements urbains et favoriser les mobilités douces	Projet 1.1.2 : Aménagement paysagers du chemin du PAVILLON		
	Projet 1.1.3 : Aménagement d'une aire de co-voiturage		
AXE 2 / Renforcer l'attractivité du cœur de ville			
ACTION 2.1	Projet 2.1.1 : Aménagement de la place BERTHEZENE		
Qualifier et revitaliser le centre historique	Projet 2.1.2 : Requalification des espaces du Cours GAMBETTA (marché)		
	Projet 2.1.3 Aménagements des espaces autour de l'ancienne caserne et de la place de la Mairie		
ACTION 2.2	Projet 2.2.1 : réflexion sur l'acquisition de l'ancien hôtel du Cheval Blanc		
Développer l'offre en logements et valoriser le patrimoine bâti	Projet 2.2.2 : mise en œuvre d'un document de prescriptions architecturales pour la protection et la valorisation du patrimoine bâti		
AXE 3 / qualifier l'offre de services aux entreprises et à la population permanente et touristique			

34

ACTION 3.1 Qualifier les équipements existants	<i>Projet 3.1.1 : Qualification de la Zone d'Activités Economique LES BATAILLES</i> <i>Projet 3.1.2 : Réhabilitation des locaux de l'espace multi-accueil et de services</i> <i>Projet 3.1.3 : Rénovation de la salle des fêtes</i>			
ACTION 3.2 Renforcer la qualité de l'offre touristique	<i>Projet 3.2.1 Parcours découverte du patrimoine</i>			
IV) <u>Bourg centre - Quissac :</u>				
PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL				
AXE 1 Une ville active		2019	2020	2021
Fiche action 1.1. <i>Créer de l'emploi productif</i>	1.1.1. <i>Étude sur les nouvelles fonctions des friches (industrielles, agricoles, médicales).</i>			
	1.1.2. <i>Création d'une ZAE (Zone d'Activités Economiques).</i>			
AXE 2 Une ville accueillante				
Fiche action 2.1. <i>Créer des équipements publics structurants</i>	2.1.1. <i>Création d'un groupe scolaire avec cuisine de production dans le cadre du dispositif NOWATT</i>			
	2.1.2. <i>Réhabilitation de la piscine intercommunale</i>			
	2.1.3. <i>Création d'une Maison des associations</i>			
Fiche action 2.2. <i>S'engager pour un urbanisme durable</i>	2.2.1. <i>Réhabilitation du quartier historique de Vièle</i>			
	2.2.2. <i>Réflexion sur la création d'ilots de fraîcheur</i>			
	2.2.3. <i>Création de pistes cyclables urbaines</i>			
Fiche action 2.3. <i>Encourager l'implantation d'équipements touristiques</i>	2.3.1. <i>Réhabilitation de l'ancienne gare en vue de l'installation d'un restaurant gastronomique</i>			